



CENTRE DE RECHERCHE ÉCONOMIQUE

SUR

L'ÉPARGNE

Sou1969-2076

RECHERCHE HISTORIQUE
SUR LES CHOIX DE PATRIMOINE

(COLLECTE DES TRAVAUX THÉORIQUES
MÉTHODOLOGIQUES ET STATISTIQUES)

L'Épargne Recherche historique
sur les choix de patrimoine / N.
Campion, P. Dhonte (Décembre
1969).

PAR

le CAMPION et Pierre DHONTE

DECEMBRE 1969

CREDOC•Bibliothèque



CENTRE DE RECHERCHE ECONOMIQUE
SUR L'EPARGNE

C. R. E. D. O. C.
BIBLIOTHÈQUE

RECHERCHE HISTORIQUE
SUR LES CHOIX DE PATRIMOINE

(Collecte des Travaux théoriques
méthodologiques et statistiques)

par

Nicole CAMPION

et

Pierre DHONTE



Décembre 1969

R318

Cette recherche a été réalisée sous la direction de Roger COSTE grâce à l'aide de la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique (D.G.R.S.T.)

Le rapport a été rédigé par :

Nicole CAMPION

et

Pierre DHONTE

Nicole CAMPION a été particulièrement chargée d'étudier les méthodes de l'Inventaire Permanent et de l'Enquête.

Pierre DHONTE a étudié la méthode de dévolution successorale. Il s'est efforcé également de tenter une comparaison historique des diverses évaluations du patrimoine des ménages proposés dans des recherches antérieures.

RESUME

Objectif : Rassembler les matériaux méthodologiques et statistiques et les soumettre à une analyse critique.

Introduction

Définition p. 1 La première démarche : définir le concept de patrimoine.

- Pour l'entreprise, le patrimoine est un ensemble hétérogène de biens auquel la volonté de production ou le but de l'entrepreneur confère une unité.

- Pour le ménage qui est à la fois consommateur et calculateur l'objectif est double.

1°- En qualité de consommateur il possède des objectifs de jouissance servis, en partie, grâce à des biens durables. L'épargne qui concourt à la formation du patrimoine est souvent liée à des projets d'emplois et à une diversité de plans de consommation. Dans ce cas le patrimoine est détenu non pas pour son niveau global, mais pour la qualité ou la fonction de chacun de ses éléments. Il est patrimoine de jouissance et a valeur d'usage.

2°- En qualité de "calculateur", le ménage a un objectif de rendement, de revenu, de gain, qui explique les choix de placement et le niveau de l'épargne.

Dans ce cas, le patrimoine est détenu pour son niveau global ; il est patrimoine de rendement et a valeur d'échange.

Ces deux conceptions ne sont pas exclusives l'une de l'autre.

Il faut considérer :

- non pas les biens eux-mêmes ,
- mais les fonctions qu'ils remplissent.
(fonction de jouissance, de rendement)

Il n'existe pas de ratio entre les deux formes mais on décèle un cycle de demande de biens patrimoniaux au cours de la vie du ménage qui contribue à modifier la hiérarchie des objectifs et des choix.

Mesure
p. 7

Il convient ici de préciser les concepts de patrimoine national, privé, de patrimoine du ménage ou de l'individu.

C'est alors que se pose le problème de l'estimation de la valeur.

D'une manière générale, l'estimation est faite par la valeur vénale et non par la capitalisation du revenu ou le cumul des valeurs d'acquisition.

L'assurance-vie et les biens durables posent un problème. Il est préférable de les classer hors-bilan.

Bilan du ménage
p. 12

Finalement il reste à établir le cadre du bilan du ménage pour lequel une nomenclature de biens patrimoniaux d'actif et de passif est proposée.

Chapitre I
p. 16

Synthèse des travaux antérieurs et compte rendu de recherches sur le plan méthodologique.

Avant 1914, les estimations sont cohérentes.

Entre les deux guerres on constate l'absence de travaux.

Depuis 1950, on regrette la divergence des estimations de nature très globales et la carence des recherches en matière d'endettement.

Section I
p. 18

Rappel des travaux antérieurs.

- De Lavergne et Henry sur fortune privée. Répartition et évolution au 19ème siècle.

Les enquêtes fiscales sont à la base d'une estimation par capitalisation du revenu contrôlée par l'annuité successorale.

- Pupin }
- Colson (travaux fondamentaux) } même méthode que ci-dessus.

- Divisia, Dupin, Roy : estimation par la valeur d'inventaire pour la fortune nationale ; estimation par la valeur vénale pour la fortune privée.

- Cornut exploitation des statistiques successorales par département.

Section II
p. 27

Récapitulation des résultats.

- Remarques sur les nomenclatures
- Les résultats divergents sont la conséquence
 - d'applications méthodologiques différentes,
 - de nomenclatures non normalisées,
 - de l'absence d'informations statistiques détaillées.
- Tableaux : voir p. 28 à 39.

Chapitre II
p. 51

Analyse critique des Méthodes utilisées antérieurement et notamment de trois méthodes dont toutes les autres ne sont que des variantes.

Section I
p. 53

La dévolution successorale.

L'analyse de la méthode dite de l'annuité successorale révèle ses insuffisances en raison de l'imprécision du multiplicateur (durée séparant deux générations). Elle n'aboutit qu'à des résultats globaux.

La méthode dite de dévolution est meilleure malgré ses difficultés et l'inadéquation des sources.

Difficultés
p. 54

Les successions déclarées doivent représenter un échantillon non biaisé de la population des possédants.

Les critiques portent sur :

- ⇒ le retard des déclarations qui introduit un décalage entre l'année du décès et l'année de la déclaration ;
- ⇒ l'identification du possédant lorsqu'il est conjoint dans la communauté ;
- le seuil de déclaration (exonération),
- ⇒ la fraude (très importante),
- l'évaluation (imprécise et douteuse),
- le taux d'extrapolation : le multiplicateur est l'inverse du taux de mortalité de chaque groupe d'âge auquel appartient le défunt. On peut penser que ce taux de mortalité est plus faible chez les "fortunés",
- l'absence de taux de mortalité par catégorie socio-professionnelle.

Inadéquation
des sources

p. 57

Le dépouillement et la publication

Les déclarations de successions, établies dans une perspective fiscale, ne sont pas adaptées à l'objectif d'évaluation patrimoniale.

Les dispositions légales touchant au tarif progressif, à la déclaration et à son contenu, à l'évaluation sont inadéquates (fraude).

La publication des données est irrégulière.

L'actif déclaré excède l'actif dévolu du montant de la part relevant de la communauté conjugale.

Des améliorations de présentations de résultats sont proposées.

L'adaptation des formules de déclaration et de leur dépouillement à l'analyse des structures patrimoniales permettrait une évaluation sérieuse de la fortune privée.

Section II

P. 67

L'Inventaire permanent

Cette méthode non valable actuellement pour les valeurs mobilières, les créances et dettes, les terres s'applique aux actifs reproductibles.

Description
de la méthode

p. 67

La méthode postule la connaissance de la durée de vie de chaque bien et les indices de leurs prix.

Son emploi est conditionné par l'existence de séries statistiques longues.

Elements de
base de
l'estimation

p. 68

L'analyse critique de la méthode de GOLDSMITH porte sur les points suivants :

1 - Nature des actifs et des dépenses en capital à retenir

2 - Durée de vie des biens et amortissement linéaire ou dégressif

3 - Choix des indices déflateurs (prix du marché, coût de reproduction ou valeur de remplacement, valeur du travail incorporé). Le choix est fonction des données disponibles.

Discussion de
la méthode
p. 71

La méthode a l'avantage d'assurer le passage d'un bilan à un autre et de permettre une articulation par les flux avec les comptes nationaux. Enfin, les résultats sont contrôlables par l'enquête ou le recensement.

Des améliorations et des compléments sont proposés :

- sur le plan des statistiques de base,
- sur le plan de l'estimation des "mises en valeur" foncières,
- sur le plan de l'estimation des durées de vie.

Il serait possible d'adopter la méthode pour l'établissement d'un état annuel des créances et dettes (prêts à échéance) et des portefeuilles de valeurs mobilières (achats, souscription, ventes, remboursement).

Les critiques : Rappel de celles de Kuznets : hétérogénéité des estimations, effet du long terme sur les marges d'erreurs, inexactitude des taux de dépréciation et d'amortissement.

De plus, la durée de vie des biens se modifie sans cesse sous l'effet de la conjoncture, certains biens se déprécient très vite sur le marché (automobiles), sous-estimation fréquente de la durée de vie.

Section III
p. 81

Méthode de l'Enquête

La plupart des enquêtes sur l'épargne cherchent à évaluer le patrimoine dont la connaissance est liée à son explication.

Difficultés

Les difficultés de l'enquête en matière patrimoniale soulignent les limites de la méthode qui reste cependant la mieux adaptée aux objectifs de la recherche.

- Le sujet abordé est confidentiel.
- La sensibilité des enquêtés à ce point de vue varie avec le niveau de fortune et de revenu et avec la nature de ces derniers.
 - La concentration de la fortune augmente les difficultés de l'échantillonnage.
 - Les enquêtés n'ont aucune motivation dans l'enquête.

- L'absence de documents précis chez les enquêtés explique les omissions et les erreurs.

- La définition même du patrimoine pose souvent des problèmes.

Avantages
p. 82

Les principes généraux et les formes d'enquêtes confèrent une efficacité à la méthode.

- Elle est valable pour toutes les catégories de patrimoine.

- La constitution d'échantillons multiples par catégorie d'éléments permet une analyse plus minutieuse et une plus grande productivité.

- La constitution d'échantillons nationaux par grandes catégories d'actifs réels peut permettre de construire des agrégats et de dresser des inventaires.

- Ces échantillons nationaux peuvent être complétés par des enquêtes sur échantillons spéciaux.

- Il est possible, à partir d'échantillon-pilote d'établir des projections pour quelques actifs considérés comme indicateurs-clés.

Eléments de la méthode
p. 88

Etude des échantillons, de la base du sondage, de la taille des échantillons, du contenu et de la présentation des questionnaires.

Valeur des données obtenues
p. 90

Le contrôle de validation la font apparaître.

Les erreurs résultent :

- des défauts de l'échantillonnage,
- du nombre des non-réponses (les actifs détenus par ceux qui refusent de répondre sont souvent considérés comme peu élevés),
- des omissions (volontaires ou non),
- des estimations inexactes.

Des exemples sont fournis par des enquêtes réalisées aux Etats-Unis et aux Pays-Bas.

La suite de l'étude porte sur la recherche de l'intervalle de confiance.

Chapitre III Essais d'évaluation de certains éléments de patrimoine
p. 99

Une nouvelle tentative d'évaluation fondée sur les statistiques successorales permet de souligner les possibilités de la méthode de dévolution.

De plus, un essai d'actualisation de données est tenté grâce à la connaissance de séries statistiques.

Section I Utilisation de la Méthode de dévolution successo-
p. 101 rale.

Les données de base sont fournies par la Direction de l'Enregistrement

Après avoir décrit la méthode suivie, des tableaux pour les années 1953, 1956 et 1962 présentent :

1°) la composition du portefeuille de valeurs mobilières

- p. 115 - Structure du portefeuille selon l'âge
- p. 121 - Répartition des valeurs mobilières entre les groupes d'âge
- p. 123 - Structure des portefeuilles suivant le niveau de fortune
- p. 131 - Composition du portefeuille selon la catégorie socio-professionnelle.

2°) la composition de la fortune privée (1956-1962)

- p. 133 - Fortune moyenne déclarée par âge
- p. 137 - Structure de l'actif des successions déclarées
- p. 145 - Répartition de la fortune privée selon l'âge
- p. 147 - Structure du patrimoine selon le niveau de fortune
- p. 149 - Répartition de la fortune selon son montant
- p. 151 - Structure du patrimoine par catégorie socio-professionnelle.

Les résultats se résument ainsi :

1°) Le niveau de fortune détermine l'organisation du patrimoine. Les fortunes importantes sont plus "financières" que "physiques".

Les portefeuilles-titres importants sont plus "actionnaires" qu'"obligataires".

2°) La fortune est concentrée chez les indépendants, les cadres supérieurs et les personnes âgées.

3°) Les titulaires plus jeunes ont des préférences moins "financières" que leurs aînés.

4°) Les "indépendants" et les cadres supérieurs ont des préférences plus "financières".

Section II
p. 157

Evaluation fondée sur des séries statistiques pour certaines catégories d'actif et de passif.

Les données présentées constituent les éléments actualisés d'un bilan patrimonial, malheureusement non exhaustif.

Il est susceptible d'être amélioré et destiné à être tenu à jour.

Conclusion
p. 163

INTRODUCTION

L'influence du niveau du patrimoine sur le comportement des titulaires de revenus est un fait reconnu bien que difficilement mesurable.

L'importance de la structure de ce patrimoine quant aux choix que réalisent les épargnants dans leurs placements a été mise en lumière par de récentes enquêtes du C.R.E.P.

Une recherche tendant à vérifier les modèles théoriques par des séries statistiques existantes mais dispersées est cependant trop ambitieuse dans l'état actuel de l'information statistique.

L'objectif de la présente étude est plus modeste. Celle-ci consistera à rassembler les matériaux tant méthodologiques que statistiques, de valeur inégale mais indispensables à la poursuite de la recherche. Ces matériaux, après avoir fait l'objet d'une analyse critique minutieuse, pourront constituer de solides points d'appui dans la découverte du mécanisme des choix de patrimoine effectués par les ménages.

C'est ainsi qu'après un compte rendu de recherches bibliographiques sur les travaux antérieurs, les méthodes d'évaluation du patrimoine seront analysées en vue de recommander la technique de mesure adaptée à chaque élément de patrimoine et de tenter des essais d'évaluation.

Il est important également de définir la notion même de patrimoine. C'est dans le cadre de cette introduction qu'une définition conceptuelle sera proposée (I) avant d'établir une liste des éléments que l'on se propose de faire rentrer dans le patrimoine d'un ménage (II).

I - DEFINITION CONCEPTUELLE DU PATRIMOINE DU MENAGE.

Le patrimoine peut être considéré comme un ensemble indépendant des éléments qui le constituent. L'agent économique qui détient ce patrimoine a conscience de la masse globale et chaque élément n'est détenu qu'en fonction de sa relation avec le tout.

Par opposition à cette conception, on peut aussi envisager que le ménage s'intéresse à chaque élément de son patrimoine et que ceux-ci sont désirés pour eux-mêmes indépendamment des autres.

Il est nécessaire d'opposer le patrimoine de jouissance au patrimoine de rendement. Les actifs de jouissance sont ces biens détenus en vue de l'utilisation, de la consommation de leur service par exemple : la propriété immobilière occupée par son propriétaire. Les

actifs de rendement sont les avoirs monétaires (1) et financiers ainsi que les biens capitaux détenus en vue de la location de leur service.

Cette double opposition n'est pas sans intérêt si l'on constate que les actifs de jouissance peuvent difficilement constituer un tout homogène et que les relations de complémentarité et de substitutalité en dépendent.

De plus, les actifs de rendement ont une valeur d'échange dont le propriétaire a conscience et qui permet la sommation en une seule valeur globale alors que les actifs de jouissance ont une "valeur d'usage" difficile à apprécier. Il serait incorrect dans tous les cas de sommer leur valeur vénale.

Il convient alors de rechercher la définition du Patrimoine du ménage (A) avant d'essayer d'apprécier le concept (B).

A - La notion de Patrimoine du Ménage.

La difficulté de définir un concept économique apparaît lorsqu'on tente d'appliquer à cette notion la définition du capital proposée par F. PERRON :

" Le capital en soi n'existe pas. Il naît en même temps que le plan d'un sujet qui emploie des biens pour en tirer un effet économique. Il se signale par des biens réels ou des titres de créances. Il se caractérise comme un ensemble lié et complémentaire de biens ou de titres à des biens, qui, par un emploi indirect, permet à un sujet de maintenir à un niveau déterminé un flux de services directs.

" Le capital consiste en la combinaison de biens réels et d'un calcul ou d'un pari en termes de prix ... Le capital est un ensemble ordonné à une fin et organisé pour l'atteindre".

Ce texte souligne les deux aspects fondamentaux du patrimoine :

- l'hétérogénéité des biens qui le composent,
- l'unité que leur confère la volonté de l'agent.

Cette définition paraît adaptée à la situation d'une entreprise dans la mesure où cet agent poursuit un objectif majeur

(1) En ce qui concerne les encaisses monétaires on peut admettre qu'elles sont des actifs de rendement nul lorsqu'elles ne sont pas placées avec intérêt.

et ordonne à cette fin toutes les composantes de son capital. L'hétérogénéité des composantes est le moyen nécessaire de cette activité et l'entreprise a conscience de la valeur totale de son capital.

Toutefois, cette vision -excessivement simplifiée - de l'agent "entreprise" est irréaliste lorsqu'on traite de l'agent "ménage". Celui-ci poursuit un "dessein à long terme" mais ce dessein ne s'exprime pas uniquement en termes financiers. Le gain n'est pas la seule motivation du ménage, et celui-ci poursuit simultanément des objectifs de consommation et d'accumulation de richesse.

Dans ces conditions, la définition proposée ci-dessous crée un problème lorsqu'on examine les deux thèses extrêmes auxquelles elle peut conduire.

1. On peut supposer que le ménage est essentiellement un consommateur : c'est à dire un agent qui demande des biens pour en tirer des services directs de consommation (par opposition au service indirect que constitue le revenu d'un placement, par les biens qu'il permet d'acquérir).

Etendue à la demande de biens patrimoniaux, cette conception n'est pas sans intérêt. Il est nécessaire d'y avoir recours, par exemple, pour expliquer la demande de logements : celle-ci ne procède pas seulement d'un calcul de rendement relatif, mais aussi d'un simple "instinct de propriété". Selon elle, le patrimoine n'est pas "tout". Au contraire, l'hétérogénéité des biens, la spécificité de leur utilité directe paraît primordiale. Il y a donc non pas un, mais plusieurs plans patrimoniaux, sans autres relations entre eux que celles qui unissent, dans la psychologie du ménage, les divers services rendus. L'objection selon laquelle le ménage a également des demandes d'actifs financiers peut être surmontée, en considérant que ces actifs apportent une utilité directe : soit par la facilité qu'ils donnent aux transactions ; soit par la sécurité à laquelle leur présence contribue ; soit par le simple plaisir que le ménage tire du gain qu'ils permettent.

Dans la pratique, cette position permet d'insister sur la spécificité des biens et l'utilité que présente leur emploi. En pratique, ceci conduit à promouvoir ce que l'on a récemment appelé l'"épargne projet", c'est-à-dire, l'épargne liée à un projet d'emploi déterminé. Bien plus, ceci conduit à supposer que cette présence d'un projet d'emploi défini est "le" moteur de l'épargne. Bien loin d'être un "résidu", celle-ci serait donc un ensemble de demandes, coextensif et de même nature que les demandes de consommation. Le "partage" épargne-consommation serait une partition arbitraire opérée par l'économiste parmi les demandes du ménage.

2. Inversement, on peut supposer que le ménage calcule tout autant qu'une entreprise. Il est conscient de sa possibilité d'acheter ce qu'il désire pourvu qu'il ait le pouvoir d'achat. Il distingue le problème du revenu et celui de son emploi. Dès lors, il n'appréhende les composantes du patrimoine que par leur contribution à la valeur globale de celui-ci ; il est conscient de cette valeur globale, et c'est en termes de valeur que s'expriment ses objectifs.

Cette position a également des mérites.

D'une part, elle permet de donner un fondement "rationnel" aux relations entre les demandes de composantes patrimoniales. Elle considère pour cela que le ménage compare les rendements espérés relatifs des actifs, et parvient ainsi à expliquer les choix de placement : c'est le sens de la théorie des choix de portefeuille. De ce fait, elle fournit des instruments pour la politique de l'épargne, en dégagant les conditions théoriques de réaction aux incitations financières.

D'autre part, elle permet d'expliquer le niveau de l'épargne : c'est ce que fait la théorie du "cycle de vie" au sens de I. FISCHER. L'ensemble de ces deux thèses fournit une explication complète du problème de l'épargne.

Or, il est clair que, seule, ni l'une, ni l'autre n'est totalement satisfaisante. La première est sans doute mieux adaptée à l'explication des emplois réels de l'épargne, la seconde s'applique davantage à celle de ses emplois financiers.

Là réside cependant la difficulté car on imagine difficilement des options opposées prises par un même centre de décision.

Si l'élaboration théorique, particulièrement anglo-saxonne(1) a insisté sur la **seconde conception** (unité du patrimoine) les nécessités pratiques ont conduit à s'attacher aussi à la première : témoin la formule de l'épargne-logement.

(1) Il convient ici de rappeler que Keynes, en raison même de la nature des problèmes qu'il affrontait, a retenu une conception particulière de l'épargne limitée à ses emplois financiers.

Ainsi, la définition de F. FERROUX n'est adaptable à la situation des ménages qu'au prix de réelles difficultés, qui tiennent à la pluralité des objectifs poursuivis par cet agent.

Dès lors, si l'on appelle patrimoine cet ensemble de biens auquel l'agent confère une unité, c'est-à-dire dont il connaît la valeur globale, et qu'il gère en vue d'élever cette valeur, quelle appréciation convient-il de donner du patrimoine et des biens qui le composent ?

B - Essai d'appréciation du concept de Patrimoine.

Sans vouloir proposer une solution catégorique, il est possible d'avancer quelques hypothèses.

Compte tenu de la pluralité des objectifs du ménage, il n'est pas possible, pour certains biens, satisfaisant principalement à un objectif de consommation, de retenir la première des conceptions exposées ci-dessus, et pour d'autres, satisfaisant principalement à un objectif financier d'adopter la seconde.

Ce n'est pas en effet par nature que les biens ont une fonction donnée, mais par destination : le logement peut par exemple avoir une fonction de jouissance (logement occupé par son propriétaire) ou de rapport. Mais cela même est un élément de solution.

Il convient donc de considérer non les biens eux-mêmes, mais les fonctions que remplissent ces biens. On peut distinguer au minimum deux fonctions : une fonction de jouissance et une fonction de rendement. Ce qui caractérise alors la réunion de biens hétérogènes dans un patrimoine, et l'unité de celui-ci, est le plan d'emploi du ménage qui, d'une part, définit la destination des biens, d'autre part, définit l'importance relative de ces fonctions.

1. La tentative de synthèse conduit ainsi à mettre en évidence, comme représentant une caractéristique majeure du plan de l'agent, la relation entre l'importance de chacune de ces fonctions. La première question est de savoir de quoi dépend cette relation.

C'est alors qu'il convient d'avancer une seconde proposition : cette relation n'est pas un ratio, au sens où ce terme s'entend au bilan d'une entreprise : c'est-à-dire un rapport auquel l'agent entend consciemment donner une certaine valeur. Elle est le résultat du développement historique du ménage, marqué par la spécificité de ses attitudes.

Ceci veut dire plus précisément qu'il existe un cycle de la demande de biens patrimoniaux au cours de la vie du ménage. Au début de sa vie, celui-ci cherche à s'équiper et à se constituer une réserve de sécurité ; puis il cherche parfois à acquérir un logement ; enfin, ses objectifs étant atteints, il se tourne vers l'accumulation d'actifs de rendement. La succession historique pré-

cise de ces projets dépend de facteurs sociaux et culturels ; elle est marquée en particulier par une évolution de longue période (effet de génération) ; et pour des ménages par ailleurs semblables, elle dépend de l'attitude plus ou moins favorable du ménage envers l'épargne de rendement.

On fait donc l'hypothèse que chacune des conceptions citées plus haut est successivement vécue par le ménage.

2. La mise en évidence de cette relation centrale pose un second problème : de quoi dépend la composition de chacun des deux termes de la relation ?

Entre deux actifs de jouissance, le choix et les relations de substitution dépendent des préférences réelles.

Les incitations de nature financière (taux d'intérêt, etc) sont, dans ce cas, impuissantes à les gouverner ; en revanche, le développement de ces actifs est un moyen essentiel de promouvoir l'épargne (épargne-projet).

Entre deux actifs de rendement, au contraire, les incitations financières sont raisonnablement efficaces : moins que la réalité de l'actif possédé, c'est en effet son potentiel de rendement qui est demandé et apprécié.

On conçoit ainsi qu'il existe des possibilités de substitution entre actifs destinés à une même fonction et peu de possibilités de substitution entre actifs destinés à des fonctions différentes.

3. Dès lors, on peut avancer les conclusions suivantes :

1° conclusion

Il peut être souhaitable de discerner l'existence, chez un ménage, de deux patrimoines. L'un serait le patrimoine de rendement : ensemble des actifs détenus dans la perspective d'un profit et à titre de réserve. Il serait considéré comme un tout, c'est à-dire que chaque composante serait détenue et gérée en vue de sa contribution aux résultats globaux. L'autre serait le patrimoine total : c'est-à-dire le total composite du patrimoine de rendement et des autres biens "durables" détenus par l'agent. Ce patrimoine total ne serait pas considéré comme un tout par le ménage.

Ausens de la définition de F. PERROUX, seul le patrimoine de rendement mériterait ainsi le nom de patrimoine. C'est à lui seul que s'applique la théorie des choix de portefeuille.

Toutefois, il est clair que l'importance du patrimoine total n'est pas étrangère à la gestion du patrimoine de rendement. Il conviendrait donc pour l'analyse des comportements, de regrouper des ménages ayant un patrimoine de rendement de même valeur, mais

de les différencier suivant l'importance de leur patrimoine total.

2° conclusion

L'étude et la prévision de l'épargne des ménages doit distinguer l'épargne associée à une demande d'actifs de jouissance (sachant en particulier que cette épargne est marquée par des effets de génération) et l'épargne qui s'emploie en actifs de rendement. A la considération des déterminants historiques de ce partage, elle doit joindre la considération du fait que le patrimoine de rendement représente une proportion du patrimoine total qui est une fonction croissante de la valeur de ce dernier. Cette étude doit donc s'appuyer sur une analyse démographique et une analyse de la concentration de la fortune.

Ainsi, la connaissance du patrimoine des ménages demande que soient appréciées non seulement la nature, mais aussi la destination des actifs qui le composent (1).

II - LA MESURE DU PATRIMOINE (Problèmes techniques)

Que le consensus s'établisse sur cette conception du patrimoine ou sur une autre, un certain nombre de problèmes plus techniques demandent à être résolus. Ces problèmes sont relativement divers ; ils ont cependant un point commun en ceci qu'ils sont tous liés à l'appréhension statistique du "patrimoine".

Il convient de préciser tout d'abord les concepts de patrimoine national, patrimoine privé, patrimoine des ménages.

On peut distinguer :

- le patrimoine des ménages (M) qui comprend :
 - . les biens possédés par les ménages,
 - . les droits des ménages envers d'autres ménages ou d'autres agents,
 - . et, au passif, les dettes des ménages envers d'autres ménages ou d'autres agents ;
- le patrimoine des entreprises (E) financières ou non, qui comprend mutatis mutandis les mêmes éléments ;
- celui des personnes morales publiques (P.M.P.) dans les mêmes conditions.

Lorsque l'on considère le patrimoine de l'ensemble d'un de ces groupes d'agents, il est possible (mais pas toujours souhaitable) de consolider les fortunes particulières. Ainsi les cré-

(1) Naturellement cette connaissance présente beaucoup d'autres exigences : certaines d'entre elles sont énoncées en conclusion de ce rapport.

ances détenues par certains ménages sur d'autres annulent les dettes des derniers envers les premiers.

D'autre part, à proprement parler, un patrimoine n'est pas un ensemble de biens, mais un ensemble de droits. Ainsi lorsqu'un ménage possède une créance sur une entreprise, il détient un droit sur l'actif de celle-ci et non cet actif lui-même. La distinction importe lorsque ce droit est évalué indépendamment de l'actif : c'est le cas des valeurs mobilières.

Cependant lorsque l'on considère la fortune de l'ensemble entreprises et ménages, il est possible (mais pas toujours souhaitable) de substituer à ces droits les actifs sur lesquels ils portent : on dégage ainsi la fortune du secteur privé (S.P.)

Enfin, la fortune nationale est la somme, éventuellement consolidée, de la fortune du secteur privé et de celle des P.M.P.

On peut sommairement représenter ceci par le schéma suivant :

		<u>P.M.P.</u>	<u>Entreprises</u>	<u>Ménages</u>	
		(A)	(B)	(C)	
P A S S I F	1	Dettes des P.M.P. envers les P.M.P.	Dettes des E envers les E	Dettes des M envers les M	1
	2	Dettes des P.M.P. envers les E	Dettes des E envers les E	Dettes des M envers les E	2
	3	Dettes des P.M.P. envers les M	Dettes des E envers les P.M.P.	Dettes des M envers les P.M.P.	3
		Endettement envers l'extérieur :			4
		des P.M.P.	des E	des M (1)	
		Biens figurant à l'actif			5
		des P.M.P.	des E	des M	
		Créances sur l'extérieur			6
		des P.M.P.	des E	des M	
A C T I F	7	Droits des P.M.P. sur les M	Droits des E sur les P.M.P.	Droits des M sur les P.M.P. ()	7
	8	Droits des P.M.P. sur les E	Droits des E sur les M	Droits des M sur les E (2)	8
	9	Droits des P.M.P. sur les P.M.P.	Droits des E sur les E	Droits des M sur les M	9

(1) L'expression dette d'un agent A envers un agent B doit s'entendre comme droits de B inscrits au passif de A

(2) Les droits de E sur M et ceux de M sur E, ainsi que ceux de M sur M et de E sur E incluent la monnaie : les actifs des P.M.P., en effet ne sont pas appropriables. Cependant, certains droits de M sur P.M.P. ont un caractère monétaire.

Les colonnes A, B et C correspondent aux fortunes respectives des P.M.P., des Entreprises et des Ménages.

La consolidation (bilan intégré) conduit à supprimer les lignes 1 et 9.

La fortune du secteur privé (S.P.) non consolidée, correspond aux colonnes B + C, lignes 2 à 8. Lorsque l'on consolide elle correspond aux colonnes B + C, lignes 3 à 7.

La fortune nationale non consolidée recouvre les colonnes A + B + C, lignes 3 à 7 ; elle se réduit, lorsqu'on la consolide, aux lignes 4 et 6

A - Patrimoine d'un individu et patrimoine d'un ménage.

Un premier problème est de savoir si le patrimoine d'un individu isolé a un sens. Ce problème se pose dans le cas de deux personnes mariées sous le régime de la communauté. Quelle que soit la définition retenue du patrimoine d'un tel ménage, il est clair que chaque époux n'a qu'un droit indivis sur l'ensemble des biens de la communauté. Son patrimoine est donc défini en valeur, mais pas en nature. Pour cette raison, il ne semble pas qu'on puisse en ce cas définir un patrimoine individuel, mais seulement un patrimoine de ménage ou, plus exactement, de foyer fiscal.

B - Patrimoine des ménages et patrimoine privé.

Un problème voisin se rencontre lorsque l'on s'attache au patrimoine de l'ensemble des ménages. Plusieurs auteurs ont assimilé ce patrimoine à celui du "secteur privé", par opposition au patrimoine des personnes morales publiques.

De fait, les personnes morales privées sont la propriété des personnes physiques. Cependant il est clair que l'appréciation directe des biens qui figurent à leur bilan, ou l'appréciation indirecte de ces biens par les créances représentatives que sont les valeurs mobilières (ou même, selon COLSON, les dépôts en caisse d'épargne), conduisent à des évaluations qui, en valeur comme en nature, sont différentes.

Or, tant par souci de pouvoir agréger les patrimoines des différents ménages, que par souci de connaître le "poids" des ménages dans les marchés des différents actifs, il paraît préférable de s'attacher aux patrimoines des ménages, plutôt qu'au patrimoine privé.

C - Le choix d'un principe d'évaluation.

Pour la généralité des actifs, dès lors que l'on traite du patrimoine des ménages et non de celui du secteur privé, il semble que la valeur vénale constitue le principe d'évaluation adéquat. En effet : si l'on se place au point de vue du ménage : c'est cette valeur qui permet d'apprécier l'importance de la "mesure", de la "sécurité" ou de la "masse de manoeuvre" constituée par le patrimoine. Si l'on se place du point de vue du marché, elle est également convenable, puisqu'elle permet de préciser quelle part du stock de chaque actif détient chaque agent.

Ni l'évaluation par capitalisation du revenu, ni le cumul des valeurs d'acquisitions, ne présentent ce caractère de généralité.

Cependant, l'évaluation en valeur vénale se heurte à des difficultés dans le cas des assurances-vie, traité ci-dessous et dans celui des biens durables. Du point de vue du ménage en effet la valeur vénale de ces biens est peu représentative de leur "importance".

D. Les biens durables et l'assurance-vie.

La définition des "contours" du patrimoine pose des problèmes à ses deux "extrémités": les biens durables et l'assurance-vie. La question est de savoir s'il faut les considérer comme des éléments du patrimoine, total pour les premiers, de rendement pour la seconde.

En ce qui concerne les biens durables, le problème tient au fait que leur valeur de réserve est faible. Il ne paraît pas pour autant souhaitable de les exclure de la définition du patrimoine total. Pour être faible par leur valeur, leur rôle n'en est pas moins important par leur présence ou leur absence, qui constitue une explication essentielle de la demande de ces biens, en termes de flux. On peut donc, soit introduire ces biens dans le bilan du ménage en valeur vénale, compte tenu d'une appréciation grossière de leur vétusté ; soit les retenir comme une caractéristique externe de ce bilan.

Quant à l'assurance-vie, le problème est d'une autre nature. Cet actif n'a pas de valeur certaine ; dès lors il est difficilement agrégeable aux autres éléments du bilan. En principe, on pourrait demander aux ménages quelle est la valeur actuelle certaine qu'ils considèrent comme équivalente à la valeur future aléatoire de leur assurance. On obtiendrait ainsi une évaluation cohérente dans son principe avec celle des autres postes.

Toutefois, cette méthode se heurte non seulement à des difficultés d'application, mais aussi à une objection plus importante : même si le ménage peut définir l'équivalent certain dont il est question, la sommation de cette évaluation et de celle des autres postes constitue une agrégation de valeurs de nature différente.

Pour cette raison, il semble préférable de retenir l'assurance-vie comme un élément "hors-bilan" bien que la prime versée constitue une épargne contractuelle. Cette remarque met en évidence ici l'absence de relation comptable entre l'épargne (prime versée) et le stock patrimonial pouvant figurer au bilan ou en marge du bilan.

E. Détermination pratique des éléments du patrimoine du ménage.

En reconnaissant que les problèmes évoqués ci-dessus sont tous liés à l'appréhension statistiques du patrimoine, il convient sur le plan très pratique et comptable de déterminer avec assez de précision quels sont les éléments concrets à retenir dans la présentation d'un bilan patrimonial des ménages (y compris les entrepreneurs individuels).

Au risque de ne pas pouvoir dans l'immédiat chiffrer la totalité de ces éléments il est nécessaire de distinguer au Passif et à l'Actif, les éléments suivants :

Au Passif

- Endettement pour acquisition de biens immobiliers (à moyen et long terme) en distinguant l'entrepreneur individuel.

- Endettement pour acquisition de biens durables (biens d'équipement ménager ou professionnels et autres biens retenus à l'actif) en distinguant l'entrepreneur individuel.

A l'Actif

- Immobilisations corporelles

- . terrains
- . constructions
- . matériels et outillage, équipement
- . agencements
- . installations
- . mobiliers (meubles d'art, collections, tableaux)

- Immobilisations incorporelles

- . fonds de commerce
- . droit au bail
- . brevets et licences

- Stocks : marchandises, cheptel, or thésaurisé

- Actifs financiers

1 - Créances consolidées : dépôts de cautionnement, titres de garantie, titres de participation, titres de placement non négociables, prêts gagés ou non, billets de fonds.

2 - Créances réalisables : prêts et billets de fonds dont la date d'exigibilité est proche, effets à recevoir, coupons à encaisser, titres de placement non cotés ou hors cote, compte de tiers, comptes ou monnaies étrangères.

3 - Avoirs liquides : Bons du Trésor, bons de Caisse, titres de placement cotés en bourse, ouvertures de crédit confirmées, compte de dépôts à terme, comptes d'épargne, comptes de chèques, billets et monnaies divisionnaires.

Hors Bilan

- Valeurs des actifs de jouissance
- Valeurs des capitaux assurés.

La conception patrimoine étant définie et les éléments concrets qui entrent dans la composition du patrimoine ayant été déterminés, l'objet de ce rapport est de fournir un compte rendu, non exhaustif certes, des recherches qui ont été faites sur le plan méthodologique pour évaluer le patrimoine.

Le premier chapitre présente une synthèse des principaux travaux antérieurs.

Le second chapitre est consacré à l'analyse critique des méthodes utilisées par les auteurs.

Enfin le troisième chapitre constitue un essai d'évaluation d'un certain nombre d'éléments d'actifs et de passif.

CHAPITRE I
RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE
(Sommaire)

Section I - Rappel des travaux antérieurs

- De Lavergne et Henry
- Pupin
- Colson
- Divisia, Dupin et Roy
- Cornut

Section II - Récapitulation des données

- A. Observations sur le contenu des tableaux
- B. Notes relatives à la rédaction des tableaux
 - quant aux nomenclatures
 - quant aux auteurs

Annexe - Ordre de grandeur de la fortune des ménages
en 1956

Les données de ce rapport sont exprimées en Francs courants, c'est-à-dire en "anciens" Francs jusqu'en 1959 et "nouveaux" Francs depuis 1960, sauf indication contraire.

CHAPITRE I

RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE

Des évaluations de la fortune privée française ont été tentées depuis fort longtemps. Avant 1914 déjà certains auteurs, et parmi les plus éminents, C. COLSON, ont proposé des estimations cohérentes.

L'entre-deux-guerres nous est à peu près inconnu, malgré certains travaux rapides : l'éclatement des structures lié à la guerre et à l'inflation, entraînant une difficulté d'estimation considérable, explique sans doute cette situation.

Depuis 1950, quelques études ont été entreprises, dont le principal résultat est de conduire à des estimations assez divergentes les unes des autres et, par là, de faire apparaître la nécessité de travaux plus approfondis.

Ces recherches ressortent de deux méthodes. La première est celle qui consiste, pour chaque type d'actif, à rechercher la meilleure base d'estimation possible. A l'appui de cette méthode, les chercheurs les plus anciens disposaient d'ailleurs, grâce à l'existence de recensements fiscaux, de bases plus générales que celles que nous possédons (1).

La seconde est la méthode dite "de dévolution successorale" : utilisée avant 1914 à titre de contrôle des estimations directes, elle a été appliquée récemment par P. CORNUT (2) à plusieurs années anciennes.

D'autre part, toutes ces recherches sont globales : aucune n'a scindé la masse des ménages en ensembles caractérisés. L'exception est présentée par la recherche de P. CORNUT qui analyse la fortune privée par département ; par ailleurs, certains auteurs, tel NEYMARCK ont réparti les ménages suivant l'importance de leurs avoirs en certains types d'actifs.

Une troisième caractéristique de ces études est l'ignorance du passif des ménages, ce qui s'explique sans doute par la faiblesse de ce passif jusqu'à une époque récente.

(1) Toutefois, Béatrice de CASTELNAU a exploité récemment les statistiques monétaires disponibles : cf. "Essai d'estimation de quelques postes du patrimoine des ménages" - Paris C.R.E.P. 1965

(2) Répartition de la fortune privée en France - Paris Colin 1963 656 p.

Ce compte rendu comprend deux parties :

- la première analyse sommairement cinq études marquantes (1) en raison de l'étendue de la gamme des actifs qu'elles couvrent ;
- la seconde, rassemble les principales estimations dans un tableau récapitulatif et décrit les modifications apportées aux estimations recensées dans ce tableau, afin de tenter de les rendre comparables.

(1) Il n'a pas semblé souhaitable, en raison de sa technicité, de résumer l'étude de B. de CASTELNAU.

SECTION I - RAPPEL DES TRAVAUX ANTERIEURS

A - DE LAVERGNE ET HENRY (1)

L'ouvrage de DE LAVERGNE et HENRY est, chose rare avant 1914, entièrement consacré à l'étude de la fortune privée dont il analyse la répartition et l'évolution au 19ème siècle.

Les estimations concernent l'année 1907, pour laquelle les auteurs se livrent à une évaluation directe, qu'ils contrôlent par le recours à l'annuité successorale.

1. La propriété foncière est évaluée grâce à l'enquête fiscale de 1892. A partir de cette enquête - qui décrit la répartition des sols entre l'Etat, les autres personnes morales, les personnes physiques - les auteurs définissent le revenu foncier en tenant compte de l'évolution du prix des denrées, et capitalisent ce revenu. Cette méthode laisse obscure la question de savoir si 4 milliards de bâtiments agricoles constituent ou non un double emploi avec 66 milliards de propriété foncière (2).

2. De même, l'évaluation de la propriété bâtie repose sur une enquête fiscale de 1901, et procède donc par capitalisation du revenu. Mais au taux de 5,5 % employé par l'enquête, les auteurs préfèrent le taux de 7,38 % (3).

(1) La Richesse de la France : Fortune et Revenus Privés - Paris - Rivière - 1908, 216 p.

(2) En effet, les enquêtes fiscales évaluent la "propriété foncière" ce qui inclut non seulement les sols, mais les bâtiments d'exploitation et les capitaux mobiliers.

(3) Ce ne sont là que deux exemples - et on retrouvera la méthode, systématiquement appliquée, chez COLSON - de l'évaluation du capital à partir de ses revenus. Une telle procédure ne manque évidemment pas de bases, ni d'intérêt théoriques. Sans doute doit-on expliquer en partie la diffusion de cette méthode à cette époque par le fait qu'elle était employée par l'Administration. Les taux utilisés par celle-ci sont cependant contestés par la plupart des auteurs

3. Les valeurs mobilières sont estimées sur la base des travaux de NEYMARCK. Ceux-ci se fondent sur les revenus des valeurs mobilières afin de faire la part des valeurs non cotées et de celles qui appartiennent à l'étranger.

Les auteurs ne comptent pas les hypothèques au passif, mais déduisent à l'actif la valeur des obligations hypothécaires (1).

4. Les autres meubles sont estimés à partir d'un ensemble divers de sources et d'hypothèses.

Cette évaluation directe est contrôlée par le recours à l'annuité successorale : il apparaît un écart non seulement de volume, mais aussi de structure.

B - R. PUPIN (2)

Comme les auteurs précédents, PUPIN a recours à des évaluations directes retenant cas par cas la meilleure méthode, au risque de compromettre la cohérence de l'ensemble.

L'auteur fournit une estimation de la fortune privée, ceci doit, semble-t-il, s'entendre comme fortune nationale, déduction faite de celle des collectivités publiques. Cette estimation englobe donc la fortune des sociétés privées : lorsque celles-ci sont représentées par des valeurs mobilières, il y a double emploi, et PUPIN procède in fine à une déduction globale d'ailleurs faible à ce titre. A proprement parler, il ne définit donc la fortune des ménages qu'en valeur, et non sa composition.

Il se réfère à NEYMARCK pour évaluer les valeurs mobilières et à E. MICHEL pour estimer les hypothèques, et à DE FOVILLE pour apprécier la circulation d'argent-métal.

Pour évaluer les biens immobiliers, PUPIN se reporte aux enquêtes fiscales dont il redresse les résultats. Il estime en effet que le prix des terres a monté, et que l'objectif fiscal des enquêtes a introduit une sous-estimation.

(1) Ce traitement particulier est également assez répandu avant 1914. Il correspond à une conception selon laquelle on ne cherche pas tant à connaître la somme des patrimoines des ménages, que la valeur de l'ensemble du patrimoine privé. Calculer la richesse des Français, c'était un peu mesurer la puissance de la France Dans le tableau figurant dans la seconde section de ce chapitre, on a préféré "corriger" cette présentation, et retenir sans déduction toutes les valeurs mobilières, en faisant apparaître un passif hypothécaire.

(2) La richesse de la France devant la guerre - Paris, Rivière, 1916

L'évaluation des Fonds de Commerce et capitaux d'exploitation procède par capitalisation d'un bénéfice moyen calculé. Les stocks de marchandises se déterminent à partir de l'encours et de la circulation des lettres de change.

Divers autres éléments sont recensés sur la base d'autres indications : en particulier PUPIN estime les meubles meublants en fonction de la valeur locative des logements (1).

Par ailleurs, PUPIN procède également à un contrôle par l'annuité successorale. Selon lui, il faut, pour retrouver les résultats de l'évaluation directe, utiliser le multiplicateur 50 pour les valeurs mobilières, 35 pour les autres actifs : la dissimulation paraît forte pour les valeurs mobilières ; elle paraît l'être également pour les liquidités.

C - C. COLSON (2)

Cette étude est considérée par MM. DIVISIA, DUPIN et ROY comme fondamentale. De fait, elle est la plus exhaustive ; on a seulement retenu ici les passages relatifs à l'évaluation de la fortune privée en 1913.

C. COLSON avertit des problèmes que pose l'évaluation d'un ensemble de biens. La valeur des choses dépend de la variation du niveau général des prix pour des raisons monétaires, de l'évolution technique, mais aussi de la variation du taux d'intérêt donc du taux de capitalisation. Car c'est fréquemment par capitalisation du revenu (lui même fixé par évaluation du produit physique) que l'auteur évalue les biens. Ce principe correspond parfois à la règle du marché mais son application systématique relève surtout d'une position théorique.

L'étude procède ainsi en deux temps. Dans son chapitre III, "L'importance économique et la valeur des différentes catégories de biens", l'auteur évalue les revenus de chaque actif, puis leur valeur en capital, sans distribuer ces actifs suivant la catégorie d'agent propriétaire. Dans son chapitre IV "Le montant total des richesses, leur répartition et celle des revenus dans les sociétés modernes", il élimine certains éléments de la fortune nationale et définit celle des ménages comme un résidu.

On l'a vu avec PUPIN, cette méthode n'aboutit pas à donner la somme des fortune de chaque ménage, mais la valeur globale de la fortune privée.

(1) Cette procédure s'apparente à celle qui évalue les biens durables du ménage par le risque locatif assuré.

(2) Cours d'Economie Politique - Tome III - Paris, Gauthier, Villars, Alcan, 1927, 516 p. : "La propriété des capitaux, des agents naturels et des biens incorporels.

1. La fortune nationale.

a) La propriété rurale et la production agricole sont connues par les enquêtes du Ministère de l'Agriculture, dont la qualité est moyenne. La crise agricole a entraîné une baisse de la valeur locative du sol et une baisse plus que proportionnelle de sa valeur vénale : en effet, en 1875 l'acquéreur consentait un taux de capitalisation élevé car il s'attendait à une hausse du revenu du sol ; l'effet de la crise a été d'inverser l'anticipation, ce qui conduit à baisser le taux de capitalisation.

Le taux de capitalisation pour le sol est ainsi passé de 2,8 % en 1880 à 3,3 % en 1913, tandis que celui de la rente suivait un mouvement inverse, de 3,7 % en 1880 à 3,2 en 1913.

L'évaluation des mines se fait par référence à la capitalisation boursière des houillères, les résultats publiés par le service des mines, pour les autres exploitations, étant comparés aux résultats d'exploitation des houillères. Le taux de capitalisation est 4 % .

b) - La propriété bâtie se détermine par capitalisation du produit net, dérivé du produit brut au moyen d'une marge forfaitaire.

L'enquête de 1910 est valable à ce titre car les taux ont été précisés "sur le terrain" et COLSON en retient les résultats.

c) - Les mobiliers et capitaux d'exploitation, le numéraire correspondent au "domaine de l'hypothèse ". Quelques indices permettent de fonder des évaluations.

d) Les biens affectés aux services publics sont évalués par une méthode qui évoque l'inventaire permanent, en cumulant la valeur des investissements réalisés, depuis la Restauration pour les voies de communication, depuis la guerre de 70 pour le reste.

e) D'après l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières et la capitalisation boursière, il y a une possibilité de déterminer de portefeuille national de valeurs mobilières. Quant aux dépôts en Caisse d'Epargne, l'auteur n'en retient que la partie correspondant à des prêts à l'Etat : le reste servant à financer des crédits hypothécaires est considéré comme un double emploi. Le passif hypothécaire n'a pas été déduit des actifs immobiliers.

La fortune nationale exclut cet élément d, qui représente des créances entre Français, mais inclut le numéraire, qui représente une créance internationale.

2. La fortune privée.

Pour passer à l'estimation de la fortune privée, il faut déduire les biens des personnes morales et ajouter les droits des ménages sur elles.

Assez curieusement, C. COLSON ne compte pas dans la fortune des ménages la valeur des dépôts en Caisse d'Epargne, mais celle des droits acquis par les Caisses d'Epargne au moyen de ces dépôts (1).

3. Le contrôle par l'annuité successorale.

Le coefficient retenu est 30, et fait apparaître une sous-estimation sensible imputable:

- à la sous évaluation des mobiliers et outillages ;
- à la disparition des pensions avec le défunt ;
- à la dissimulation du numéraire ;
- à la procédure administrative d'évaluation des biens immobiliers au denier 25 (au lieu du denier 30 convenable pour la propriété bâtie, et au denier 18 pour la propriété rurale);
- à la fraude : COLSON pense qu'elle explique plus de 40 % de la différence.

Cependant l'auteur retient cette méthode pour apprécier la répartition de la fortune : 50 % des décès donnent lieu à déclaration et les déclarations peuvent être réparties suivant leur montant .

Tranche de fortune en Francs	Répartition en nombre/cumul		Répartition en valeur/cumul	
0 à 900	27,2	100,0	0,5	100,0
900 à 3.600	26,5	72,6	2,1	99,5
3.600 à 18.000	29,1	46,1	9,5	97,4
18.000 à 90.000	12,9	17,0	17,8	87,9
90.000 à 180.000	2,1	4,1	9,5	70,1
180.000 à 1.800.000	2,0	2,2	33,7	60,6
1.800.000 +	0,2	0,2	26,9	26,9

(1) Ceci s'explique bien, si l'on considère la fortune du secteur privé par opposition à la somme des fortunes des ménages. (Voir explication en Introduction).

D - DIVISIA, DUPIN, ROY (1)

L'ouvrage de DIVISIA, DUPIN et ROY est petit par le volume mais rigoureux dans sa méthode : ceci au point qu'inversant l'ordre du livre il faut en premier lieu faire état de ses prémisses méthodologiques.

1. Les modes d'évaluation.

On distingue trois "valeurs" d'un bien :

- la valeur vénale,
- la valeur d'inventaire : coût de construction, compte tenu des amortissements,
- la valeur de capitalisation des annuités futures.

En situation classique - celle de COLSON en 1913 - ces trois valeurs coïncident ; mais ce n'est plus le cas en période de déséquilibre. Aussi faut-il choisir :

- la valeur vénale a fréquemment un caractère artificiel,
- la valeur de capitalisation est incertaine étant donné l'incertitude des anticipations
- la valeur d'inventaire est souvent arbitraire (le coût original est-il le coût payé à l'origine ou celui de remplacement par l'analogue ou par l'identique ?).

Les auteurs, malgré son arbitraire, retiennent cette dernière procédure pour évaluer la fortune nationale, car elle convient aux biens publics et s'appuie sur le sérieux de l'estimation "à dire d'expert". Ils se demandent alors s'il faut faire l'évaluation au coût de la date d'installation ou de celle de l'évaluation.

La philosophie de la réponse tient à l'objet de l'évaluation. Celle-ci désigne par une grandeur unique deux aspects d'une réalité : la qualité et la quantité. Puisque l'abattement de valeur pour amortissement représente le facteur qualité, mieux vaut évaluer uniformément la valeur à neuf à la date d'inventaire, afin d'apprécier la quantité.

Au contraire, pour la fortune privée, les auteurs retiennent la valeur vénale, car cette fortune leur paraît être un ensemble de droits plus que de biens. Le passage de la fortune nationale à la fortune privée implique donc à changer le principe de l'évaluation.

(1) A la recherche du Franc perdu - Tome III : Fortune de la France S.E.R.P. Paris n.d. (1956) 122 p.

Enfin, pour assurer la comparaison intertemporelle des résultats, les auteurs ont corrigé la valeur vénale par un coefficient traduisant l'évolution des taux de capitalisation.

Sur ces bases DIVISIA, DUPIN et ROY estiment comme COLSON, la fortune nationale, puis la fortune privée, relevant des ménages et des entreprises. C'est ainsi qu'ils ne retiennent des valeurs mobilières que le portefeuille français de valeurs étrangères et déduisent le portefeuille étranger de valeurs françaises.

2. La fortune Nationale en 1954.

a) La propriété rurale s'estime d'après une étude du Ministère de l'Agriculture, et un calcul de valeur ajoutée de l'I.N.S.E.E. ; cette valeur est majorée pour tenir compte de la baisse du taux de capitalisation depuis 1914.

b) Le capital d'exploitation industriel et commercial est connu pour les grandes compagnies nationalisées par les études de ces compagnies elles-mêmes. Pour le reste, n'ayant pas de recensement industriel depuis 1865, DIVISIA, DUPIN et ROY utilisent alors quatre éléments d'appréciation :

- les Investissements par secteur (Comptabilité Nationale)
- les Statistiques de réévaluation de bilans
- les Capitalisations boursières
- les Ratios Immobilisations/Chiffre d'Affaires
par secteur.

c) La valeur du capital engagé dans les transports est mieux connue par les statistiques des compagnies et par les recensements I.N.S.E.E.

d) Les logements s'évaluent par le produit d'une estimation du parc et d'un prix à neuf. On applique un coefficient d'amortissement en raison du mauvais entretien des édifices.

e) Les mobiliers s'estiment d'après le prix du loyer, qui est connu par l'I.N.S.E.E.

3. La Fortune privée.

Le problème est de transformer ces évaluations en évaluation en valeur vénale. Les transformations se font "cas par cas" et exigent quelquefois de nouvelles estimations directes.

E - P. CORNUT (1)

L'ouvrage de P. CORNUT est entièrement consacré à l'exploitation, par département, des statistiques successorales. Une courte introduction méthodologique précède l'exposé des résultats pour 1908, 1934, 1949, 1953. Ceux-ci sont suivis d'une analyse des liaisons entre impôts, fortune privée, dépense publique.

P. CORNUT considère les successions déclarées comme un échantillon aléatoire des fortunes des ménages vivants, le taux de sondage étant le taux de mortalité. L'inverse de ce taux constitue donc le taux d'extrapolation convenable, variable selon l'âge du défunt. Toutefois, cette méthode exige certaines réserves, les principales résultant :

- du retard apporté à déclarer les successions. L'auteur, pour 1949 et 1953, introduit des indices de correction de prix pour réévaluer les déclarations en retard.

- de la fraude, dont il est tenu compte au moyen des coefficients de redressement suivants (en pourcentage) :

	1908	1934	1949	1953
Valeurs à revenu fixe	60	60	60	60
Autres Valeurs mobilières	60	60	60	-
Livrets Caisse d'Epargne	150	200	100	130
Meubles corporels	80	80	25	25
Fonds de Commerce	80	80	25	25
Immeubles	-	60	15	15

En rapprochant ces résultats aux successions déclarées, l'auteur fait apparaître que celles-ci représentent $1/30$ de la fortune estimée en 1908, $1/36$ en 1934, $1/4$ en 1949 et $1/50$ en 1953. Cette évolution du multiplicateur de l'annuité successorale traduit l'évolution démographique.

La méthode étant par ailleurs commentée dans un autre chapitre, il paraît suffisant de reproduire ici certains taux de possession d'actifs :

(1) P. CORNUT - Répartition de la Fortune Privée en France - Paris Colin - 1963.

Fréquence de présence d'un actif dans 100 déclarations :

	1908	1934	1949	1953
Rentes	7,97	18,53	23,47	20,30
Obligations	7,05	17,90	21,70	18,40
Actions	4,63	13,77	12,20	9,80
Parts d'intérêt	0,34	1,70	1,58	1,93
Valeurs étrangères	6,36	9,48	2,74	1,28
Numéraire (monnaie métallique) (1)	12,60	18,40	16,30	16,20
Assurance-vie	1,44	2,05	3,60	3,56
Dépôts	3,-	8,87	15,40	16,50
Livrets	21,40	28,10	38,10	39,30
Fonds	3,14	5,39	6,19	6,15
Meubles	60,90	84,20	100,-	100,-
I. Ruraux	51,20	47,-	43,19	39,79
I. Urbains	24,60	22,80	36,69	38,50

(1) Le "Numéraire" et les "Dépôts" ont un contenu qui change avec le développement de la circulation fiduciaire et scripturale.

Avant 1913, cette circulation est faible : le numéraire comprend l'or frappé, et quelques rares billets; les dépôts sont principalement des cautionnements.

Après 1913, les billets gagnent de l'importance tandis que l'or, perdant sa sienne comme moyen de paiement, devient "or thésaurisé" ; les dépôts deviennent, pour l'ensemble des comptes à vue.

SECTION II - RECAPITULATION DES DONNEES.

Les tableaux récapitulatifs ci-dessous sont organisés en cinq parties :

- une récapitulation générale
- le détail de la rubrique "valeurs mobilières"
- celui de la rubrique "immobilier"
- celui de la rubrique "liquidités et créances"
- celui de la rubrique "meubles et capitaux d'exploitation"
- un sixième tableau présente la part de chaque rubrique dans l'actif brut total.

Les sources de ces tableaux, en dehors des auteurs cités ci-dessous, sont les suivantes:

- E. MICHEL (1902-1905) : la Propriété (Berger-Levrault-Paris 1906)
- E. MICHEL (1906-1910) : La Fortune Privée et les Fraudes successorales (Berger-Levrault - Paris 1913)
- J. LESCURE (1924-1934) : L'Epargne en France (Domat-Montchrestien - Paris 1936)
- PUPIN (1958) : Article Bulletin S.E.E.F. - Supplément Mai 1959 (1).

Etant donné la diversité des estimations recensées, la rédaction de ces tableaux n'a pu se réduire à une simple compilation. De nombreuses remarques sont donc nécessaires, que nous exposerons à la suite de quelques observations sur le contenu des documents.

(1) Les données des colonnes "dévolution successorale 1956" et "dévolution successorale 1962" résultent de calculs dont on trouvera le détail chapitre III; les colonnes "estimation 1956" et "estimation 1962" présentent un essai grossier d'appréciation dont le détail figure dans l'annexe du présent chapitre.

(en milliards de Francs courants)

RECAPITULATION GENERALE 1902 - 1913	Michel 1902- 1905	Lavergne Henry 1907	Cornut 1908	Michel 1906- 1910	Pupin 1911	Colson 1913
Valeurs mobilières et Bons	87,2	74,-	88,-	104,-	110,-	95,-
Liquidités et créances	} 68,5	25,7	22,-	} 74,8	30,4	30,5
Meubles et capitaux d'exploitation		26,-	20,-		39,2	46,8
Biens immobiliers		112,8	113,-		79,-	132,-
A - Fortune privée brute	268,5	238,7	209,-	310,8	305,8	303,7
Hypothèques obligataires	2,-	2,1		2,-	2,5	3,-
Endettement et hypothèques non obligataires	12,-	12,-		18,-	13,-	6,-
Doubles emplois					7,-	
B - Déduction	14,-	14,1		20,-	22,5	9,-
Fortune privée nette (A - B) .	254,5	224,6	209,-	290,8	283,3	296,7

(en milliards de Francs courants)

RECAPITULATION GENERALE 1924 - 1949	Lescure 1924	Lescure 1934	Cornut 1934	Cornut 1949
Valeurs mobilières et bons.....	360		267	1.589
Liquidités et créances			81	646
Meubles et capitaux d'exploitation			143	1.316
Biens Immobiliers	260	480	360	4.322
A. Fortune Privée Brute			851	7.693
Hypothèques obligataires				
Endettement et hypothèques non obliga- taires				
Doubles emplois				
B. Déduction	-	-	-	-
Fortune Privée nette (A - B)				

(en milliards de Francs courants)

RECAPITULATION GENERALE 1953 - 1956	Cornut 1953	B. de Castelnau 1953	Dévolu- tion succes- sorale 1953 (1)	Divisia Dupin Roy 1954	B. de Castelnau 1955	Dévolu- tion succes- sorale 1956 (1)	Estima- tion 1956 (2)
Valeurs mobilières et bons	2.528	3.240	1.980		6.080	2.715	5.500
Liquidités et créances	1.382	4.940	} 6.243	8.165	6.410	2.639	8.760
Meubles et capitaux d'exploitation	2.437			19.800		3.043	9.990
Biens immobiliers	9.171		7.394	10.500		7.141	13.490
A. Fortune privée Brute	15.518		15.617			15.538	36.740
Hypothèques obligataires		} 190		750	} 670		
Endettement et hypothè- ques non obligataires				3.250			
Doubles emplois	-		-				
B. Déductions		190			670		
Fortune Privée Nette (A - B)							

(1) Calculs d'après les données de l'administration fiscale par l'auteur.

(2) Estimation personnelle de l'auteur, cf. annexe.

(en milliards de Francs courants)

RECAPITULATION GENERALE 1957 - 1962	Pupin 1958	B. de Castelnau 1960	B. de Castelnau 1962	Succes- sions 1962 (1)	Estima- tion 1962 (2)	
Valeurs mobilières et bons	11.250	123,6	159,8	67	135,7	
Liquidités et créances	25.630	104,9	136,4	} 131	197,-	
Meubles et capitaux d'exploitation ..	17.500				198	179,-
Biens immobiliers	24.650					300,-
A. Fortune Privée Brute	79.030			396	811,7	
Hypothèques obligataires		} 18,83	} 25,61			
Endettement et hypothèques non obligataires						
Doubles emplois						
B. Déduction	-	18,83	25,61	-	-	
Fortune Privée Nette (A - B)						

(1) Calculs d'après les données de l'administration fiscale par l'auteur.

(2) Estimation personnelle de l'auteur, cf. annexe.

(en millions de Francs courants)

DETAIL VALEURS MOBILIERES 1902 - 1913	Michel 1902- 1905	Lavergne Henry 1907	Cornut 1908	Michel 1906- 1910	Pupin 1911	Colson 1913
Valeurs françaises :	<u>(62,5)</u>		<u>61</u>			<u>54</u>
Bons			15			1
Rentes	20,5		24			
Obligations	22,5		22			
Actions	19,5		<u>27</u>			
Valeurs étrangères	<u>24,7</u>					<u>41</u>
Total Valeurs Mobilières ...	(87,2)	74	88	104	110	95
DETAIL BIENS IMMOBILIERS						
Biens à usage agricole	63,6	70	36	70	67,2	66,4
Propriété urbaine bâtie	57,1	43	43	62	59	65
Total Immobilier	112,8	113	79	132	126,2	131,4

(en milliards de Francs courants)

DETAIL VALEURS MOBILIERES 1924 - 1949	Lescure 1924	Lescure 1934	Cornut 1934	Cornut 1949
Valeurs françaises :	<u>(315)^(a)</u>		<u>240</u>	<u>1.349</u>
Bons	96		} 62	} 214
Rentes	67	260	} 73	} 316
Obligations	} 173	150	105	819
Actions		180	27	240
Valeurs étrangères	46			
Total valeurs mobilières	360		267	1.589
DETAIL BIENS IMMOBILIERS				
Biens à usage agricole	120	240	175	2.064
Propriété urbaine bâtie	140	240	185	2.258
Total immobilier	260	480	360	4.322

(a) Déduction de 21 milliards n'appartenant pas aux ménages.

(en milliards de Francs courants)

DETAIL VALEURS MOBILIERES 1953 - 1956	Cornut 1953	B. de Castelnau 1953	Succes- sions 1953	Divisia Dupin Roy 1954	B. de Castelnau 1955	Succes- sions 1956 (1)
Valeurs françaises :.....	<u>2.315</u>	<u>3.090</u>	<u>207</u>		<u>5.800</u>	<u>2.485</u>
Bons	} 267	480	41		930	47
Rentes		} 560	138		} 950	104
Obligations			306			438
Actions	1.521	2.050	1.588		3.920	1.896
Valeurs étrangères	213	150	137		280	230
Total valeurs mobilières ...	2.528	3.240	2.210		6.080	2.715
DETAIL BIENS IMMOBILIERS						
Biens à usage agricole	4.286			4.500		3.001
Propriété urbaine bâtie	4.885	12.710		6.000	16.100	4.140
Total immobilier	9.171		7.394	10.500		7.141

(1) Calculs par l'auteur d'après les données de l'administration fiscale.

(en milliards de Francs courants)

DETAIL VALEURS MOBILIERES 1957 - 1962	B. de Castelnau 1957	Pupin 1958	B. de Castelnau 1960	B. de Castelnau 1962	Estima- tion 1962 (1)
Valeurs françaises :		10.500 (a)	199,9	156,3	
Bons		2.750	19,2	28,1	17,1
Rentes	} 1.370	} 2.900	} 20,1	} 25,6	
Obligations					
Actions	5.250	4.400	80,6	102,6	
Valeurs étrangères	330	700	3,7	3,5	
Total Valeurs mobilières.....		11.250	123,6	159,8	135,7
DETAIL BIENS IMMOBILIERS					
Biens à usage agricole		12.800			130,-
Propriété urbaine bâtie	22.460	11.850	294,9	402,7	170,-
Total immobilier		24.650			300,-

(1) Estimation personnelle de l'auteur, cf. annexe.

(a) Addition faite de 450 non ventilés.

DETAIL LIQUIDITES ET CREANCES 1902 - 1913	Lavergne 1907	Cornut 1908	Pupin 1911	Colson 1913
Dépôts	0,5	4,-		1,-
Numéraires	} 4,5	} 2,-	} 7,8	} 8,-
Or thésaurisé				
Caisse d'Epargne	4,6	5,-	5,6	6,-
Assurance et Retraite	4,1	1,-	4,-	9,5
Créances	12,-		13,-	6,-
Total liquidités et créances	25,7	22,-	30,4	30,5
DETAIL MEUBLES ET CAPITAUX D'EXPLOITATION				
Offices ministériels	1,5	} 5,-	1,5	1,3
Fonds de commerce	} 6,5		} 13,-	3,7
Capitaux d'exploitation commerciale				
Capitaux d'exploitation industrielle ...	} 8,-	} 15,-	} 10,-	} 13,-
Capitaux d'exploitation agricole				
Meubles meublants	} 10,-	}	6,-	} 28,5
Bijoux				
Total Meubles et Capitaux d'explo- tation	26,-	20,-	39,2	46,8

(en milliards de Francs courants)

DETAIL LIQUIDITES ET CREANCES 1924 - 1949	Cornut 1934	Cornut 1949
Dépôts	21	183
Numéraires	} 8	} 84
Or thésaurisé		
Caisse d'Epargne	48	313
Assurance et Retraite	4	66
Créances		
Total liquidités et créances	81	646
DETAIL MEUBLES ET CAPITAUX D'EXPLOITATION		
Offices ministériels) 30) 384
Fonds de commerce		
Capitaux d'exploitation commerciale) 113) 932
Capitaux d'exploitation industrielle		
Capitaux d'exploitation agricole		
Meubles meublants		
Bijoux		
Total meubles et capitaux d'explo- tation	143	1.316

(en milliards de Francs courants)

DETAIL LIQUIDITES ET CREANCES 1953 - 1956	Cornut 1953	B. de Castelnau 1953	Divisia Dupin Roy 1954	B. de Castelnau 1955	Succes- sions 1956 (1)	Estima- tion 1956 (2)
Dépôts	449	920	2.715	1.300	753	} 4.800
Numéraires	} 148	1.510	2.550	1.830	} 195	
Or thésaurisé		1.500	1.700	1.500		+ or
Caisse d'Epargne	652	1.010	1.200	1.510	273	} 1.600
Assurance et Retraite	133		250		532	} 2.360
Créances					886	
Total liquidités et créances	1.382	4.940	8.165	6.410	2.639	8.760
DETAIL MEUBLES ET CAPITAUX D'EXPLOITATION						
Offices ministériels	} 961				52	} 4.160
Fonds de commerce						
Capitaux d'exploitation commerciale.	} 1.476		} 10.000		} 1.476	} 5.830
Capitaux d'exploitation industrielle				2.500		
Capitaux d'exploitation agricole ...			7.300			
Meubles meublants					1.476	
Bijoux					54	
Total meubles et capitaux d'ex- ploitation	2.427		19.800		3.043	9.990

(1) Calcul par l'auteur d'après les données de l'Administration fiscale

(2) Estimation personnelle de l'auteur, cf. annexe.

(en milliards de Francs courants)

DETAIL LIQUIDITES ET CREANCES 1957 - 1962	Pupin 1958	B. de Castelnau 1960	B. de Castelnau 1962	Estimation 1962 (1)
Dépôts	3.600	27,1	42,4	} 141 + or 16
Numéraires	18.000	31,1	38,1	
Or thésaurisé	2.000	18,-	18,-	
Caisse d'Epargne	2.030	28,70	37,9	} 40
Assurance et retraite				
Créances				
Total liquidités et créances	25.630	104,9	136,4	197
DETAIL MEUBLES ET CAPITAUX D'EXPLOITATION				
Offices ministériels				} 81
Fonds de commerce				
Capitaux d'exploitation commerciale ..	} 8.500			} 98
Capitaux d'exploitation industrielle .				
Capitaux d'exploitation agricole				
Meubles meublants	9.000			
Bijoux				
Total meubles et capitaux d'ex- ploitation	17.500			179

(1) Estimation personnelle de l'auteur, cf. Annexe.

A - Observations sur le contenu des tableaux.

Sans entrer dans le détail d'une analyse précise, on peut dégager l'intérêt que présentent ces tableaux en quatre points :

1. Les estimations auxquelles conduit la méthode de dévolution successorale semblent être systématiquement biaisées vers le bas.

2. L'ensemble des estimations d'avant 1914 présente une certaine cohérence.

La cohérence des estimations est imputable au recours à des sources communes (enquêtes fiscales, travaux de NEYMARCK pour les valeurs mobilières, de MICHEL pour la propriété immobilière), à la lenteur des mouvements de prix.

La structure moyenne révélée par les estimations de LAVERGNE, MICHEL (1906-1910), COLSON est : valeurs mobilières 32 % ; autres avoirs mobiliers, y compris les hypothèques 25 % ; immobilier 43 %.

Le Revenu National étant estimé pour cette période à environ 29 milliards (1), et l'épargne à 3,5 milliards. La fortune privée 10 fois plus élevée que le Revenu National représente 85 ans d'épargne.

3. Il est moins commode de proposer des estimations pour la période récente, marquée par un mouvement assez vif des prix : d'après les études I.N.S.E.E. - C.R.E.D.O.C. l'indice prix des logements anciens est passé de 100 en 1953 à 276 en 1962; de son côté l'indice des cours des valeurs à revenu variable glissait de 100 à 456, celui des valeurs à revenu fixe, de 100 à 149 ; enfin, l'indice des prix à la consommation calculé par le C.R.E.D.O.C., de 100 à 156.

On a néanmoins tenté de "recouper" les sources disponibles pour 1959 ; on aboutit ainsi à des ordres de grandeur de 380 milliards en 1956 et 810 en 1962. La progression d'ensemble est donc des plus vives.

4. Naturellement, la marge d'erreurs sur ces estimations est considérable. Il n'en demeure pas moins qu'elle fait apparaître un fait sans doute important : le rapport Patrimoine Privé / Revenu National a varié de 10 en 1910 à 2,5 en 1956 et à 3,01 en 1962 (2).

(1) Congrès International pour l'Etude des problèmes de l'Epargne - Rapports Nationaux T.I. - Paris - Imprimerie Nationale, 1957, p. 203

(2) Cependant, si l'on admet que les chiffres de B. de CASTELNAU sont exacts, le rapport devient 3,6 et la fortune privée 961 milliards.

Parallèlement, on constate une hausse très importante de la part relative des valeurs mobilières, une hausse considérable de celle des liquidités et de celle de la propriété bâtie.

Cette évolution du rapport Capital/revenu demanderait une analyse particulière. De son côté, l'évolution de la structure des fortunes privées a été étudiée par Ch. A. MICHALET (1), dont le travail suggère que la préférence pour les valeurs mobilières observable au début de ce siècle est un phénomène relativement exceptionnel dans l'histoire des placements.

B - Notes relatives à la rédaction des tableaux.

La diversité des sources et des nomenclatures complique singulièrement la présentation d'une récapitulation homogène. Deux remarques de portée générale doivent être faites à cet égard :

- il a fréquemment fallu modifier le traitement donné par les auteurs à l'endettement des ménages. D'une part, lorsque cet endettement correspondait à des hypothèques financées par le Crédit Foncier au moyen d'émissions d'obligations, nous avons considéré que ces obligations ne devaient pas être déduites des avoirs des ménages en valeurs mobilières. D'autre part, lorsque cet endettement correspondait à des hypothèques d'autre nature, nous avons estimé convenable de retenir à l'actif la valeur brute des biens ainsi grevés, de faire apparaître au passif la valeur de ces hypothèques, mais aussi de les introduire à l'actif (2), l'hypothèse étant que ce sont les ménages eux-mêmes qui financent ces hypothèques ;

- sous une rubrique unique, nous avons classé des réalités différentes. C'est ainsi par exemple que la rubrique "dépôts" a un contenu variable suivant les auteurs. Nous n'avons établi des totaux, dans le Tableau récapitulatif, que pour les évaluations pour lesquelles la "gamme" des actifs recensés est assez complète (ce qui exclut par exemple les estimations de B. de CASTELNAU). Nous n'avons, en sens inverse, retenu pour les tableaux de détail que les estimations suffisamment détaillées.

Nous avons regroupé les principales remarques relatives à la rédaction de ces tableaux en deux points : remarques relatives à la nomenclature; remarques relatives aux auteurs.

(1) "Les Placements des Epargnants français de 1815 à nos jours" Paris P.U.F. 1968 - 374 p.

(2) Dans la rubrique : créances.

1. Remarques relatives à la nomenclature.

a) Les avoirs mobiliers.

Sur les rubriques de cette catégorie, comme des autres d'ailleurs, il est précieux de consulter les pages 65 à 69, déjà citées de l'ouvrage de M. CORNUT. Ces principales remarques sont les suivantes :

- numéraire et or thésaurisé. Plusieurs auteurs du début du siècle n'ont retenu comme numéraire que la monnaie métallique ; de ce fait, la rubrique "or thésaurisé" n'a guère de sens pour eux. De leur côté les estimations successorales confondent ces rubriques.

- capitaux d'exploitation agricole. Dans les successions, ces biens s'ils appartiennent au propriétaire du sol, s'évaluent comme propriété foncière ; dans le cas contraire, ils entrent dans la catégorie mobilière des "meubles meublants".

- fonds de commerce. Dans les successions cette rubrique comprend les capitaux d'exploitation (matériel et stocks) qui dépendent des fonds. Dans les évaluations directes, la valeur des clientèles est parfois ignorée, tandis que seuls les capitaux d'exploitation sont recensés. Le problème est compliqué par le fait que les évaluations directes confondent les capitaux industriels et commerciaux, tandis que, dans les successions, les premiers figurent sous la rubrique des "meubles corporels".

- meubles meublants. Ceci est une composition de la rubrique "meubles corporels" des successions, qui regroupe :

- 1) les meubles meublants, c'est à dire le mobilier et les bijoux
- 2) les autres meubles : outillages, navires, véhicules
- 3) les immeubles par destination : cheptel, entraînement de ferme.

La rubrique "meubles corporels" n'a pas pu, cependant être "éclatée" entre ces composantes.

b) La propriété immobilière.

- La propriété immobilière a donné lieu à trois types d'évaluations :

1°) l'évaluation par capitalisation des revenus, ceux-ci étant connus par voie d'enquête fiscale ou même (E. MICHEL) par enquête directe. Cette capitalisation est effectuée à des taux différents suivant la date (et l'auteur), les auteurs récusant fréquemment les taux employés par l'administration.

2°) l'évaluation par dévolution successorale, employée en particulier par CORNUT, repose sur la déclaration faite par l'héritier, déclaration libre après 14, effectuée par capitalisation du revenu au paravant, (au denier 20 pour la propriété bâtie, 25 pour la propriété rurale).

3°) l'évaluation directe consiste à estimer les quantités et leurs prix.

- La première et la troisième méthode soulèvent le problème du partage de la fortune entre personnes physiques et morales. Pour cela, les rôles de mainmorte et les évaluations directes des propriétés des collectivités ont été fréquemment utilisés dans les premières évaluations.

La première et la seconde méthode, de par les sources des données, posent un problème de définition des rubriques. Il faut distinguer :

- 1°) les sols eux-mêmes,
- 2°) les bâtiments destinés à l'exploitation agricole (granges) et le logement de l'agriculteur,
- 3°) les autres logements situés en agglomération rurale,
- 4°) les logements d'agglomérations urbaines, et bâtiments industriels et commerciaux,
- 5°) le train de culture (bétail, stock, matériel),
- 6°) les équipements industriels et commerciaux.

(1) et (2) forment l'exploitation agricole qui est visée par les études administratives : aussi retrouve-t-on les bâtiments de ce type dans l'évaluation de la propriété foncière : c'est donc abusivement que C. COLSON les compte en addition à cette propriété (1).

(3) et (4) constituent la propriété bâtie.

Enfin, dans les estimations de la propriété immobilière dans les successions, l'administration retient les immeubles par destination, c'est-à-dire qu'elle ajoute (5) à (1) et (2) et (6) à (3) et (4), lorsque le défunt propriétaire immobilier est également propriétaire des équipements ; au contraire, lorsque le défunt est propriétaire des seuls équipements, ceux-ci sont classés en "capital d'exploitation".

c) Les valeurs mobilières.

Les estimations par annuité successorale reprennent les valeurs et parts non cotées, celles-ci ne figurent pas dans les estimations directes, mais les biens qu'elles représentent sont inclus dans les autres avoirs mobiliers.

2. Remarques propres aux divers auteurs.

a) E. MICHEL (1902 - 1905).- L'évaluation de la propriété immobilière est menée avec un taux de capitalisation de 3,5 % pour la propriété foncière, de 6 % pour la propriété bâtie.

Les avoirs mobiliers résultent d'une estimation par annuité successorale, à laquelle nous avons ajouté 13 milliards d'hypothèques non obligataires.

Les valeurs mobilières incluent quelques avoirs de sociétés.

b) LAVERGNE (1907).- La propriété bâtie est capitalisée à 7,38 %. On a supposé que 4 milliards d'immeubles agricoles estimés par l'auteur ne constituent pas un double emploi avec les 66 milliards de terres recensées mais s'y ajoutent.

Les dépôts représentent les seuls cautionnements à la Caisse des Dépôts et Consignations et le numéraire la seule monnaie métallique.

Nous avons introduit 12 milliards d'hypothèques.

c) MICHEL (1906 - 1910).- Nous avons ajouté 18 milliards d'hypothèques à 74,8 milliards d'avoirs mobiliers dégagés par l'auteur par annuité successorale. L'immobilier est estimé par le revenu, les valeurs mobilières d'après NEYMARCK.

d) PUPIN (1911).- Les numéraires sont la monnaie métallique; les fonds de commerce représentent 3,5 milliards. Les établissements industriels 11 milliards, les stocks de marchandises 5 milliards. 13 milliards d'hypothèques sont introduites par nous.

Les "meubles meublants" incluent les navires et les véhicules. La propriété rurale est estimée par capitalisation à 3,40 %, et se trouve grevée de 7 milliards d'hypothèques ; la propriété bâtie, grevée de 8 à 9 milliards, se capitalise à 6,25 %.

Le chiffre de 59 milliards de propriétés bâties ressort du calcul suivant :

- Magasins, maisons	61,5	Milliards
- Usines	+ 5,5	Milliards
- Biens des sociétés émettrices de valeurs mobilières-	8,-	Milliards
	<hr/>	
	59,-	Milliards

7 milliards de "doubles emplois" représentent des avoirs de sociétés émettrices de valeurs mobilières.

e) COLSON (1913).- COLSON capitalise la propriété foncière à 3,3 % et la propriété bâtie à 4,18 %

Pour celle-ci, en excluant les biens appartenant aux services publics, on a :

- Magasins, maisons	64	Milliards
- Usines	7	Milliards
- Biens des sociétés émettrices	- 6	Milliards
	<hr/>	
	65	Milliards

La propriété foncière se décompose en 6,2 Milliards de bâtiments d'exploitation et 62 Milliards de sols : DIVISIA estime que c'est à tort que COLSON additionne ces valeurs. En effet, le recensement fiscal, source des travaux de COLSON, évalue simultanément le sol et les bâtiments d'exploitation.

COLSON au lieu d'attribuer aux ménages le passif des Caisses d'Epargne, leur en attribue l'actif. Nous avons remanié les postes de ces rubriques pour en rester à une interprétation plus classique. La catégorie "meubles meublants" inclut des capitaux d'exploitation

f) DIVISIA, DUPIN, ROY (1954).- Ces auteurs raisonnent en termes de fortune privée et non de fortune des ménages. De ce fait, aux valeurs mobilières ils substituent les biens des sociétés émettrices, qui se trouvent donc, dans la rubrique "avoirs mobiliers", quelque peu "gonflés". Pour la même raison ils ne comptent pas les clientèles et fonds de commerce.

L'endettement qu'ils signalent comprend :

- l'excédent des prêts de la Caisse Nationale de Crédit Agricole sur les dépôts ;
- les prêts bancaires ;
- le portefeuille étranger des valeurs françaises ;
- les créances hypothécaires du Crédit Foncier de France.

g) PUPIN (1958).- Les doubles emplois signalés par l'auteur correspondent à la part des étrangers (3 % de la fortune brute) et à quelques avoirs de sociétés d'investissements.

h) B. de CASTENAU.- On a regroupé sous la rubrique "Bons", les bons du Trésor, les bons de caisse, les bons de la Caisse Nationale de Crédit Agricole.

C - Annexe

Ordre de grandeur de la fortune privée en 1956.

Devant la diversité des estimations, proposées pour la période récente (1), nous avons essayé de rapprocher, actif par actif, les diverses évaluations. L'opération n'a pas seulement pour but de "fixer les idées" en ce qui concerne la fortune des ménages ; de ce point de vue, les choix de nos chiffres sont arbitraires. Elle doit surtout manifester l'importance des sous-évaluations auxquelles conduit l'exploitation des successions.

1 - Valeurs mobilières sans les bons du Trésor.

Alors que les successions conduisent pour 1956 au chiffre de 33 milliards, c'est à 51,5 milliards que B. de CASTELNAU estime le portefeuille des ménages en 1955. Ce chiffre, en raison de ses sources, est sans doute un peu surévalué. Toutefois, les indications de PUPIN pour 1958 en confirment l'ordre de grandeur : la sous-estimation pourrait donc être de 40 % environ.

2 - Liquidités et bons du Trésor.(2)

D'après les successions, les ménages détiennent 12,2 et 0,5 milliards de ces actifs respectivement. Or sur des bases sûres,

(1) Outre les données successorales, on dispose d'une étude de MM. DIVISIA, DUPIN et ROY pour 1954 : A la Recherche du Franc perdu T. III : Fortune de la France - S.E.R.P. - Paris n.d. (1956) 122 p ; d'une évaluation de PUPIN parue dans le Bulletin S.E.E.F. supplément de mai 1959 pour 1958 ; d'une étude de B. de CASTELNAU : "Essai d'estimation de quelques postes du patrimoine des ménages" Paris C.R.E.P. 1965, ronéotée, pour la période 1953 - 1963.

(2) Les travaux de R. COSTE ont permis de constituer la série ci-dessous qui retrace l'évolution des encaisses monétaires détenues par les ménages : cf. "Le développement de la consommation et la demande d'encaisses en France". Thèse - Paris 1967 - p. 165 T. I.

<u>1950</u>	<u>1951</u>	<u>1952</u>	<u>1953</u>	<u>1954</u>	<u>1955</u>	<u>1956</u>	<u>1957</u>	<u>1958</u>	<u>1959</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>
18,1	21,8	24,5	27,5	31,9	36,2	40,3	44,4	44,8	50,4	58,4	70,4	84,8
(N.F.)												

B. de CASTELNAU produit une estimation de 47,8 et 5,8 milliards, dont l'ordre de grandeur est confirmée par DIVISIA. La dissimulation est donc, en l'occurrence, énorme ; elle introduit un biais structurel dans l'évaluation successorale, en minorant la part relative de ces actifs.

3 - Créances, rentes, assurances.

L'évaluation successorale pour ce poste est de 14,2 milliards. Les auteurs ne fournissent pas de données à l'exception de DIVISIA qui avance le chiffre de 2,5 milliards pour les assurances et retraites de 1954. Il est donc difficile de connaître l'importance de la sous-évaluation, que l'on estimera à tout hasard à 40 %.

4 - Offices, fonds de commerce.

L'évaluation successorale est de 15,1 milliards. CORNUT estime la fraude, pour 1953, à 25 % ; DIVISIA, pour 1954, et PUPIN pour 1958 évaluent les capitaux d'exploitation à 100 et 85 milliards respectivement.

Cependant, DIVISIA raisonne en termes de secteur privé et non de ménages, si bien qu'il convient de déduire de son évaluation la valeur estimée des valeurs à revenu variable, c'est-à-dire une quarantaine de milliards. Son estimation "rectifiée" est donc de 60 milliards compatible avec celle de PUPIN. L'écart par rapport aux données successorales est donc sensiblement plus important que ne le suggère CORNUT ; compte tenu de cette suggestion, on peut "à tout hasard" retenir une estimation de 40 milliards, soit une sous-estimation de 60 % .

5 - Immeubles agricoles.

Ceux-ci incluent dans les successions les immeubles par destination, c'est-à-dire le capital d'exploitation qui appartient au propriétaire du sol. Elles conduisent au chiffre de 30 milliards. DIVISIA retient pour 1954 45 milliards de capital foncier, et 25 milliards de capitaux d'exploitation cependant que PUPIN parle de 128 milliards de capital foncier.

Les estimations de ces auteurs sont voisines de leurs évaluations du capital bâti, pour lequel nous retenons ci-dessous le chiffre de 70 milliards ; elles leur sont légèrement supérieures. En revanche, l'évaluation successorale de la propriété bâtie est sensiblement supérieure à celle de la propriété non bâtie. En retenant le chiffre de 70 milliards, voisin de l'estimation de la propriété bâtie (ci-dessous), qui fait apparaître une sous-estimation de plus de 50 %, on peut espérer trouver l'ordre de grandeur.

6 - Immeubles urbains.

Face aux 41,5 milliards de la dévolution successorale, on trouve pour 1954 une estimation de 60 milliards selon DIVISIA, pour 1958, de 118 milliards selon PUPIN. B. de CASTELNAU propose des chiffres très supérieurs : 155,5 milliards en 1955 et 217 en 1957 ; considérant l'importance de l'abattement "consenti" par DIVISIA pour tenir compte de la vétusté des immeubles, et compte tenu du fait que CORNUT estime que la fraude sur ce poste était faible en 1953, on peut penser que ces chiffres sont exagérés. En revanche, leur progression confirme la comparaison des estimations de DIVISIA et PUPIN.

Le chiffre de 70 milliards, qui fait apparaître une sous-évaluation de 40 % paraît donc être une estimation minimale.

7 - Autres biens meubles.

Ces ensemble hétéroclite ressort à 15,3 milliards d'après les successions, alors que DIVISIA l'évalue à 73 milliards et PUPIN à 90 ; c'est-à-dire, des montants relativement proches des montants de la propriété urbaine.

En relevant 60 milliards, on fait apparaître une fraude de 75 %, ce qui est considérable. Ce chiffre, un peu inférieur à celui exprimant la valeur du logement, est pour cette raison cohérent avec celui de PUPIN.

D'autre part, cet ensemble ne comprend pas l'or thésaurisé, que les auteurs, suivant le chiffre de DIVISIA s'accordent à estimer à 16 milliards.

Au total la fortune des ménages français, pour 1956, pourrait être d'environ :

Valeurs mobilières	50,-
Bons du Trésor	5,8
Liquidités	48,-
Créances	23,6
Offices, fonds	40,-
Mobiliers	60,-
Immeubles agricoles	70,-
Immeubles urbains	70,-
Or	16,-
	<hr/>
	383,5 milliards

Il semble que cette fortune se soit très fortement accrue de 1956 à 1962 :

- pour les valeurs mobilières, selon les déclarations de succession la hausse est de 214 %. B. de CASTELNAU confirme cet ordre de grandeur. On peut donc retenir le chiffre de 110 milliards ;
- pour les bons du Trésor et liquidités, B. de CASTELNAU indique 17,7 et 141 milliards ;
- la part des créances a légèrement baissé dans les déclarations de succession : on admettra qu'elles constituent 5 % du total ;
- on admet, d'après les déclarations de succession, que les offices et fonds représentent 10 % du total ;
- la part des mobiliers divers a sensiblement baissé : ceci apparaît non seulement dans les déclarations de succession, mais aussi dans la comparaison des données de DIVISIA et PUPIN. On retient 12 % du total.
- D. de CASTELNAU estime à 250 % le taux de la croissance du logement, qui s'estime donc à 175 milliards.
- la croissance de la valeur ajoutée agricole a été de 195 %, plus faible que la croissance du logement, ce qui est conforme à la tendance indiquée par DIVISIA et PUPIN. En appliquant cette croissance à la propriété non bâtie, on aboutit à une estimation de 135 milliards.

Au total, 7,3 % de la fortune représentent 578 milliards ; la fortune totale pourrait être de 792 milliards, plus de 2 fois supérieure à celle de 1956.

A la suite de ces pages, il n'est pas nécessaire d'insister sur le caractère hasardeux des chiffres proposés, qui n'apparaît qu'avec trop d'évidence. Ce qu'il paraît possible de conclure est :

1) que la méthode de dévolution successorale conduit à une sous-estimation systématique et inégaie suivant les actifs, ce dernier point étant le plus grave, puisqu'il introduit, un biais de structure.

2) que la croissance des patrimoines privés a été forte et inégaie suivant les actifs : la structure des patrimoines a évolué rapidement.

3) que des recherches poussées seraient nécessaires pour définir une estimation "de base" et que ces recherches doivent faire appel, pour chaque actif, à plusieurs méthodes d'évaluation.

CHAPITRE II

LA MESURE DU PATRIMOINE

ANALYSE ET CRITIQUE DES METHODES

Les diverses tentatives d'évaluation du patrimoine des ménages ont finalement abouti à des résultats dont les divergences signalées dans le précédent chapitre ne doivent pas surprendre.

Le défaut d'information statistique en est la cause peut-être unique.

Cette lacune de l'information explique également pourquoi les auteurs ont dépensé tant d'énergie à mettre au point des méthodes d'estimation afin de surmonter une partie des obstacles.

La critique des résultats obtenus n'a de sens dans ces conditions que si elle est précédée d'une analyse et d'une critique des méthodes.

Ce chapitre a pour but de saisir l'aspect méthodologique du problème. Il était moins utile de se livrer à un examen exhaustif des moyens utilisés dans le passé par les chercheurs que de choisir les trois méthodes les plus importantes dont toutes les autres ne sont finalement que des variantes.

C'est pourquoi ce chapitre est ainsi divisé :

Section I - Méthode de dévolution successorale

Section II - Méthode de l'inventaire permanent

Section III - Méthode de l'enquête

SECTION I - LA METHODE DE DEVOLUTION SUCCESSORALE

La législation de nombreux pays fait obligation aux héritiers d'un défunt de déclarer au fisc la valeur et la composition de la succession qui s'ouvre.

Il vient naturellement à l'esprit que l'on peut considérer les défunts d'une période comme un échantillon aléatoire de vivants de cette période, et par voie de conséquence, les successions déclarées comme un échantillon des fortunes privées.

Cette idée a fourni depuis la fin du dernier siècle la base d'une méthode d'évaluation globale de la fortune privée connue sous le nom de "méthode de l'annuité successorale" (1). Le principe de cette procédure est de multiplier les successions d'une année déterminée par le nombre d'années séparant le décès de deux générations successives, approximativement égal à l'âge moyen de paternité.

Cette méthode, quelque soit son intérêt propre, est insuffisante, car d'une part, le multiplicateur ainsi défini est imprécis, d'autre part, elle ne peut conduire à l'obtention de résultats détaillés.

Aussi est-ce une autre méthode, dite de "dévolution successorale", qui retiendra ici notre attention. La méthode de dévolution successorale consiste à diviser les successions en catégories homogènes auxquelles on applique comme multiplicateur l'in-

(1) Citons comme référence : E. MICHEL "Les Habitants" - Berger-Levrault 1910, p. 465 ; C. COLSON, Cours d'Economie Politique, T. III, Gauthier-Villars, Alcan 1927, parmi les auteurs qui ont eu recours à la méthode en question. Celle-ci n'a pas, en général, été utilisée seule, mais à titre de contrôle d'évaluations directes.

On trouvera dans R. HELINE; "Etude méthodologie du capital national", Coll. Techniques de l'Economie moderne, Gauthier-Villars, Paris 1965, un exposé détaillé de cette méthode.

verse des taux de mortalité idoines (1).

Elle permet d'aboutir à des estimations plus précises et plus sûres que celles auxquelles conduit la méthode précédente, estimations qu'un certain travail d'élaboration des données de base permettrait de rendre très satisfaisantes pour de nombreux actifs.

C'est donc cette méthode qui sera analysée en détail. Nous limitant au cas français, nous examinerons les problèmes posés par l'adaptation du traitement actuel des déclarations à objectif fiscal par rapport à l'extrapolation envisagée.

A - Les difficultés de la méthode.

On se propose de considérer les successions ouvertes pendant une année T comme un échantillon des fortunes détenues par les vivants pendant cette année.

Cette procédure ne conduit à une estimation valable de la fortune privée que si :

- les successions déclarées sont effectivement un échantillon non biaisé des fortunes privées,
- les taux d'extrapolation utilisés sont adéquats.

(1) Cf. E. DANYSZ "Contribution à l'étude des fortunes privées d'après des déclarations de succession" Bull-SGF Mars 1934 ; E. MALLET "A Method of Estimating Capital Wealth from Estate Duty Statistics" Jnl Royal Stat-Society, March 1908, pour les recherches anciennes de méthode. F. TREVOUX "Structure de la Fortune Privée en France" R.E.P. 1949 et surtout P. CORNUT "Répartition de la Fortune Privée en France" Paris Colin 1963 sur l'énorme travail de qui nous aurons à revenir, ont proposé des résultats pour la France ; aux U.S.A. et en Grande-Bretagne, des études récentes ont été menées par GOLDSMITH et MENDERHAUSEN "Measuring Estate Tax Wealth" in Studies in Income and Wealth vol. 14 Nber N.Y. 1950 p. 125 - 142 ; LAMPMAN "The Share of Top Wealth Holders in National Wealth" Nber, Princeton Un. Press 1962, et "Changes in the Share of Wealth held by Top Wealth Holders, 1922 - 1956, RESA Nov. 1959, C.D. HARDBURY "Inheritance and the Distribution of National Wealth in Great Britain" The Economic Jnl Dec 1962, JRS REVELL, "Assets and Age", B.O.U.I.S. 1962.

1. La définition des successions déclarées.

Pour que les successions déclarées soient un échantillon valable des fortunes des vivants, il faut que :

- a) toutes les successions ouvertes pendant la période et celles-là seulement, soient recensées,
- b) chaque succession soit intégralement déclarée,
- c) l'évolution des différents postes soit homogène.

Ces trois exigences sont en réalité assez rigoureuses.

a) En premier lieu, la réunion de la totalité des successions ouvertes pendant une période se heurte à trois difficultés.

D'autre part, les successions - en dépit des prescriptions légales - ne sont fréquemment déclarées qu'avec un retard sensible. C'est donc sur la base de l'année de décès, et non de celle de déclaration, qu'il faut procéder à la collection des données.

Mais la difficulté principale est de définir de quelle succession on parle. L'agent détenteur d'un patrimoine est plus généralement une cellule familiale (en général un couple) qu'un individu seul. Il est clair (1) que cette situation complique l'étude. En effet, ou bien on attribue au conjoint décédé la totalité des biens de la communauté - auquel cas on surestime les fortunes privées ; ou bien on ne lui attribue que sa part sur la communauté, ce qui est correct, mais difficilement applicable. D'une part, les droits du conjoint sur la communauté sont définis en valeur globale et non en structure réelle. D'autre part, divisée entre ses titulaires, la fortune familiale peut devenir inférieure au seuil, s'il existe, à partir duquel l'administration exige une déclaration. Enfin, la complexité des régimes matrimoniaux complique le problème du contrôle de la déclaration.

Enfin, il reste que la collecte de déclarations pour toutes les successions conduit à étudier un grand nombre de successions de très faible importance, ce dont l'administration se libère souvent en posant un seuil minimum à partir duquel la déclaration devient exigible.

b) En second lieu, il convient que chaque déclaration soit complète. Il s'agit ici du problème de la fraude et des exemptions fiscales. De nombreux actifs, en particulier les liquidités, sont en effet aisément dissimulables ; d'autres - en

(1) Cf. GOLDSMITH - MENDERHAUSEN, op. cit.

France, la "rente Pinay" - sont exempts de l'obligation de déclaration.

Il résulte de ceci que le crédit que l'on peut attacher aux déclarations est inégal suivant les actifs. A ceci, il faut ajouter que la mort n'est pas un événement totalement imprévisible, le désir d'échapper aux droits de succession peut, chez les personnes âgées conduire à des aménagements spécifiques de la fortune. Celle-ci fait alors une large part aux éléments dissimulables ou exempts d'impôts. De même, l'âge et le désir d'échapper aux droits peuvent conduire à accorder des donations entre vifs, dont le montant, qui constitue une amputation de la fortune du (futur) défunt, devrait en toute rigueur être rappelé au moment de la déclaration.

c) Troisièmement, l'évaluation même des actifs et du passif composant la succession est souvent délicate : effectuée, en général, par le déclarant, sous contrôle administratif, elle tend fréquemment à sous-estimer la valeur des actifs. Là encore, cette sous-estimation est inégale suivant la nature de l'actif envisagé.

De plus, la nécessité de retenir un critère unique d'évaluation - la valeur vénale des actifs - conduit à éliminer les créances non transmissibles qui disparaissent avec le défunt, comme les pensions, etc...

2 - La définition des taux d'extrapolation

Ces différentes difficultés étant résolues, on peut passer à l'estimation de la fortune des vivants. Le problème est ici de trouver le multiplicateur adéquat. Celui-ci est logiquement l'inverse du taux de mortalité pour le groupe auquel appartient le défunt. La qualité de l'estimation sera aussi satisfaisante que le taux utilisé sera défini pour un groupe plus précis.

C'est ainsi que le classement des successions en groupes d'âge décennaux, et l'application des taux correspondants, ne sont pas entièrement satisfaisants, dès lors que l'on peut penser que le taux de mortalité, par tranche d'âge, est plus faible chez les fortunés. Par ailleurs, le classement des successions selon d'autres critères - catégories socio-professionnelles, ou niveau d'actifs, - ne permet d'aboutir à des estimations de la fortune de la population, selon ces critères, que si les taux de mortalité adéquats sont connus.

Il serait donc nécessaire de connaître plus précisément les taux de mortalité, et selon plusieurs critères, pour progresser sur ce plan.

B - L'adéquation des sources françaises.

Il apparaît à l'examen, que les dispositions légales françaises conduisent à l'obtention de documents assez bien adaptés à l'utilisation envisagée, mais que le dépouillement et la publication de ces documents, poursuivis dans une perspective fiscale, sont inadéquats de notre point de vue.

1 - Adaptation des dispositions légales.

L'examen des principales dispositions légales (1) permet de constater que ces dispositions répondent aux exigences définies ci-dessus.

Les successions sont avec les donations entre vifs les deux modalités de mutation à titre gratuit. La législation française frappe ces mutations selon les mêmes principes, quelle que soit leur modalité, et selon des mêmes taux depuis 1942 (ce qui peut avoir pour effet de réduire l'évasion des droits de succession par l'octroi de donations).

1°) Le tarif d'imposition est progressif avec le plafond global qui dépend de la situation de famille. Cet effet familial est renforcé par l'existence d'abattements.

2°) La liquidation des droits s'opère sur la base de la déclaration faite à l'Administration.

- Toute déclaration de succession doit contenir l'indication des donations antérieures consenties par le de cujus. Il est donc possible d'évaluer la fortune du de cujus avec une précision plus grande que ne le permettent les sources U.S. par exemple.

- Toute succession dont l'actif brut n'est pas nul doit être déclarée: alors qu'aux U.S. il existe un seuil minimal en dessous duquel il n'y a pas lieu de faire une déclaration, en France, toute succession présentant un actif brut fait l'objet d'une déclaration. Cependant, les successions relevant du régime de la communauté universelle ne donnent lieu à déclaration qu'à l'occasion du décès du dernier époux survivant.

(1) Il est toutefois difficile de réunir une information exhaustive sur ces dispositions. On peut consulter "Statistiques et Etudes Financières" supplément n° 127 - juillet 1959 p. 895 sq. ; Journal des Notaires et des Avocats : "le régime fiscal des successions", Paris 1958 ; S. LAROCHE "L'impôt sur les successions" mémoire D.E.S. Paris 1967 - 66 p. ronéotypées ; P. FONTANEAU : "Fiscalité européenne" T. I p. 426 sq. Paris "Les cahiers fiscaux européens".

- Le contenu de la déclaration est énoncé détaillé par nature de biens et droits du contenu de la succession, actif et passif. Cet énoncé est exprimé en valeurs, telles qu'estimées par les parties, correspondant aux valeurs vénales des biens et droits transmis. L'Administration dispose de règles de contrôle.

Légalement, tous les éléments de la succession sont déclarés ; les taux réduits et exonérations sont appliqués par l'Administration. Il existe une exception légale : la rente Pinay 1952.

- Il existe une exception administrative en vigueur depuis août 1956 qui dispense de déclaration les successions dont l'actif brut est inférieur à 10.000 F.

La déclaration se fait légalement dans les six mois du décès.

3°) La procédure de liquidation comprend :

- depuis 1956, l'application d'une taxe spéciale sur l'ensemble de la succession ;

- depuis 1952, une procédure en deux étapes : détermination de la matière imposable, soit l'actif taxé par opposition à l'actif déclaré ; détermination des droits nets, par opposition aux droits bruts, à percevoir sur l'actif taxé.

Or le premier temps de cette procédure conduit à évaluer les parts nettes en éliminant non seulement le passif justifié mais aussi la part dépendant de la communauté conjugale. L'actif brut purement successoral est donc sensiblement inférieur chaque année à l'actif déclaré.

4°) L'évaluation des successions est satisfaisante dans son principe, mais plus délicate dans la pratique(1).

Le principe de l'évaluation est la déclaration estimative de la valeur vénale des actifs par les parties.

L'Administration dispose de règles de contrôle :

- immeubles : estimation par comparaison, capitalisation du revenu, prix d'une vente en adjudication publique dans les deux ans de la succession;

(1) Cf. P. CORNUT, op. cité; cet ouvrage fournit également la définition des différentes rubriques employées dans le dépouillement.

- meubles meublants estimés par leur valeur en vente publique dans les deux ans du décès ; à défaut, par valeur d'inventaire ; à défaut par la déclaration de l'héritier, avec au minimum 5 % de l'ensemble successoral ; et les bijoux et objets d'art sont évalués au minimum à 60 % de leur valeur assurée.

- polices d'assurances venues à terme du fait du décès : nominal de la créance.

- créances : d'après leur montant nominal.

- valeurs mobilières : par leur cotation au jour du décès ; à défaut par leur valeur mathématique, liquidative ou de rendement. La rente perpétuelle s'estime au denier 20, la rente viagère au denier 10. La rente Pinay n'est pas déclarée. Toute valeur mobilière à raison de laquelle le défunt aura fait une opération dans l'année du décès est réputée lui appartenir.

Ces mesures n'excluent pas la fraude, au sujet de laquelle CORNUT donne les précisions suivantes :

- en ce qui concerne les valeurs mobilières : par comparaison avec des estimations directes, CORNUT estime la fraude à 74 % en 1908, 84 % en 1934, 92 % en 1949, négligeable en 1953, pour les actions et les parts françaises, et adopte une correction de 60 % uniforme pour toutes ces années (1).

- en ce qui concerne les livrets de Caisse d'Epargne : les marges seraient de 150 % en 1908, 200 % en 1934, 100 % en 1949, 130 % en 1953. Une large partie de cette marge tient à la possession de ces livrets par de très petites successions, non exploitées dans le dépouillement.

- fonds de commerces et meubles : 80 % en 1908, et 1934, 25 % pour 1949 et 1953.

- les immeubles enfin, sont correctement évalués en 1908, minorés de 60 % en 1934, de 15 % en 1949 et 1953.

Toutefois, il faut remarquer que l'effet de la fraude est inégal suivant l'usage auquel on destine la statistique :

- cet effet est certain si l'on veut utiliser la statistique pour évaluer les montants détenus par les particuliers. Il joue dans le sens de la baisse.

(1) Mais, pour 1953, le S.E.E.F., en comparant une évaluation directe par les revenus de valeurs mobilières et une évaluation par la dévolution successorale trouve que la seconde correspond aux deux tiers de la première. (Congrès International sur l'Epargne, Rapports nationaux, Paris, Imprimerie Nationale 1957).

- si l'on veut étudier la composition de la fortune, l'effet de la fraude est moindre. Elle n'intervient en effet que par la différence entre le degré de la fraude sur les différents biens. Sans doute les immeubles sont-ils surévalués par rapport aux valeurs liquides.

- si l'on veut étudier la répartition de la fortune, l'effet de la fraude dépend de la connaissance de son intervention plus ou moins inégale suivant les tranches d'âge ou de fortune du de cujus. Nonobstant d'autres raisons, de telles différences existent sans doute, liées aux différentes compositions de la succession suivant l'âge et le montant.

Une hypothèse intéressante est que le taux de fraude est le même pour chaque type de valeur quel que soit l'âge ou le montant de la succession. Cette hypothèse permet en effet, de négliger la fraude dans la composition des structures des fortunes de différentes tranches (1).

2 - L'inadaptation de la présentation des données (2)

Les déclarations de successions sont traitées par la Direction de la mécanographie du Ministère des Finances, qui, à intervalles irréguliers publie une statistique détaillée (3) et annuellement, une statistique sommaire, inexploitable par la méthode de dévolution successorale.

L'unité statistique en la matière est la déclaration de succession, évaluée au moment du décès, mais datée au moment de son enregistrement. Le traitement de cette unité statistique est effectué dans une perspective fiscale visant à montrer :

- le passage des valeurs énoncées dans les déclarations aux droits nets liquides,
- le détail des valeurs énoncées.

C'est le second aspect de ce traitement qui conduit à élaborer les tableaux qui nous intéressent. Il appelle des remarques de plusieurs ordres :

- l'unité statistique retenue est inadéquate,
- l'agrégation s'effectue sur une base inadéquate,
- les tableaux sortis peuvent être améliorés.

(1) On a introduit en annexe au chapitre I une estimation grossière de la fortune des ménages en 1956, par rapport à laquelle on peut grossièrement - estimer l'impact de la fraude sur les successions.

(2) Cf. Statistiques et Etudes Financières, supplément n° 204, Décembre 1965 p. 1.689 sq.

(3) Pour les déclarations de 1953, 1956, 1959, 1962.

1°) L'unité statistique est inadéquate

a - Ainsi qu'il a été noté plus haut et comme l'observe CORNUT, l'actif successoral déclaré, unité retenue, excède l'actif dévolu, (qui seul nous intéresse) par l'inclusion d'une part relevant de la communauté conjugale.

Le rapport de l'actif brut transmis aux valeurs énoncées est, selon CORNUT, de 0,757 pour 1934, 0,713 pour 1949 et 0,787 pour 1953. Pour 1956, selon les données du S.E.E.F. (supplément n° 118, octobre 1958) le rapport des valeurs de l'actif net transmis à l'actif net déclaré est :

Actif net déclaré :	<u>Actif net transmis</u> Actif net déclaré
1 à 2 millions	0,78
2 à 5 "	0,79
5 à 10 "	0,78
10 à 20 "	0,77
20 à 50 "	0,80
50 à 100 "	0,82
100 et plus	0,90

Or c'est l'actif déclaré qui est dépouillé par nature de biens. Le choix de ce concept introduit donc un biais en hausse dans la statistique. Ce biais est d'ailleurs un biais de structure :

- il affecte plus fortement les petites déclarations que les grosses et tend donc à réduire la concentration apparente des richesses,
- il affecte plus particulièrement certains biens, les biens propres aux défunts ayant un caractère généralement immobilier, (S.E.E.F. supplément n° 118 p. 1.171).

CORNUT en tient compte en utilisant les pourcentages indiqués plus haut comme coefficients de redressement (p. 55). Cette solution n'est rigoureusement définie qu'en valeur et non en composition. On ne peut donc échapper au biais décrit ci-dessus en ce qui concerne les études de structure patrimoniale. Par ailleurs, il convient de ne pas oublier l'existence d'un autre biais, en baisse celui-ci, lié à la non-déclaration des communautés universelles.

b - De plus, en Août 1956 l'Administration a toléré que les successions d'un actif brut inférieur à 10.000 F. ne soient pas déclarées. La portée de cette mesure est considérable : 50.000 successions non déclarées de ce fait en 1957, en regard de 70.000 successions déclarées. Ceci introduit un biais en baisse, quoique léger, et une distorsion de structure dans les estimations.

Dans ces conditions, la statistique des successions prend l'allure d'une "statistique des riches" : la moyenne du nombre de déclarations pour les années de 1943 à 1950 s'établissait en effet

à 49 % environ des décès.

Cette situation renforce la nécessité de définir les taux de mortalité propres à la population aisée. Il n'en demeure pas moins qu'il serait utile de connaître la situation des successions qui échappent à la déclaration.

c - Enfin, les états de dépouillement des déclarations font état généralement, et à juste titre, de l'actif brut déclaré, mais ignorent les composantes du passif. Or la connaissance de celui-ci est très souhaitable.

2°) L'agrégation se fait sur une base inadéquate

La ventilation des successions enregistrées en 1956 est la suivante :

Année du décès	Déclarations principales		Déclarations complémentaires	
	Nombre	Montant (104 NF)	Nombre	Montant (104 NF)
1952 et avant	1.801	9.916	2.887	2.145
1953	1.788	10.641	1.560	1.183
1954	4.631	25.238	2.821	1.804
1955	30.365	123.237	3.668	1.837
1956	26.150	83.163	779	227
	<u>64.735</u>	<u>252.195</u>	<u>11.715</u>	<u>7.196</u>

Or les tableaux publiés regroupent les déclarations sur la base de l'année de déclaration et non de l'année de décès. Cette situation est extrêmement fâcheuse car d'une part, elle ne permet plus de s'assurer que la totalité des successions d'une année est effectivement recensée, d'autre part, les successions étant évaluées à la date du décès, une sous-évaluation est introduite pour les déclarations les plus retardataires.

Pour passer outre, il faut poser les hypothèses suivantes :

- en volume et en structure les successions enregistrées dans l'année $t + x$ correspondent aux successions ouvertes en t . Ce serait supposer un retard constant x à souscrire, doublé d'une mortalité constante.

- alternativement on peut supposer que la part des successions ouvertes en t qui seront déclarées en $t + x$ est constante ; connaissant cette part, on peut calculer pour l'année de déclaration un taux moyen pondéré de mortalité, ainsi qu'un coefficient de réévaluation des déclarations anciennes.

Le délai est apprécié par l'Administration. Ce délai est dans un petit nombre de cas très long, dans une moitié des cas inférieur à un.

Il semble que les successions d'une année ne soient que dans moins de la moitié des cas déclarées dans l'année, dans quelque 80 % des cas au terme de l'année suivante, et à 90 % au bout de 2 ans (décès de 1961 déclarés à 90 % en 1963).

P. CORNUT s'est contenté de réévaluer aux cours de l'année de déclaration les successions déclarées en retard. Il s'agit là d'un pis aller : évaluées au prix de 1956, les successions déclarées en 1956 ne correspondent pas aux successions ouvertes en 1956. Les hypothèses implicites sont que la mortalité est constante, de même que le retard à déclarer (qui affecte surtout les grosses successions).

La difficulté se présente non seulement pour les évaluations de la fortune privée dans son ensemble, mais également pour les études de structure et de répartition.

3°) Les tableaux présentés peuvent être améliorés.

La Direction de l'Enregistrement a publié plusieurs types de tableaux en 1953, 1956 1959 et 1962. Ces tableaux concernent :

- le nombre et la valeur des déclarations des divers actifs, selon l'âge, le niveau de fortune totale, la catégorie socio-professionnelle.

En l'état ces tableaux sont susceptibles de plusieurs perfectionnements :

a) La notion du "nombre" retenue est très particulière. Si l'on considère, par exemple, trois déclarations comportant des valeurs mobilières, dont deux comportent des obligations, une des actions et des obligations, c'est au total quatre déclarations de valeurs mobilières (trois d'obligations, plus une d'actions), qui sont comptées. Cette procédure est évidemment regrettable.

b) Un progrès intéressant a été accompli dans la publication du tableau par âge de 1962, qui distingue les défunts suivant leur sexe, ce qui permet l'application de taux de mortalité plus précis.

c) Les tableaux publiés ne fournissent pas d'indications sur le passif (1).

d) Il serait important de disposer d'un tableau croisant les successions par âge et niveau de fortune du de cujus. En l'ignorance d'un taux de mortalité suivant le niveau de fortune, un tel tableau permettrait de procéder à l'extrapolation du classement par niveau de patrimoine des successions à la fortune des vivants. Cette extrapolation est indispensable à toute étude de la répartition des fortunes.

En résumé, le concept général retenu pour ces tableaux n'est pas satisfaisant :

a) Ces tableaux dépouillent les valeurs énoncées dans les déclarations de succession, enregistrées au cours d'une année. C'est-à-dire qu'ils ne correspondent pas aux décès de cette année et ne constituent pas une base d'estimation satisfaisante (sauf à admettre que la structure des déclarations ne change pas, ou très peu, d'une année à l'autre).

b) De plus, les évaluations en grandeur absolue sont fausses, indépendamment du problème même de l'évaluation, pour des raisons tenant au mode d'agrégation :

- les valeurs énoncées sont sensibles à l'empressement de l'héritier à remplir sa déclaration (il faudrait supposer cet empressement constant).

- les valeurs énoncées incluent l'actif de la communauté conjugale non universelle.

c) Le dépouillement est effectué par tranche d'actif net, sans expliciter le passif. Il serait plus fidèle de le présenter par tranche d'actif brute en explicitant le passif. En revanche, il est satisfaisant que l'actif rappelé soit inclus dans le tableau.

(1) Notons que les tableaux dépouillent des "valeurs énoncées" pour des déclarations présentant un actif net (passif déduit), pour 1956, actif brut pour 1962.

C - Peut-on évaluer la fortune privée par les déclarations de successions ?

Les lignes qui précèdent montrent que l'utilisation des déclarations de successions en vue d'une estimation de la fortune privée n'est pas simple. Il semble toutefois, que les problèmes rencontrés ne suffisent pas à interdire cette utilisation, mais qu'au contraire, au prix d'un effort qui n'est sans doute pas considérable, on peut trouver là une source d'information précieuse sur les structures patrimoniales.

1 - Les progrès à envisager.

Les progrès peuvent être précisés sur trois points :

a) En premier lieu, il est possible d'adapter le dépouillement des successions à l'usage analytique que l'on désire en faire.

Cette adaptation consiste principalement à regrouper les déclarations selon l'année du décès. Ce progrès essentiel n'est cependant qu'une étape. Il faut également que les données permettent de saisir aussi bien le patrimoine transmis (en valeur) que le patrimoine déclaré (en composition), et les composantes du passif autant que celles de l'actif. Enfin, il faudrait, pour saisir l'existence de structures patrimoniales, pouvoir regrouper les déclarations par type de structure.

En pratique, c'est donc aux déclarations mêmes qu'il faut avoir accès.

b) En second lieu, se pose le problème de la véracité et de l'exactitude des évaluations. Il serait sans doute illusoire de penser que l'on peut éviter la fraude pour tous les actifs ; mais pour les plus importants d'entre eux, propriété immobilière, valeurs mobilières, fonds de commerce ..., l'existence d'autres sources fiscales doit permettre une saisine assez exacte des fortunes.

On est donc amené à penser qu'un sondage pourrait être réalisé en échantillonnant un certain nombre de décès, dont les successions seraient alors analysées en détail.

c) Enfin, dans la définition des taux de mortalité précis que l'on peut trouver l'occasion d'autres progrès. L'étude d'un échantillon de successions, correspondant à un échantillon de décès, serait de nature à justifier pleinement l'emploi de l'inverse du taux de mortalité comme taux d'extrapolation ; cet échantillon serait en effet plus complet que ne l'est le recensement des successions lui-même.

A défaut de posséder des taux de mortalité par niveau de fortune ou par catégorie socio-professionnelle, l'emploi de taux de

mortalité par âge et sexe, joint à la création de tableaux croisant l'âge et le niveau de fortune, d'une part, l'âge et la C.S.P. d'autre part, permettrait de définir des taux de redressement selon ces critères.

2 - Les applications possibles.

Si les distorsions introduites par l'aménagement des fortunes avant le décès sont inévitables, il n'en demeure pas moins que l'utilisation des successions présente un triple avantage par rapport à d'autres sources d'information :

- celui de fournir des données supplémentaires et donc de permettre un contrôle de celles qui sont obtenues par des enquêtes ;
- celui de reposer sur une base d'échantillonnage clairement définie ;
- celui de présenter des possibilités plus importantes de contrôle des déclarations.

On peut alors concevoir deux degrés d'utilisation des déclarations successorales :

a) à un niveau élémentaire, un certain nombre de successions seraient utilisées après avoir été contrôlées par l'Administration, afin de fournir une base valide aux résultats d'enquête.

b) à un niveau plus précis, un échantillon de succession ferait l'objet d'un contrôle spécial et d'un traitement approfondi pour aboutir à des données originales. Les applications seraient alors les mêmes que celles que l'on peut attendre de données d'enquête, et porteraient sur le montant, la répartition, la typologie des fortunes privées. Il faut noter qu'une telle étude pourrait être menée conjointement à une analyse de déclaration de revenus des défunts échantillonnés.

SECTION II - LA METHODE DE L'INVENTAIRE PERMANENT

Cette méthode a été mise au point par R. GOLDSMITH et lui a servi à établir une estimation du patrimoine national des U.S.A. de 1896 à 1949, révisée et complétée pour la période 1945 - 1958. KUSNETS dans "Capital in the american economy", Leonore EPSTEIN et l'O.B.E. (Office of Business Economics) l'ont également utilisée. Enfin, elle a été utilisée pour estimer le capital national dans les pays anglo-saxons : Angleterre, Canada, Australie et Afrique du Sud. A part la Colombie et l'Argentine, les autres pays n'ont utilisé l'inventaire permanent que de façon limitée, pour évaluer certains actifs seulement.

A - La méthode de l'inventaire permanent

Elle permet d'estimer les actifs réels reproductibles (logements, machines, biens de consommation durables) et, à ce titre, elle exclut les valeurs mobilières, les créances et dettes et les terres. Ceci limite quelque peu son intérêt en ce qui concerne le patrimoine des ménages dans lequel les actifs financiers représentent une part importante.

La méthode, dans son principe général, est fondée sur la cumulation, à partir d'une année de base, des dépenses en capital pendant la durée de la période d'étude, diminuées des amortissements et ajustées à l'aide d'un indice de prix afin de tenir compte des modifications de coût et de prix. Il est possible d'obtenir, pour la date désirée, une estimation formulée en coût de remplacement, en prix courant ou en prix d'une année de référence.

Si l'on dispose d'une évaluation pré-existante du stock d'actifs (par enquête, par exemple), l'inventaire permanent donne la possibilité de suivre, année par année, la valeur de ce stock en fonction de l'investissement brut, des taux d'amortissement habituellement pratiqués et des indices de prix.

En l'absence d'évaluation préalable, le stock existant lors de l'année de base est estimé par l'inventaire permanent de la façon suivante : le stock d'un type d'actifs c en une année de base a est formé d'éléments nés antérieurement et encore en vie. Si Lc désigne la durée de vie forfaitaire de l'actif, tout actif né avant l'année (a - Lc) a disparu du stock. Les actifs nés durant l'année (a - Lc) finissent en a de perdre leur dernière fraction de valeur. La composition et la valeur du stock d'actifs c en l'année a sont égales à la somme des valeurs restantes des actifs c nés entre (a - Lc + 1) et a. Seul l'amortissement linéaire est pris en considération dans ces calculs.

Léonore EPSTEIN avait déjà utilisé en 1950 une méthode très proche de celle de GOLDSMITH pour estimer les biens de consommation durables des ménages (1). Aux dépenses effectuées pendant l'année d'estimation, elle ajoutait la valeur estimée en 1929, 1939 ou 1946 des biens achetés les années précédentes, soit donc les dépenses diminuées du montant de la dépréciation des biens. Pour un groupe de produits, dont la durée de vie était estimée à 6 ans, la valeur des stocks en 1939 était la somme des dépenses de 1939, plus les 5/6 des dépenses de 1938, (en dollars de 1939), plus les 4/6 des dépenses de 1937 (en dollars de 1939) etc...

L'application de la méthode de l'inventaire permanent nécessite donc la connaissance de la durée de vie spécifique des actifs à estimer ainsi que les indices de prix pour chaque catégorie.

(1) Studies in Income and Wealth, volume 12, 1950.

d'actifs. Enfin, il faut disposer de séries statistiques suffisamment longues pour les dépenses en capital et les indices de prix. Par exemple, pour estimer en 1956 les immeubles d'habitation - dont la durée de vie est estimée à 60 ans par GOLDSMITH - il faut que les statistiques de dépenses en capital et les indices de prix remontent jusqu'en 1897.

B - Les éléments de base de l'estimation

1 - Les dépenses en capital.

a) Les dépenses à retenir

Ce sont les dépenses en capital donnant lieu à l'acquisition d'actifs réels reproductibles, par exemple le coût total de l'acquisition d'actifs nouvellement produits supporté par le premier possesseur. La dépense comprend donc, outre le prix de vente, les frais de transport, de montage et de distribution. Dans le cas des immeubles, il faut y inclure le coût d'aménagement du terrain, les honoraires des architectes, les profits des constructeurs et des agents immobiliers. Les adjonctions et les réparations importantes sont à considérer comme des dépenses en capital, car elles ne sont pas capitalisées dans les cas où l'amortissement couvre uniquement la dépréciation du coût initial. En revanche, l'entretien et les réparations courantes sont considérées comme des dépenses de consommation.

b) Les actifs

Selon GOLDSMITH, la détermination des actifs réels reproductibles à prendre en compte dans le patrimoine, est surtout une question de convention, à condition que les estimations soient faites par catégorie d'actifs suffisamment homogène. La définition la plus large possible - compte tenu des statistiques disponibles - lui paraît préférable. Le critère le plus approprié est la durée de vie moyenne d'un bien dans sa fonction économique initiale, plutôt que sa durée de vie sous la même forme matérielle.

A la différence de la comptabilité nationale, qui range les achats de biens de consommation durables parmi les dépenses courantes, la plupart des estimations selon l'inventaire permanent prennent ces biens en compte. Les biens semi-durables (durant moins de 6 mois) sont exclus.

2 - Les amortissements.

L'estimation de la durée de vie et de la dépréciation des actifs constitue le point crucial de la méthode. Il est possible de se servir d'enquêtes, de tables de vie ou des taux d'amortissement habituellement pratiqués qui sont publiés aux Etats-Unis par le

Bureau of International Revenue (1).

GOLDSMITH s'est servi de plusieurs méthodes. Pour les immeubles comprenant de 1 à 4 logements et les biens de consommation durables, la durée de vie est estimée à partir d'enquêtes complétées par les diverses informations disponibles. Pour les autres immeubles d'habitation et les locaux commerciaux, GOLDSMITH a utilisé les durées de vie et les taux d'amortissement ordinairement retenus par le secteur privé. Mais il souligne que ces chiffres doivent être vérifiés par comparaison avec les durées de vie et les taux d'amortissements réels moyens, tels que les font apparaître les déclarations fiscales et la comptabilité privée.

Le système de l'amortissement linéaire est le plus fréquemment employé ; cela suppose une dépréciation qui reste constante pendant toute la durée de vie de l'actif considéré. Cette solution paraît logique pour les immeubles comprenant de 1 à 4 logements et les biens de consommation durables, à l'exception des voitures.

Il serait cependant préférable de recourir à un système d'amortissement dégressif, qui reflète la détérioration croissante des biens au fur et à mesure qu'ils vieillissent. Ce système permet, en outre, de relier la valeur des biens ainsi calculée à la valeur du marché, qui subit une chute d'abord rapide puis décroissante ; "il permet aussi de se prémunir contre l'inflation et le progrès technique" (2). Dans une étude sur le patrimoine de l'Australie, GOLDSMITH a calculé la dépréciation selon les deux méthodes : amortissement linéaire et amortissement dégressif.

La durée de vie d'une catégorie de biens peut se modifier dans le temps grâce au progrès technique. O. AUKRUST et J. BJERKE se sont préoccupés de ce problème en étudiant le patrimoine national norvégien (3). Ils ont admis que la durée de vie des biens diminuait régulièrement, d'où une croissance du pourcentage de la valeur du stock devant être amorti chaque année. Par ailleurs, le rythme d'amortissement peut changer pendant la durée de la vie d'un même bien ; deux amortissements linéaires vont alors se succéder. En revanche, lorsque GOLDSMITH a étudié le patrimoine des U.S.A. de 1896 à 1949, il a en général utilisé le même taux tout au long de la période, sauf pour les voitures, les tracteurs et les instruments de musique.

Enfin, il faudrait tenir compte de la valeur résiduelle (4) des actifs, qui constitue généralement une faible partie du coût

(1) Voir annexe à la présente section.

(2) Robert HELINE : Etude méthodologique du capital national.

(3) Income and Wealth, série VIII - 1959.

(4) La valeur "résiduelle" est celle d'un bien à l'issue de sa vie technique. A priori, il possède la valeur qu'il sera possible d'en tirer au moment de son remplacement par un neuf. Cette valeur est rarement nulle mais il est très délicat de la chiffrer. Elle est très faible.

d'acquisition initial. GOLDSMITH, toutefois, a souligné que ces calculs ne paraissaient pas justifiés en pratique, tant qu'il ne serait pas possible de déterminer avec plus de précision la durée de vie utile des différentes catégories d'actifs réels reproductibles. La marge d'erreurs sur la durée de vie serait, en effet, supérieure au montant vraisemblable de la valeur résiduelle.

Pour évaluer la précision des estimations de durée de vie il aurait été intéressant de comparer les données publiées en 1950 par L. EPSTEIN avec celles de GOLDSMITH. Malheureusement les différences dans la composition des rubriques ont beaucoup de leur signification aux écarts relevés entre les deux séries.

3 - Les indices de déflation.

Il est nécessaire de transcrire les dépenses en capital et les amortissements en prix courants ou en prix d'une année de référence. Autrement, l'inventaire permanent ne donne qu'une estimation au coût initial amorti, qui ne fait pas apparaître les modifications survenant dans le patrimoine à estimer, ni les différences dans les taux de croissance ou de diminution de ses éléments.

GOLDSMITH commence par envisager trois types de déflateur : le prix du marché, le coût de reproduction ou la valeur de remplacement, enfin la valeur du travail incorporé exprimée par l'indice des taux de salaires horaires. La troisième solution est finalement rejetée, car les données détaillées dans ce domaine sont rares et un indice général ne permettrait pas d'effectuer un redressement par catégorie d'actifs tenant compte de l'évolution des prix.

GOLDSMITH disposait d'un nombre insuffisant de séries chronologiques longues concernant le prix du marché des immeubles comprenant de 1 à 4 logements et d'un certain nombre de biens de consommation durables. Pour ces derniers, d'autre part, les indices de coût de production présentent de nombreuses lacunes.

GOLDSMITH utilise la valeur de remplacement pour les immeubles, car il dispose des données nécessaires. Mais cette méthode risque d'entraîner un divorce d'avec la réalité, puisqu'elle suppose la reconstruction sous la même forme, ce qui n'est pratiquement jamais le cas lorsque plusieurs décennies se sont écoulées. En outre, il est très possible que les indices utilisés n'aient pas été essentiellement établis en vue de leur rôle de déflateur. Pour les biens de consommation durables, ce sont les indices de prix du marché qui sont utilisés, malgré l'inconvénient grave de ne refléter que très imparfaitement les changements intervenus dans la qualité de ces biens.

C - Discussion de la méthode.

1 - Avantages.

GOLDSMITH a choisi une méthode qui permet une description continue d'un stock d'actifs réels reproductibles, susceptible d'être remise à jour tous les ans et également d'être améliorée progressivement.

a) Raisons de ce choix :

1°) Les statistiques de base, concernant la plupart des actifs réels reproductibles, sont disponibles pour chaque année. Une fois les estimations établies pour une année-repère, il est relativement facile de les tenir à jour, ce qui est particulièrement intéressant lorsque ces estimations doivent servir à une étude de l'épargne. L'inventaire permanent permet de passer assez aisément d'un bilan à un autre bilan, même si ce dernier est éloigné de quelques années du premier.

2°) L'estimation des actifs s'articule avec les comptes nationaux en termes de flux. La variation des actifs reproductibles (évalués à leur coût initial) est mesurée par l'excédent des dépenses de biens durables par rapport aux charges d'amortissement ; la différence est nécessairement égale à l'excédent du revenu courant sur les dépenses courantes.

3°) Les estimations peuvent être contrôlées périodiquement par comparaison avec les résultats d'enquête et de recensement, ce qui facilite l'évaluation des marges d'erreur.

4°) Une fois établie la série chronologique des données de base, on sait comment les estimations finales ont été calculées. Ceci permet de contrôler une à une les différentes phases de calcul et d'introduire le cas échéant une hypothèse rectificatrice. Les statistiques de base, en outre, sont homogènes, car les investissements bruts sont estimés au moyen de techniques identiques. Mais on risque ce faisant de sacrifier, dans une certaine mesure, la précision à l'homogénéité.

b) Comment améliorer et compléter cette méthode :

1°) Eliminer les insuffisances des statistiques de base fournies par les organismes officiels en les comparant avec les données obtenues par enquête ou recensement.

2°) Estimer approximativement la valeur des travaux d'amélioration et de mise en valeur des sols, de défrichage et de plantation.

3°) Rassembler de façon systématique les taux d'amortissement pratiqués par la comptabilité privée pour les différentes catégories d'actifs. Essayer de déterminer la forme de la courbe de dépréciation des biens sur le marché ; préciser et contrôler la durée d'existence

des biens de consommation durables et des logements.

4°) Mettre au point des déflateurs plus sûrs en essayant de prendre en compte l'effet-qualité.

5°) Compléments à apporter à l'inventaire permanent :

- Il est possible d'établir, dans une certaine mesure, un état annuel des créances et dettes et des valeurs mobilières par un procédé comparable à l'inventaire permanent. Les prêts et les achats d'actions correspondraient à des dépenses en capital, le remboursement des prêts, le retrait ou la vente d'actions représenteraient l'amortissement. L'absence de données de base, toutefois, empêche actuellement la réalisation d'un tel projet.

Il serait intéressant ensuite de faire correspondre cet état avec l'état des actifs réels estimés par l'inventaire permanent. L'opération pourrait se faire sur la base du coût initial, du prix courant ou du prix d'une période de référence. Deux difficultés se présentent : l'évaluation des actifs réels par les propriétaires ne se fait généralement pas sur les bases de l'inventaire permanent. De plus, la masse globale de biens constitués dans la vie réelle par un ménage ou une entreprise diffère de la valeur nette de ses actifs, quelque soit l'effort d'estimation sur une base cohérente.

- Application indirecte de la méthode à la terre. Si GOLDSMITH disposait de statistiques suffisantes pour les terres agricoles, il n'en allait pas de même pour les autres catégories. Pour les estimer, il a relié leur valeur à celle des actifs reproductibles construits sur leur surface. En utilisant le rapport :

$$\frac{\text{Valeur de la terre non agricole}}{\text{Valeur totale (terre + construction)}}$$

il est parvenu à garder l'optique de l'inventaire permanent et la possibilité de remises à jour régulières. Ce rapport, déterminé par des enquêtes ou par les statistiques des institutions de prêts, est relativement stable. En l'appliquant aux valeurs des constructions résultant de l'inventaire permanent, GOLDSMITH obtient des estimations séparées pour les terres et les constructions attenantes.

2 - Critiques apportées à l'inventaire permanent :

a) Nous reprendrons d'abord les critiques faites par KUZNETS, formulées ainsi :

1°) La méthode de GOLDSMITH est moins homogène qu'il ne paraît, les actifs reproductibles devant être estimés par un autre moyen, l'hétérogénéité reparaît.

2^c) Toute estimation du patrimoine est sujette aux erreurs inhérentes à la détermination des phénomènes relevant du long terme. Il n'est donc pas primordial d'effectuer des estimations fréquentes, encore moins annuelles (l'année étant trop courte pour être significative ici). En revanche, il convient de connaître, fréquemment, et très exactement, la part du produit national consacrée à l'augmentation du patrimoine.

3^o) Une marge d'erreur non négligeable, s'attache à des éléments importants de l'estimation : les taux d'amortissement notamment sont sujets à des erreurs potentielles assez fortes, dont on ne peut s'apercevoir que longtemps après. La méthode de l'inventaire permanent se prête mal à la découverte et à la rectification de telles erreurs ; en fait, celles-ci tendent plutôt à s'additionner. Si on reste trop longtemps sans comparer les résultats de l'inventaire permanent avec les résultats d'une vaste enquête sur échantillon représentatif, on risque d'accumuler des erreurs importantes concernant les éléments de calcul, sinon les totaux.

4^o) Les amortissements, tels qu'ils sont définis dans la comptabilité, jouent un rôle important. Or, ils n'ont souvent qu'un lien assez lâche avec la dépréciation réelle. Normalement, ils doivent pallier trois sortes de dépréciation des actifs :

- La détermination physique ne permettant plus l'utilisation :

La mise au rebut peut, toutefois, ne pas être due à une détérioration pure et simple. Des immeubles bon marché sont parfois détruits aux Etats-Unis, pour faire place à des constructions répondant mieux aux désirs des utilisateurs. L'âge d'un actif ne permet pas non plus de déterminer toujours le moment où il est trop détérioré pour être utilisé. Certains propriétaires préfèrent épargner sur les dépenses d'entretien, même si le bien doit durer moins longtemps. Pour KUZNETS, l'amortissement ne devrait retenir que la dépréciation survenant malgré le meilleur entretien.

- L'augmentation des coûts de fonctionnement :

Si le propriétaire d'une maison doit dépenser plus en fuel pour son chauffage, parce que sa chaudière est ancienne, sa maison perd de sa valeur. Cette forme de dépréciation joue un rôle important dans les entreprises, dont la situation concurrentielle se ressent de l'élévation des coûts.

- L'obsolescence :

Elle réduit notablement la durée de vie des actifs, qu'elle soit due au progrès technique ou à un changement dans la demande finale conduisant à l'abandon des anciennes installations.

Il est difficile de calculer l'effet de l'obsolescence avec précision, d'autant plus que c'est un phénomène paradoxal, le progrès technique pouvant suffire à réduire la valeur des biens de production. On peut penser, que du point de vue de la société prise dans son ensemble, l'obsolescence ne représente pas une dépréciation du capital considéré comme facteur de production. Durant la dernière guerre, des machines complètement amorties remises en service ont fonctionné aussi bien que les autres, à un coût un peu plus élevé ; des automobiles amorties également ont encore transporté des millions de gens.

Les provisions pour l'obsolescence due au progrès technique ne devraient pas être prises en compte dans les amortissements déductibles des dépenses en capital. On obtiendrait ainsi un stock en capital plus important. Mais par ailleurs, il faudrait traduire les investissements bruts en prix constants d'une année récente, en tenant compte de la plus grande efficacité des biens de production, en se servant d'un indice d'efficacité comparée. Il en résulterait une diminution plus importante que celle obtenue par la pratique courante.

b) D'autres remarques critiques peuvent être faites :

1°) Il faut tenir compte de la modification de la durée de vie des biens sous l'influence de la conjoncture. Le remplacement des biens de consommation notamment peut être remis à plus tard. Léonore EPSTEIN fait remarquer que les achats d'automobiles étaient très bas au début des années 1930, mais le parc avait peu diminué. Le stock total des biens est généralement plus faible durant une dépression, mais leur âge s'élève et leur durée de vie s'allonge.

2°) Combien de temps un bien peut-il être considéré comme neuf ? Ceci est particulièrement important pour les automobiles. Dans une large mesure, la durée de vie et la dépréciation des biens de consommation durables est plus sociale, économique et psychologique que matérielle.

3°) Enfin, il semble bien que l'inventaire permanent entraîne une sous-estimation des dépenses en capital et de la durée de vie des actifs. BARNA, comparant ses résultats avec ceux obtenus par REDFERN par l'inventaire permanent, attribue la différence aux durées de vie adoptées par celui-ci, qui se sont avérées en pratique beaucoup plus longues que prévu. D'autre part, la formation de capital apparaissant dans les statistiques annuelles est biaisée vers le bas. Une partie des actifs figure, en effet, dans la rubrique des revenus et non dans celle de formation de capital. En revanche, ces actifs sont inclus dans les estimations fournies par enquête directe. R. HELINE suggère qu'il serait possible "de calculer un pourcentage de sous-estimation destiné à compenser l'impossibilité de tenir parfaitement compte de tel ou tel facteur".

4°) Si l'on tient compte de la dépréciation des immeubles, il faudrait également envisager les cas où il y a des revalorisations ou augmentation de valeur d'un immeuble, en raison de sa localisation notamment.

Conclusion

Les critiques concernant des éléments essentiels de l'inventaire permanent ne doivent pas faire renoncer à cette méthode mais inciter à poursuivre les recherches en vue d'améliorer les instruments d'estimation et de calcul.

Cette méthode s'avère très intéressante pour les évaluations du patrimoine débordant le cadre trop étroit de l'année et pour l'étude des variations séculaires. Il est, toutefois, indispensable d'effectuer des contrôles à dates régulières, à l'aide d'autres méthodes, en particulier l'enquête.

ANNEXE A LA SECTION II - TAUX D'AMORTISSEMENT ET DUREE DE VIE DES BIENS

L. EPSTEIN et GOLDSMITH ont publié les chiffres qu'ils ont utilisé pour l'estimation des logements et des biens de consommation durables. Ils ne sont malheureusement pas comparables, car les nomenclatures sont différentes.

A - Dans l'étude publiée dans le volume 12 d'Income and Wealth (1950) L. EPSTEIN a calculé les durées de vie des biens estimés essentiellement d'après les taux d'amortissement publiés par le Bureau of Internal Revenue.

Durée de vie des différents biens de consommation durables et semi-durables

Catégories	Années
- Mobilier	12
- Tapis, moquettes, linos	9
- Réfrigérateurs, machines à laver et à coudre	16
- Appareils électriques divers (radios exceptées)	8
- Cuisinières, poêles, appareils de chauffage mobiles	12
- Porcelaine, verrerie, couverts, ustensibles de cuisine	12
- Equipement de maison durable	8
- Machines à écrire	8
- Equipement de maison semi-durable	5
- Postes de radio, électrophones, disques	9
- Pianos, instruments de musique	16
- Chaussures	3
- Vêtements et accessoires	4
- Bijoux et montres	13
- Bagages	7
- Articles d'optique et d'orthopédie	4
- Livres	6
- Jouets et matériel de sport	4
- Bateaux et avions privés de plaisance	14
- Outillage	6
- Monuments et pierres tombales	20

B.-R. GOLDSMITH dans l'étude publiée dans le volume 14 des Studies in Income and Wealth (1952) a utilisé les chiffres suivants

Taux d'amortissement pour les logements et les biens de consommation durable

	Durée de vie	Taux d'amortissement (en %)
<u>Logements</u>		
- Maisons de 1 à 4 logements	60	1,66
profits des constructions	60	1,66
modifications et adjudications	30	3,33
commissions des vendeurs	30	3,33
- Immeubles d'habitation	60	1,66
<u>Biens de consommation durables</u>		
• Mobilier neuf	20	5
• Mobilier usagé	10	10
• Equipement ménager	12	8,33
• Livres	10	10
• Rideaux, tentures, tapis	10	10
• Porcelaine, vaisselle, couverts, bijoux	10	10
• Bagages, petits véhicules et bateaux de plaisance	10	10
• Ophtalmologie et orthopédie	5	20
• Accessoires d'automobiles	5	20
• Automobiles d'occasion (secteur rural)	5	20
• Automobiles d'occasion (autres secteurs)		
1904 - 1924	3	33,33
1925 - 1934	4	25
1935 - 1948	6	16,67
• Instruments de musique		
1897 - 1919	20	5
1920 - 1929	15	6,66
1930 - 1948	10	10
• Automobiles neuves		
1899 - 1919	6	
1920 - 1929	9	
1930 - 1948	12	
		Voir tableau suivant

Taux d'amortissement des voitures neuves

Années d'existence des voitures	Durée de vie		
	6 ans	9 ans	12 ans
1ère année	15,5	10,5	9
2ème année	28	21	17
3ème année	22	17,5	14,5
4ème année	16	14	11
5ème année	10,5	12	10
6ème année	6	9	9
7ème année	2	6	8
8ème année		4	7
9ème année		4	4,5
10ème année		2	3
11ème année			3
12ème année			3
13ème année			1

SECTION III - LA METHODE DE L'ENQUETE

C'est essentiellement à partir de 1945 et d'abord aux Etats-Unis que s'est développée l'étude de l'épargne et du patrimoine des ménages par la méthode de l'enquête. Cela supposait en premier lieu que l'épargne cesse d'être considérée comme le solde du revenu et de la consommation et que l'on reconnaisse que le "désir d'accumuler s'exprime au contraire activement à travers une structure de placements désirés"(1)

Dès 1955, le rapport TALLE-BOLLING (U.S.A.) a préconisé l'enquête de préférence aux autres méthodes sans pour autant sous-estimer les difficultés et les erreurs inhérentes aux enquêtes déjà réalisées. L'enquête, en effet, permet d'effectuer une observation directe de l'épargne et du patrimoine ainsi que de remonter à la source en attribuant un acte d'épargne ou la possession d'un actif à un agent déterminé.

Il faut noter que les premières données sur le patrimoine des ménages résultant de l'observation directe ont été obtenues dans le cadre d'enquêtes axées sur l'épargne. Les enquêtes-épargne les plus récentes cherchent d'ailleurs systématiquement à estimer les patrimoines à une date donnée, d'autant plus que l'observation et l'interprétation de l'épargne paraît de plus en plus gouvernée par la connaissance directe des patrimoines.

Nous négligerons ce qui relève des méthodes générales d'enquêtes pour nous attacher seulement aux aspects particuliers des enquêtes sur le patrimoine et l'épargne, dans la mesure où les deux catégories d'information ne sont pas dissociées.

A - Difficultés propres aux enquêtes sur le patrimoine.

1.- L'argent reste un sujet tabou dans de nombreux pays et particulièrement en France. Des questions sur le montant du compte en banque, ou des valeurs mobilières détenues éveillent la méfiance immédiate des enquêtés, qui craignent un contrôle fiscal déguisé, d'où un refus de réponses, des réponses vagues ou même volontairement inexactes. Beaucoup de ménages, d'autre part, éludent par fausse honte toute question sur son endettement. L'enquête se heurte donc "au souci de ne pas dévoiler certains éléments qui paraissent très personnels" (2). En 1967, l'I.N.S.E.E., dans son enquête sur le patrimoine et l'épargne des salariés, a dû renoncer à poser des questions sur la thésaurisation d'or et les achats de bijoux, faute de pouvoir espérer obtenir des réponses sincères. Les enquêtes américaines n'ont encore jamais pu obtenir de renseignements sur les liquidités détenues en coffre-fort.

(1) E. LISLE - L'épargne et l'épargnant.

(2) Rapport BOURGEAU.

En outre les études faites aux U.S.A. dans le cadre du Consumer Savings Project montrent que le degré de sensibilité des enquêtés varie avec le niveau du revenu, le montant des actifs et aussi leur plus ou moins grande dispersion dans la population.

2.- La fortune et l'épargne sont très inégalement réparties et sont fortement concentrées dans des groupes sociaux dont les effectifs sont faibles, notamment en ce qui concerne les valeurs mobilières. Ceci pose des problèmes d'échantillonnage et accroît les difficultés rencontrées en toute hypothèse par la méthode des sondages.

3.- L'enquête se heurte aussi à une certaine indifférence, un manque de motivation des enquêtés souvent rebutés par les recherches nécessaires pour répondre à des questions précises sur les éléments du patrimoine. Il leur faut parfois retrouver des documents anciens, ce qui peut nécessiter un travail assez important et des sacrifices de temps.

4.- Les particuliers ne sont pas toujours à même de fournir une estimation. Ils ne peuvent pas évaluer l'amortissement des propriétés bâties ou certains éléments de l'assurance-vie.

5.- Les comptes de patrimoine, enfin, posent des problèmes de langage. La définition de certains actifs est moins une question de logique que de convention, le plus souvent ignorée des enquêtés. De plus, les termes techniques et le langage courant divergent parfois notablement. Enfin, la fortune et l'épargne ne représentent pas la même chose pour tous les enquêtés ; certains, par exemple, ne pensent pas à l'assurance comme un élément de patrimoine.

B - Le principe général et les différentes formes d'enquêtes sur le patrimoine

1.- Le principe général.

L'enquête permet d'estimer les actifs des ménages en extrapolant, à l'échelon de la nation, des informations recueillies sur un échantillon obtenu le plus souvent par tirage aléatoire avec surreprésentation des ménages à revenus élevés. A la différence de l'inventaire permanent, cette méthode peut s'appliquer à toutes les catégories d'actifs.

2.- Les différentes formes d'enquêtes.

a) Les enquêtes sectorielles

Ce sont des enquêtes limitées soit à une catégorie d'actifs (enquête sur le logement, sur l'assurance-vie réalisées par l'I.N.S.E.E.), soit à une catégorie sociale bien définie (enquête

du C.R.E.P. sur l'épargne des agriculteurs dans quatre régions, des commerçants ...). Ce sont souvent des enquêtes pilotes qui ouvrent la voie à des enquêtes nationales en permettant de mettre au point les méthodes, préparer les possibilités de projection et d'extrapolation et enfin d'analyser les problèmes théoriques et pratiques.

b) Les enquêtes avec réinterviews et les enquêtes périodiques

L'utilité des estimations du patrimoine se trouve fortement accrue, s'il est possible par une nouvelle interview, d'obtenir des informations supplémentaires un an ou deux après l'enquête principale. Cela permet de mesurer les variations d'actifs, d'améliorer les renseignements obtenus par la première enquête et de faire ressortir les actifs accumulés sur les décisions d'épargne.

En répétant plusieurs fois l'enquête dans des conditions identiques, il est possible d'intégrer le facteur temps et ainsi de déterminer l'évolution du montant des principaux actifs et de leur répartition dans la population. Les enquêtes périodiques permettent donc de voir comment évoluent les structures et les choix de patrimoine. C'est cumuler les avantages des enquêtes et des séries chronologiques ; de plus, l'enquête périodique présente des avantages méthodologiques importants.

L'objectif recherché étant d'évaluer les variations du patrimoine dans le temps, il vaut mieux conserver le même échantillon. Mais il peut être difficile de retrouver les ménages interrogés lors de la première enquête, si ceux-ci ont changé de domicile. Le taux de mortalité de l'échantillon est parfois assez élevé pour abolir l'intérêt de l'enquête périodique.

Enfin, à la limite et si l'on dispose d'un échantillon assez stable, cette forme d'enquête peut aboutir à la mise en place d'une enquête permanente ou à la constitution d'un panel, dont les membres peuvent être interrogés deux ou trois fois par an.

c) Les enquêtes sur échantillons multiples.

JUSTER préconise une méthode plus complexe. L'enquête pourrait être effectuée à partir d'un large échantillon national, complété par des échantillons établis spécialement pour obtenir le maximum d'informations détaillées sur diverses catégories d'actifs.

Il est sans importance théorique pour l'estimation des agrégats que les données soient collectées sur la base d'un ou de plusieurs échantillons représentatifs dont les éléments sont interrogés de façon détaillée. Mais il est impossible de poser beaucoup de questions sans voir la précision diminuer notablement.

Il vaut donc mieux disposer pour chaque catégorie d'actifs d'un échantillon national permettant de recueillir les renseignements principaux. A cela s'ajouteraient des échantillons conçus pour l'étude détaillée d'un actif déterminé.

Des données exactes sur les actifs financiers ne peuvent être obtenues qu'à partir d'un échantillon stratifié et pondéré comportant une proportion importante de ménages à revenus élevés. Mais il est difficile d'ajouter purement et simplement une enquête sur les actifs financiers des ménages à une enquête sur leurs actifs réels. JUSTER estime que le mieux est alors d'obtenir de surcroît des informations assez générales sur les actifs financiers, quand les ménages sont interrogés sur leurs actifs réels.

c1) Les échantillons nationaux (un pour chaque type d'actif réel) permettraient de construire des agrégats et d'établir un tableau d'inventaire (voir ci-après).

Comme il s'agit de biens assez chers, les personnes interrogées devraient être en mesure de donner des informations assez exactes, bien qu'il soit difficile d'obtenir l'âge d'articles d'occasion. Dans la plupart des cas, il vaut mieux demander le prix d'achat que le prix du marché ; la seule exception est le logement

INVENTAIRE DES ACTIFS REELS DES MENAGES

Produit	Nombre possédé	Age modèle ou année	Valeur sur le marché ou prix d'achat	Modalités de paiement (comptant ou crédit)	Méthode d'acquisition			
					Achats		Cadeaux	Achetés avec la maison
					Commerce	Ami ou relation		
<u>Logements</u>								
Résid.princ.								
Résid.second.								
<u>Automobiles</u>								
Familiale ...								
2e auto								
Autres autos								
<u>Equipement ménager</u>								
Machine à laver								
Poêle ou cuisinière ..								
Réfrigérateur								
Séchoirs.....								
Machine à laver la vaisselle								
Conditionnement d'air ..								
Aspirateurs .								
Wide-ordures								
<u>Matériel pour les loisirs</u>								
Postes de T.V								
Chaînes Hi-Fi								
Piano								
Bateau								
Piscine								
<u>Mobilier</u>								
Living-room..								
Salle à mang.								
Chambre principale								
Autres chamb.								

Remarque : L'enquête devrait également permettre de déterminer la durée de vie ou d'utilisation des biens.

c2) Ces estimations seraient complétées dans le sens d'une connaissance plus détaillée grâce aux enquêtes sur échantillons spéciaux consacrées aux actifs suivants :

- Actifs financiers (liquidités, bons du Trésor, obligations, prêts aux entreprises et aux particuliers, actions) avec en contrepartie les dettes des ménages.
- Mobilier et gros appareils ménagers (réfrigérateurs, cuisinières, machines à laver, machines à coudre, aspirateurs ...)
- Petits appareils ménagers (fers électriques, toasters, vaisselle, couverts, batteries de cuisine ...)
- Articles divers se rapportant au foyer (lampes, vases, horloges, voitures d'enfant, tondeuses à gazon, matériel de jardinage, appareils de T.V. et de radio, électrophones ...)
- Biens de consommation durables divers (équipements de sport, appareils de photo, caméras...)
- Livres, disques
- Objets d'art (tableaux, meubles anciens ...)
- Vêtements, rideaux et tentures
- Bijoux.

Pour ces biens, il n'y a pas lieu de recueillir autant de renseignements sur chaque article que dans le tableau précédent : demander surtout le nombre d'articles de chaque type que possède le ménage. Le temps de service peut être estimé par le rapport stock d'inventaire / acquisitions. Enfin, si le prix des achats effectués l'année précédente est connu, il est possible d'estimer tous les éléments du stock aux mêmes prix.

Comme ces divers actifs sont répartis de façon très différente dans la population, la composition des échantillons ne doit pas être la même pour tous. Elle peut être représentative de la population dans son ensemble pour les vêtements, mais doit comprendre une forte proportion de ménages à revenus élevés pour les actifs financiers.

Cette première méthode permettrait de recueillir :

- des données quantitatives sur les principaux actifs réels détenus par chaque ménage grâce aux échantillons nationaux.
- le total et la composition détaillée des actifs réels détenus par les ménages grâce aux échantillons spéciaux.

L'estimation du patrimoine total pourrait être obtenue par par une opération d'addition et de pondération faisant intervenir quelques éléments de l'enquête nationale (logements, automobiles) et tous les éléments des enquêtes spéciales conçues de façon à couvrir l'ensemble du patrimoine des ménages.

d) Projections à partir d'un échantillon-pilote.

JUSTER propose une seconde méthode plus élaborée, consistant à utiliser les techniques statistiques pour estimer le patrimoine d'un ménage à l'aide de quelques actifs considérés comme indicateurs-clés et possédés par ce ménage.

d1 - échantillon-pilote

Il est possible d'obtenir une description exhaustive du patrimoine des ménages composant un échantillon-pilote relativement petit. S'y ajouteraient des renseignements sur le revenu, le degré d'instruction. A partir des données détaillées obtenues par l'enquête, il faudrait ensuite construire un "ensemble" idéal composé des estimations des éléments formant le patrimoine de chaque ménage de l'échantillon-pilote. Le coût de l'interview est élevé mais le nombre d'interviews est limité.

d2 - projection des agrégats

L'échantillon-pilote permet de construire des agrégats qu'il s'agit ensuite de projeter pour l'ensemble des ménages à l'aide de variables indépendantes raisonnablement susceptibles d'influencer ou de déterminer le stock d'actifs réels. S'il s'avère que la variance des valeurs de patrimoine que l'on connaît peut être réduite très sensiblement à l'aide d'un jeu relativement simple de variables indépendantes fournies par le même ménage, il est possible alors d'estimer le total des actifs réels appartenant à tout ménage, pour lequel on connaît les valeurs prises par les variables indépendantes.

Avec des calculs de corrélation, il n'y aurait plus à connaître les actifs de chaque ménage appartenant à un large échantillon national, ni de recourir aux échantillons spéciaux. Les seules données que devrait fournir l'échantillon-pilote seraient les variables indépendantes.

Cette méthode n'est pas sans risque d'erreurs. Dans toute analyse statistique reliant la valeur du patrimoine des ménages à la valeur du logement, au revenu ou à l'âge du chef de famille, certaines données ou biens paraissent constituer dans l'échantillon-pilote des données indépendantes valables, alors qu'en réalité, elles n'influent pas sur le stock d'actifs. Un fort degré d'intercorrélation est nécessaire entre les variables explicatives potentielles ; en outre, il peut être très difficile de sélectionner celles qui sont réellement importantes pour l'étude du patrimoine. Il est

possible de réduire le risque d'erreurs en scindant l'échantillon-pilote en deux, en estimant les relations entre variables indépendantes et patrimoine avec la première moitié et de tester ces variables avec la seconde moitié.

C - Les éléments de la méthode

1.- L'échantillon.

a) Le mode de tirage.

La majeure partie des enquêtes sur le patrimoine et l'épargne a été réalisée sur des échantillons obtenus par tirage aléatoire, stratifiés et pondérés en vue d'obtenir une surreprésentation des ménages à revenus élevés qui concentrent parmi eux une part importante de l'épargne et de certains éléments du patrimoine, en particulier les actifs financiers. Faute de cette surreprésentation, une forte part de l'épargne et de la fortune échapperait à l'investigation entraînant une sous-estimation des agrégats. Ce fut la méthode adoptée par le Survey Research Center de l'Université du Michigan pour les enquêtes nationales réalisées de 1957 à 1960 pour le Federal Reserve Board ainsi que par le Consumer Savings Project pour les enquêtes nationales réalisées de 1957 à 1962. Dans les enquêtes britanniques faites par le Government Social Survey de 1957 à 1962, la surreprésentation a porté sur les logements à valeur locative élevée. Enfin, dans l'enquête réalisée par l'I.N.S.E.E. sur l'épargne et les éléments de patrimoine des ménages, le taux de sondage varie de 1 à 10 suivant le revenu.

Lorsque l'enquête porte sur une catégorie d'actifs très répandue dans la population et comportant un montant légal maximum (1), la surreprésentation n'est plus nécessaire. L'I.N.S.E.E., par exemple, a réalisé une enquête auprès d'un échantillon aléatoire de 7.500 ménages représentatifs des ménages résidant en France, afin de connaître la diffusion des livrets de caisse d'épargne.

Lorsqu'il s'agit d'enquêtes pilotes, où l'on craint une forte réticence des enquêtés, l'échantillon peut être formé de volontaires ou recruté par cooptation. Ce fut notamment le cas pour l'enquête du C.R.E.P. associé avec la C.N.C.A. concernant les comptes d'exploitation et l'épargne des agriculteurs. Les enquêteurs du Centre d'Enquêtes pour la Prévision Agricole choisissaient eux-mêmes les enquêtes dans quatre zones géographiques différentes. Les échantillons de l'enquête C.R.E.D.O.C. consacrée aux ordres supérieurs de la région parisienne et de l'enquête C.R.E.P. consacrée aux commerçants étaient aussi composés de volontaires. L'avantage de ce procédé réside dans le faible taux de refus : 10 % pour l'enquête C.R.E.P.-C.N.S.A.

(1) 1er livret d'épargne plafonné.

Lorsque le tirage de l'échantillon se fait à plusieurs degrés, les unités primaires peuvent être désignées par cooptation et les unités secondaires obtenues par tirage aléatoire. Dans l'enquête C.R.E.P. faite sur le comportement des porteurs de valeurs mobilières, les charges d'agents de change (unités primaires) sont sélectionnées par la Chambre syndicale parmi les plus représentatives, les clients (unités secondaires) sont désignés par tirage aléatoire dans le fichier des charges choisies.

Enfin, quelques enquêtes ont été faites sur la base d'échantillons sélectionnés selon la méthode des quotas, en particulier l'enquête du C.R.E.P. sur les bilans des cabinets d'architectes en 1964 - 1965.

b) La base de sondage.

Etant donné la place des groupes à revenus élevés dans les enquêtes sur le patrimoine, il est nécessaire de disposer d'une base de sondage dont les composantes soient caractérisées par un bon indicateur de revenu.

La base de sondage étant formée par une liste de noms ou de logements (enquêtes britanniques de 1952 à 1957 par exemple). S'il s'agit d'une population de personnes, la base peut être fournie par les listes électorales, mais ces sources sont assez incomplètes; les calepins des contributions directes, le fichier du bulletin individuel de recensement en France constituent une meilleure base. Si l'on considère une population de logements, il est possible de se servir du fichier des abonnés à l'Electricité, du fichier des feuilles de logement du recensement, des listes électorales encore.

Le tirage de l'échantillon à partir des déclarations fiscales semble la meilleure méthode quand il s'agit des revenus élevés mais des obstacles administratifs s'y opposent encore dans certains pays. Pour l'étude des actifs financiers, l'échantillon peut être tiré dans le fichier de la clientèle des intermédiaires financiers : banques, agents de change. Enfin des études sur les valeurs mobilières aux Etats-Unis ont été réalisées par Merryll LYNCH en 1957, par la National Association of Investment Companies en 1958 et par une quinzaine de sociétés privées. La base de sondage étant constituée par les clients de Merryll LYNCH dans le premier cas (300.000 personnes), par les porteurs d'actions de "mutual funds" dans le second cas et par les actionnaires de ces sociétés (dont General Electric et Dupont de Nemours) dans le dernier cas.

c) La taille de l'échantillon.

Pour les enquêtes pilotes, elle varie de 200 à 400 unités. Pour les enquêtes à l'échelon national, l'échantillon reste limité (de l'ordre de 3.000 unités). Les enquêtes faites de 1946 à 1960

par le Survey Research Center pour le Federal Reserve Board portaient sur 2.500 à 3.000 unités et les enquêtes britanniques faites de 1952 à 1957 sur 2.600 à 3.600 unités. On est loin des enquêtes sur les budgets de famille qui portent sur 10.000 à 20.000 unités. En raison de la concentration de la fortune dans quelques classes de revenus, il serait préférable de disposer d'échantillons supérieurs à 3.500 unités, mais la taille de l'échantillon est restreinte par les considérations de coût. Celui-ci est en effet particulièrement élevé pour les enquêtes sur l'épargne et le patrimoine du fait de la longueur et de la complexité des questionnaires et du temps d'enquêteur dépensé pour chaque ménage.

Certaines enquêtes, ne concernant qu'une catégorie d'actifs, portent sur des échantillons plus vastes : 7.500 ménages pour l'enquête I.N.S.E.E. sur les livrets de caisse d'épargne, 10.500 unités pour l'enquête C.R.E.P. sur les porteurs de valeurs mobilières, 10.000 ménages pour l'enquête I.N.S.E.E. sur l'équipement des ménages en meubles et biens de consommation durables, 20.000 ménages enfin pour les enquêtes de l'I.N.S.E.E. en 1963 et 1967 sur les logements.

2.- Le questionnaire

Les caractéristiques principales sont la longueur et la complexité. Les questionnaires des Surveys of Consumer Finances couvrent une vingtaine de pages, ils contiennent environ 150 questions et il faut une interview d'une heure pour les remplir. D'une façon générale, il est nécessaire que l'enquêté consulte des documents, sans se contenter de sa seule mémoire. L'interview, toutefois, ne semble pas pouvoir dépasser deux heures, car l'attention de l'enquêté se relâche, il s'impatiente et les risques d'erreurs augmentent.

a) Comment soumettre les questionnaires aux enquêtés ?

La plupart des enquêtes américaines et anglaises ainsi que les enquêtes de l'I.N.S.E.E. et du C.R.E.P. ont été réalisées en recourant à des enquêteurs, dont la tâche revêtait une de ces trois formes :

- déposer le questionnaire et le laisser un certain temps à l'enquêté ;
- aider l'enquêté à remplir le questionnaire ;
- remplir lui-même le questionnaire au fur et à mesure des réponses de l'enquêté.

Lorsque les questionnaires sont purement et simplement envoyés par la poste, même accompagnés d'une lettre d'introduction,

le taux de non réponse est beaucoup plus important. Ce type de questionnaire doit être simple et rapide et paraît donc peu adapté aux enquêtes sur le patrimoine. Enfin, il est impossible de savoir si les enquêtés ont bien compris le sens des termes financiers ou des questions posées.

Il y a, cependant, un moyen d'utiliser efficacement les questionnaires envoyés par la poste qui permet, de surcroît, de sauvegarder l'anonymat des enquêtés. Il consiste à utiliser le relais des intermédiaires financiers : l'organisme chargé de l'enquête leur envoie par la poste les questionnaires qu'ils se chargent ensuite d'adresser aux enquêtés choisis dans leur clientèle par tirage aléatoire. Ainsi, l'organisme chargé de l'enquête n'a pas à connaître le nom des enquêtés ; ceux-ci ne sont en relation qu'avec le banquier ou l'agent de change, envers qui ils se sentent beaucoup plus en confiance, puisqu'ils leur ont confié la gestion de leurs intérêts.

b) Questionnaire fermé ou libre ?

Les différentes enquêtes pilotes ont tenté de déterminer la forme de questionnaire convenant le mieux à la description du patrimoine : questionnaire fermé, libre (l'enquêteur pose les questions comme il veut et dans l'ordre qu'il veut), semi-directif ou mixte (l'enquêteur pose un certain nombre de questions sur les caractéristiques de la famille et laisse un questionnaire à remplir) ou encore questionnaire accompagné d'un carnet de compte.

D'une façon générale, c'est désormais le questionnaire fermé qui paraît le plus utilisé et le plus efficace. Mais il n'est pas exclu que la forme du questionnaire varie, dans une certaine mesure, selon la nature de l'enquête et le type d'enquêtés. C'est le questionnaire qui s'est avéré le mieux adapté lors de l'enquête de 1960 du Federal Reserve Board auprès des ménages à revenus élevés. En revanche, le questionnaire fermé a permis de meilleurs résultats, quand il s'agissait de ménages à faible revenu. La rigidité du questionnaire fermé est de toute façon diminuée par le fait qu'il comporte un certain nombre de questions ouvertes, notamment des questions d'opinion ou d'intention.

c) Contenu du questionnaire

Qu'il s'agisse d'une enquête générale ou sectorielle, le questionnaire commence par une série de questions sur la situation du ménage et ses caractéristiques socio-économiques. Il s'y ajoute, de plus en plus, des questions concernant le niveau d'instruction des membres du ménage. Ces renseignements sont susceptibles de mettre en lumière progressivement l'influence du capital humain sur les revenus et la fortune des ménages et réciproquement.

En second lieu, vient l'ensemble des questions détaillées visant à la description du patrimoine ou de l'élément de patrimoine faisant l'objet de l'enquête. A ceci s'ajoute quelques questions sur le revenu et les opérations financières. C'est la partie la plus lourde du questionnaire, celle qui demande du temps et la recherche de documents. C'est aussi celle qui est considérée par les enquêtés comme la plus indiscreète.

Enfin, la plupart des questionnaires comprennent quelques questions d'opinion qui permettent dans certains cas d'introduire une question personnelle et précise sur le patrimoine de l'enquêté.

3.- La préparation de l'interview.

Il est nécessaire de mettre au point avec beaucoup de soin la façon d'introduire les enquêteurs auprès de personnes interrogées. L'intérêt de l'intervention des intermédiaires financiers est d'établir le contact sur un plan plus confiant grâce à leurs relations préalables avec les enquêtés. Les enquêteurs ne bénéficient pas de cet avantage ; les enquêtes-pilotes se sont attachées à tester les meilleurs moyens d'introduction. Leur utilisation, toutefois, est souvent limitée par les frais qu'ils entraînent.

La préparation de l'interview implique au moins l'envoi d'une lettre d'introduction et - dans la mesure du possible - le parrainage de l'enquête par des personnalités ou par un organisme que les enquêtés connaissent bien et avec qui ils peuvent entrer en contact.

4.- Les enquêteurs.

Les enquêtes sur le patrimoine et l'épargne nécessitent des enquêteurs très compétents et bien formés, afin de pouvoir surmonter les réticences particulièrement fortes des enquêtés à "parler argent".

a) Choix des enquêteurs.

Ceux-ci doivent répondre à un certain nombre de conditions :

- capacités à établir de bons contacts avec les enquêtés, et à établir un climat de confiance avec des personnes d'origines très différentes dans un domaine considéré comme très personnel. La connaissance du sujet et du milieu (lorsque les enquêtés appartiennent à un seul groupe social) n'est pas suffisante. L'enquête 1962 - 1964 du C.R.E.P. auprès des commerçants a montré, par exemple, que les assistants techniques du commerce et les comptables agréés ne s'avéraient pas des enquêteurs satisfaisants, en partie parce qu'ils partageaient la méfiance des commerçants à l'égard des enquêtes. En outre, ils craignaient d'entamer la confiance de ces derniers en demandant leur coopération, ce qui les empêchait d'insister sur des questions,

qu'ils pouvaient considérer eux-mêmes comme indiscrètes. En revanche, les enquêteurs du Centre d'enquête et de prévision agricole utilisés pour l'enquête C.R.E.P. auprès des agriculteurs avaient à la fois des aptitudes et la formation d'enquêteur jointes à la connaissance du milieu, ce qui leur a permis d'être bien accueillis dans un milieu traditionnellement méfiant.

- croire aux possibilités de réussite de l'enquête et en bien comprendre le sens et l'intérêt (nécessaire pour que les enquêteurs s'efforcent vraiment de surmonter les résistances qui leur sont opposées). Les assistants du commerce, par exemple, connaissent trop bien les réticences des commerçants d'où un scepticisme qui les empêchaient de revenir sur certaines questions ou même de les poser.

- disposer de suffisamment de temps pour pouvoir retourner plusieurs fois chez les enquêtés et revenir à l'organisme qui organise l'étude pour des séances de contrôle et de formation. Les enquêteurs recrutés pour le Consumer Savings Project devaient disposer de 15 heures par semaine au minimum.

- enfin, dans la mesure du possible, il vaut mieux recourir à des personnes qui ont déjà une expérience d'enquêteur - notamment la pratique du questionnaire - et qui possèdent certaines connaissances dans le domaine financier. Les organisateurs des Survey of Consumer Finances s'étaient efforcés de limiter le changement d'enquêteurs : 70 % de ceux-ci ont réalisé deux enquêtes et près de 50 % ont participé à quatre enquêtes successives.

b) Formation

Une période de formation (avant l'enquête sur le terrain) de deux jours au moins est nécessaire pour donner aux enquêteurs une certaine aisance dans le domaine financier. Il s'agit d'expliquer les termes techniques, faire ressortir les objectifs de l'enquête et son intérêt, indiquer comment les chiffres demandés seront utilisés dans l'exploitation ultérieure. A cela s'ajoute la remise de documents de travail (dont un guide de l'enquêteur) et quelques réunions supplémentaires de formation pendant le déroulement de l'enquête permettant de garder le contact avec les enquêteurs et de les encourager afin qu'ils maintiennent leurs efforts malgré les refus assez nombreux dans les enquêtes sur le patrimoine.

D - Valeurs des données obtenues.

Des contrôles de validation ont été effectués à la suite de plusieurs enquêtes américaines et néerlandaises, afin d'apprécier l'exactitude des informations obtenues. Ces études ont infirmé l'idée que les erreurs d'échantillonnage constituaient les princi-

pales erreurs, des efforts importants ayant été faits dans les années cinquante pour réduire cette catégorie d'erreurs. Nous étudierons ici seulement les erreurs dues aux non-réponses et aux réponses erronées.

Des études dirigées par J. LANSING et R. FERBER à l'Université de l'Illinois et du Michigan ont été consacrées à partir de 1958 à la mesure de l'analyse de cette seconde catégorie d'erreurs. Des enquêtes pilotes sur le patrimoine ont été effectuées auprès de 400 ménages environ (600 en 1963) ; elles portaient sur le patrimoine total ou une seule catégorie d'actifs ou de dettes. Chacune de ces enquêtes a été suivie d'un contrôle de validation permettant de mesurer le montant et la distribution des écarts entre données d'enquête et données réelles. Cette méthode a également été utilisée par les Caisses d'épargne hollandaises en 1958-1959 avec un échantillon de 3.300 unités.

1) Il est possible de distinguer trois types d'erreurs de réponse :

- erreur due aux omissions volontaires ou non ;
- erreur provenant d'une estimation inexacte des actifs des enquêtés refusant de répondre aux questionnaires, ou de donner des renseignements chiffrés ;
- erreur dans les montants indiqués par les enquêtés (réponse erronée).

a) Les omissions

Elles sont révélées par le contrôle de validation réalisé à la suite des enquêtes déjà mentionnées dans cette quatrième section (D) et varient selon les actifs :

- dépôts à vue : 10 % environ ;
- dépôts à terme : 23 à 26 % dans les deux premières enquêtes américaines, 40 et 35 % dans l'enquête de 1963 et 6 % dans l'enquête néerlandaise ;
- actions ordinaires : près de 20,5 % ; aux U.S.A. ces actions sont nominatives.

La fréquence des omissions est liée à plusieurs facteurs :

- les caractéristiques socio-démographiques des ménages ; la fréquence est plus élevée dans les groupes à bas niveau de revenu et d'instruction ainsi que pour les personnes âgées et retraitées ;

- le montant des actifs ; les omissions (volontaires le plus souvent) sont particulièrement nombreuses de la part des enquêtés détenant des actifs importants. Cette caractéristique constitue, semble-t-il, la source d'erreur la plus grave. D'autre part, les enquêtés disposant de peu de ressources omettent fréquemment un actif, en général involontairement, du fait de son faible montant.

- la nature des renseignements demandés ; la fréquence des omissions est enfin nettement plus forte lorsque les questions portent sur les variations des éléments du patrimoine que lorsqu'elles sont axées sur leur montant. On constate une surestimation de la fréquence des diminutions importantes (plus de 500 dollars) et une sous-estimation des augmentations importantes. Cette plus forte inexactitude concernant les variations de patrimoine vaut pour tous les actifs étudiés.

b) Erreurs dues aux estimations inexactes

Les membres de l'échantillon refusant toute réponse au questionnaire sont assez nombreux :

- dépôts à vue : 18 % (enquête américaine 1958 - 1959 - échantillon rural) ;
- dépôts à terme : 21 % (échantillon urbain) et 11,5 % (échantillon rural) dans l'enquête américaine 1958 - 1959 ;
- actions : 21,4 % (enquête américaine 1963).

D'autre part, certains enquêtés se refusent à donner des chiffres dans le domaine financier :

- dépôts à vue : 13,3 % pour l'échantillon urbain de l'enquête américaine 1958 - 1959 - négligeable pour l'échantillon rural ;
- dépôts à terme : 15 à 20 % dans les enquêtés du Survey Research Center et 24 % dans l'enquête hollandaise ;
- actions : 3,1 % (enquête américaine 1963).

Il faut, enfin, tenir compte des membres de l'échantillon qui n'ont pas été contactés, nombre d'ailleurs peu élevé.

Dans ces trois cas, il est nécessaire de procéder à une estimation. Jusqu'à présent celle-ci a été calculée sur la base du montant moyen des actifs déclarés au cours de l'enquête. Généralement ces actifs sont stratifiés (un montant moyen étant calculé pour chaque strate) et les montants moyens affectés aux non répon-

dants pondérés selon la répartition et le nombre des répondants dans les strates. Même dans ce cas, toutefois, la méthode adoptée est source d'erreurs, car le montant des actifs détenus par les non répondants est nettement supérieur à celui des actifs des répondants. L'écart entre les données calculées et les données réelles est encore accusé par la tendance des enquêtés déclarant leurs actifs à en sous-estimer le montant.

c) Les réponses erronées.

Cette dernière catégorie d'erreur semble jouer un rôle nettement moins important. Pour les dépôts à terme et à vue, FERBER considère que les réponses erronées (1) sont négligeables, en ce qui concerne les actions 80 % des réponses sont exactes pour les enquêtés déclarant en posséder et indiquant le montant. En revanche, les réponses erronées semblent revêtir plus d'importance dans les enquêtes étudiées par LANSING sur les emprunts personnels et les comptes d'épargne.

Le sens de l'erreur varie selon les actifs ; pour les dépôts à terme les enquêtes ont tendance à surestimer légèrement leurs actifs ; alors que c'est le contraire pour les actions et les dépôts à vue.

L'erreur est généralement plus importante pour les actifs dont les enquêtés détiennent un montant soit très élevé, soit très bas ; il ya donc une certaine déformation de la distribution. Enfin, on constate beaucoup plus d'erreurs lorsque les enquêtés sont interrogés sur les variations du montant d'un actif plutôt que sur le montant lui-même.

2 - Méthode pour déterminer l'importance relative de ces erreurs.

Il est possible de calculer la part de chacune de ces erreurs dans l'estimation du montant moyen d'un actif.

P = pourcentage d'unités de sondage dans chaque strate

A = montant réel moyen

X = montant moyen établi à partir des réponses des enquêtés

s = enquêtés ne donnant aucune réponse

o = enquêtés acceptant l'interview mais ne mentionnant pas l'actif considéré

1 = enquêtés indiquant la possession de l'actif mais non le montant

2 = enquêtés indiquant la possession de l'actif et son montant

(1) Erreur sur le montant des actifs déclarés, les omissions ayant été traitées en a)

Le montant réel moyen par unité de sondage est donné par la formule :

$$A = P_s A_s + P_o A_o + P_1 A_1 + P_2 A_2$$

Le montant moyen est estimé alors :

$$X = P_s X_s + P_1 X_1 + P_2 X_2$$

où
$$X_s = \frac{P_1 + P_2}{P_o + P_1 + P_2} X_2$$

Les montants moyens attribués aux enquêtés refusant toute réponse sont basés sur deux hypothèses :

1°) la proportion de non-répondants possédant l'actif considéré est la même que la proportion (donnée par l'enquête) de répondants possédant cet actif.

2°) Les montants moyens des non-répondants possédant cet actif sont égaux aux montants moyens calculés à partir des enquêtés de chaque strate ayant indiqué le montant de cet actif, soit donc à partir de P₂.

L'erreur (E) est alors :

$$E = P_s (A_s - X_s) + P_o A_o + P_1 (A_1 - X_1) + P_2 (A_2 - X_2)$$

Pour les dépôts à vue et à terme, FERBER calcule à partir de cette formule la part revenant à chaque type d'erreur dans l'écart existant entre les données réelles et les données résultant de l'enquête.

3 - Effet des erreurs de réponse sur l'estimation de l'intervalle de confiance.

Dans quelle mesure cette estimation - obtenue par les formules habituelles d'estimation des erreurs d'échantillonnage - se trouve-t-elle biaisée par les erreurs de réponse ?

La sous-estimation du montant moyen de chaque strate entraîne une sous-estimation non négligeable (variable selon les actifs) de l'écart type calculé d'après les données d'enquête, du fait des erreurs de réponse. L'estimation biaisée des montants moyens entraîne donc des erreurs importantes dans l'estimation des intervalles de confiance obtenus à partir des observations de l'échantillon.

De ce fait, la probabilité, que l'intervalle de confiance habituel de 95 % contienne la moyenne réelle, se trouve souvent

très fortement réduite. Elle est respectivement nulle et de 0,001 % en ce qui concerne les enquêtes étudiées par FERBER sur les dépôts à vue et les valeurs mobilières et de 0,1 % pour les enquêtes-pilotes 1958 - 1959 du Survey Research Center sur les comptes d'épargne. En revanche, cette probabilité est de 87 % pour les dépôts à terme. Enfin l'intervalle de confiance réel pour l'estimation des montants moyens détenus par les porteurs de valeurs mobilières les ayant déclarées à l'enquêteur est de 90 %, raisonnablement proche donc de l'intervalle usuel de 95 %. Il semble donc bien que le biais affectant l'intervalle de confiance est surtout dû aux omissions et refus de répondre, c'est-à-dire au premier type d'erreurs de réponse.

4 - Moyens envisagés pour réduire et corriger les erreurs de réponse.

a) Le premier stade consiste à faire une série de mesures de ces erreurs pour déterminer dans quelle proportion elles biaisent les données d'enquête et quels sont les types d'actifs qu'elles affectent plus particulièrement. Des études, réalisées par LANSING et FERBER ont été effectuées dans ce sens à la suite des enquêtes déjà mentionnées. Compte tenu des premiers résultats, il s'avère qu'il serait avantageux, quitte à effectuer un plus petit nombre d'interviews, de faire suivre chaque enquête sur le patrimoine d'une étude des erreurs de réponse affectant les informations ainsi obtenues.

b) Une amélioration des méthodes et techniques d'enquête pourrait peut-être réduire ces erreurs, sans pour autant assurer l'élimination de toutes les erreurs importantes. Interroger chaque membre adulte des familles de l'échantillon permettrait de remédier dans une certaine mesure au défaut de mémoire des enquêtés à la méconnaissance de leurs propres avoirs. Perfectionner les mesures destinées à protéger l'anonymat de ces derniers les inciterait à donner plus de chiffres. Mais il ne s'agit là que de corrections partielles.

c) La solution du problème réside plutôt dans un contrôle extérieur afin de corriger les biais dus aux erreurs de réponse. Un contrôle de validation entraîne des difficultés certaines (notamment pour obtenir la collaboration des institutions financières) et augmente sensiblement les frais. Il apparaît néanmoins beaucoup plus économique si l'on considère la valeur des données obtenues. Enfin, une amélioration importante peut également être attendue de la mise au point de techniques permettant de déterminer parmi les enquêtés si la non déclaration d'un actif correspond effectivement à la réalité.

CHAPITRE III

ESSAIS D'EVALUATION DU PATRIMOINE DES MENAGES

L'analyse et la critique des méthodes utilisables pour l'évaluation des éléments de patrimoine permettent de constater qu'il n'existe pas de procédure unique d'estimation de la valeur du patrimoine des ménages.

Il semble nécessaire dans ces conditions, pour évaluer chaque élément d'actif et de passif, de faire appel à la méthode la plus adéquate tout en recherchant des possibilités de confrontation systématique des résultats.

Dans la première section de ce chapitre, la méthode de la dévolution successorale sera appliquée au portefeuille de valeurs mobilières, aux immeubles, à certains actifs financiers et à l'ensemble de la fortune des ménages.

Dans la seconde section, des essais d'estimation sur la base de statistiques globales seront proposés.

SECTION I - UTILISATION DE LA METHODE DE DEVOLUTION SUCCESSORALE

Présentation de quelques résultats

Les résultats présentés ici ont été établis, à partir des données publiées par la Direction de l'Enregistrement, données dont nous avons souligné le caractère inadéquat.

Il était toutefois utile de chercher à les utiliser, en apportant les corrections qui paraissaient réalisables afin de montrer l'intérêt que présentent les sources disponibles.

Ce travail porte sur deux points :

A - La composition du portefeuille de valeurs mobilières pour 1953, 1956, 1962. On pouvait, en effet, en se limitant à un groupe d'actifs espérer que la fraude et les sous-évaluations joueraient à peu près également pour les différents types de valeurs et les différentes dates.

B - La composition de la fortune privée en 1956 et 1962.

On indiquera en premier lieu le détail de la méthode utilisée, avant de présenter les résultats chiffrés qui n'ont pas la prétention d'être définitifs.

I - LA METHODE DE CALCUL

A - Le portefeuille de valeurs mobilières des ménages en 1953, 1956 et 1962.

Les tableaux fournis par le bulletin Statistiques et Etudes Financières comportent :

- pour 1953, un dépouillement actif par actif, selon l'âge et le niveau de fortune, des valeurs énoncées dans toutes les déclarations.
- pour 1956, le même dépouillement, pour les déclarations supérieures à 10.000 NF.
- pour 1962, et pour les déclarations supérieures à 10.000 F, un dépouillement actif par actif selon la catégorie socio-professionnelle.

Seuls les dépouillements selon l'âge permettent d'établir des estimations du portefeuille de l'ensemble des ménages on ne dispose pas en effet, de taux de mortalité par C.S.P. ou niveau de fortune.

1.- Le portefeuille de l'ensemble des ménages selon l'âge

L'estimation du portefeuille des ménages à partir des déclarations exige la correction des déclarations afin de tenir compte du retard de leur souscription, et du surnombre de successions de personnes âgées.

a) En 1953

a1) Etalement des décès dans le temps

Les données publiées pour 1953 ne sont pas relatives aux décès mais aux déclarations de cette année. Ces déclarations portent en fait sur des décès antérieurs, selon la ventilation suivante :

Ventilation des montants déclarés en 1953

Année du décès	%
1953	40
1952	46
1951	8
Avant	6

Source : S.E.E.F. 76 p. 376

Cet état de fait - qui vaut également pour 1956 et 1962 - oblige à :

- une approximation : on estime que les déclarations de 1953 sont, à la correction suivante près, identiques aux successions de 1953.
- une correction : les déclarations énoncent la valeur des biens à leur cours au jour du décès. Il faut réévaluer les déclarations en retard aux cours de l'année étudiée, afin de réduire la portée de l'approximation ci-dessus.

Pour ce faire, on suppose que chaque total de valeurs déclarées en 1953 se fractionne uniformément selon la proportion ci-dessus. On a :

Cours de :	VRV (Frse)	VRF (Frse)	V. Etr. à Paris
1949	100	100,0	100
1950	90	99,8	97
1951	112	101,4	132
1952	143	111,2	156
1953	159	113,8	150

Source : I.N.S.E.E. Annuaire rétrospectif 1966.

Les taux de plus value ont donc été pour les valeurs placées en :

Année de placement	VRV	VRF	VE
1949	1,49	1,14	1,50
1950	1,76	1,14	1,54
1951	1,41	1,12	1,13
1952	1,11	1,02	0,96
1953	1,00	1,00	1,00

On utilisera ces taux de plus-value pour estimer, à leur valeur 1953, les valeurs énoncées au sujet de décès antérieurs.

Ce faisant, on admet les approximations suivantes :

- rentes, V.R.F. ont progressé au même taux ;
- V.R.V. Frses, cotées ou non, et parts cotées ou non ont progressé au même taux ;
- le portefeuille de V.E. a progressé au taux des cours des V.M. à Paris.

Les coefficients de réévaluation seront donc :

Rentes obl.

$$\begin{array}{r} 40 \times 1,00 = 40,00 \\ + 46 \times 1,02 = 46,92 \\ + 8 \times 1,12 = 8,96 \\ + 6 \times 1,14 = 8,84 \\ \hline 100 \qquad 100 \end{array} = 1,027 : \text{négligeable}$$

V.R.V. et parts

$$\begin{array}{r} 40 \times 1,00 = 40,00 \\ 46 \times 1,11 = 51,06 \\ 8 \times 1,41 = 11,28 \\ 6 \times 1,76 = 10,56 \\ \hline 100 \qquad 100 \end{array} = 1,129 : \text{soit } 1,13$$

V. Etrangères

$$\begin{array}{r} 40 \times 1,00 = 40,00 \\ 46 \times 0,96 = 44,16 \\ 8 \times 1,13 = 9,04 \\ 6 \times 1,54 = 9,24 \\ \hline 100 \qquad 100 \end{array} = 1,0244 \approx 1,02 : \text{négligeable}$$

L'emploi de ces coefficients altère donc sensiblement la structure des portefeuilles révélés dans les déclarations de 1953.

a2) Sur-représentation des personnes âgées

Les déclarations de succession sont un échantillon à taux variable, non de la population dans son ensemble, mais de la population nantie.

Or cette population a une structure d'âge plus "vieille" que celle de l'ensemble de la population.

Il en résulte deux conséquences :

- En ce qui concerne la méthode d'estimation de la population à partir de l'échantillon : les taux de redressement à adopter ne sont pas les rapports par âge du nombre des vivants au nombre des déclarations, mais du nombre des vivants "nantis" au nombre de déclarations. Ces derniers rapports ne peuvent faire l'objet que d'une approximation, en utilisant les taux de mortalité par âge. Cette situation est regrettable, car le taux de mortalité de la population nantie est vraisemblablement différent de celui de l'ensemble de la population. Elle est acceptable si l'on s'intéresse moins aux valeurs absolues des résultats qu'à leur variation d'une tranche d'âge à l'autre.

- En ce qui concerne le nombre de personnes "nanties", ce nombre peut être estimé dans les conditions ci-dessus lorsque l'on connaît la répartition des déclarations par âge. Cette répartition est fournie pour 1956 et 1962, non pour 1953. Encore pour ces deux années, le critère de distinction nanti, non-nanti, n'a-t-il pas la même valeur, étant fixé forfaitairement à 10.000 F. dans les deux cas. Au contraire, pour 1953 et 1956 on dispose du nombre des déclarations faisant état d'un actif déterminé, par exemple, les valeurs à revenu fixe françaises. Encore, ces nombres ne sont-ils pas comparables, le dépouillement de 1956 se limitant aux actifs nets de plus de 10.000 F., le dépouillement de 1953 étant intégral.

Enfin pour aucune année on ne dispose du nombre de déclarations se rapportant à l'ensemble des valeurs mobilières. On a retenu le taux de mortalité par âge, tous sexes, pour 1953. Ce faisant, on a commis des approximations coûteuses; il aurait fallu :

- o distinguer selon le sexe,
- o employer les taux de mortalité afférents aux années de décès.

Les corrections pour 1953 sont :

<u>Age</u>	<u>Taux de mortalité</u>
0 à 20	121,90
20 à 30	713,30
30 à 40	425,10
40 à 50	196,60
50 à 60	84,35
60 à 70	37,70
70 à 80	14,60
80 et plus	2,75

Source : I.N.S.E.E., Annuaire rétrospectif 1966.

a3) Résultats pour 1953 selon l'âge

On trouvera ces résultats dans les tableaux joints. Ils concernent le portefeuille de la population, défini à partir de celui des défunts en appliquant pour chaque groupe d'âge les transformations suivantes :

- Rentes, V.R.F., V.E. : divisées par portefeuille de la population = portefeuille des défunts x inverse du taux de mortalité ;
- V.R.V. et parts : portefeuille de la population = portefeuille des défunts x inverse du taux de mortalité x coefficient de réévaluation.

A partir de ces valeurs absolues on a pu calculer :

- la répartition de chaque type de valeur entre les groupes d'âge,
- la structure du portefeuille de chaque groupe d'âge.

b) En 1956.

On ne dispose que des déclarations supérieures à 10.000 F. Les réserves formulées au sujet des estimations de 1953 s'appliquent donc avec plus de force ; en particulier, l'emploi du taux général de mortalité par âge est plus criticable.

De plus, les estimations du portefeuille de la population auxquelles on aboutit ne concernent que la population ayant une fortune supérieure à 10.000 F. Les résultats de 1956 ne sont donc pas directement comparables à ceux de 1953. Toutefois, l'analyse par classe de fortune pour 1953 donne à penser que la part des porteurs,

dont la fortune totale est inférieure à 10.000 F. dans le portefeuille total des ménages, est faible.

La procédure suivie est la même que celle employée pour 1953. Les coefficients de correction sont les suivants :

- l'actif net successoral déclaré en 1956 est de 259.391 F qui se partage entre :

Décès de 1956	32,1 %
1955	48,2 %
1954	10,4 %
antérieurs	9,1 %
	<hr/>
	99,8 %

Or, les cours des valeurs mobilières ont évolué. Les coefficients de redressement adoptés (même méthode et source que pour 1953) sont les suivants :

V.R.F.	1,04
V.R.V.	1,15
V.E.	1,19

- Pour tenir compte de la forte mortalité des personnes âgées, on utilise les taux de redressement définis plus haut :

0 à 20 ans	144,5
20 à 30 ans	823,7
30 à 40 ans	461,4
40 à 50 ans	206,2
50 à 60 ans	87,9
60 à 70 ans	39,2
70 à 80 ans	15,6
80 et plus	5,8

c) En 1962.

Là encore, on ne dispose que des déclarations supérieures à 10.000 F. Mais on rencontre deux problèmes particuliers.

En premier lieu : la ventilation des déclarations par année de décès n'est pas indiquée.

On suppose la structure suivante, calquée sur celle de 1956 :

- . 30 % des déclarations sont des décès de 1962
- . 50 % des déclarations sont des décès de 1961
- . 10 % des déclarations sont des décès de 1960
- . 10 % des déclarations sont des décès d'avant.

Dans ces conditions (mêmes sources et méthodes que 1953) on utilise les réhaussements suivants :

V.R.V.	x	1,13
V.R.F.	x	1,05
V.E.	x	0,98 (négligé)

De plus, le bulletin S.E.E.F. (supplément 204 pp. 1716-7) n'a pas publié la composition du portefeuille des valeurs mobilières par âge, mais par catégorie socio-professionnelle, alors qu'on ne dispose pas de taux de mortalité par catégorie socio-professionnelle, malgré la tentative publiée dans Etudes et Conjoncture de novembre 1965. De plus, le problème du vieillissement intervient dans ce tableau.

On doit donc se limiter à :

- évaluer, à partir de la ventilation par âge de totaux de portefeuille, le portefeuille des vivants nantis ;
- à ce portefeuille, appliquer la structure du portefeuille telle qu'elle apparaît, toutes catégories socio-professionnelles réunies, pour l'ensemble des déclarations.

Autrement dit, on ne peut remplir que les cases marginales d'un tableau, âge x structure de portefeuille.

Encore ne peut-on, dans ces conditions, procéder aux ré-évaluations du paragraphe précédent que pour le total du portefeuille privé, faute de connaître la structure de ce portefeuille par âge. Il n'y a pas lieu d'appliquer cette correction marginale en face d'incertitudes aussi lourdes.

Les taux d'estimation retenus sont les suivants :

<u>Age</u>	1) <u>Taux de mortalité</u>
0 à 20 ans	206,4
20 à 30 ans	744,2
30 à 40 ans	521,5
40 à 50 ans	239,8
50 à 60 ans	99,6
60 à 70 ans	42,3
70 à 80 ans	17,2
80 et plus	6,1

On retrouvera en annexe les résultats de ces calculs.

2.- Le portefeuille des défunts selon le niveau de fortune.

On ne dispose pas de taux de mortalité suivant ce critère, qui permettraient une estimation de ces grandeurs dans la population.

a) Peut-on s'en tenir à l'analyse des déclarations ? Celles-ci forment-elles un échantillon représentatif ? Il semble que non. En effet, la structure de la population nantie est plus vieille que celle de l'ensemble de la population, où le taux de mortalité croît avec l'âge.

Il en résulte que le tableau en question comprend plus de grosses fortunes qu'en réalité et fait apparaître une concentration exagérée du patrimoine.

b) Peut-on cependant analyser la structure du patrimoine au sein d'une classe de fortune donnée ?

Là encore, l'échantillon est biaisé, car au sein d'une classe de fortune ainsi décrite, figure une proportion de personnes âgées plus forte que dans la population ; or, l'âge est un facteur d'évolution de la structure patrimoniale.

Néanmoins :

- on peut -et ceci est particulièrement valable pour les classes de fortune élevée - estimer que le niveau de fortune est une variable plus "puissante" que l'âge ;

- on peut également estimer que le vieillissement souligné affecte à peu près également toutes les classes de fortune, et conclure que, faute de mieux, il est possible de tenter une comparaison en se réservant d'interpréter les résultats à la lumière de l'analyse des structures patrimoniales selon l'âge. Les corrections doivent être d'autant plus prononcées que l'âge est un facteur important dans le niveau et la structure de la fortune.

Par ailleurs, le retard apporté dans les déclarations est une fonction croissante de l'importance de la succession. Comme on ignore la ventilation des déclarations dans le temps selon ce critère, on ne peut considérer les réévaluations appliquées précédemment que comme très approximatives (1).

Enfin, pour 1962, la composition du portefeuille dans les successions n'est pas indiquée selon ce critère.

3.- Le portefeuille des décès selon la C.S.P.

Pour les déclarations de 1962 supérieures à 10.000 F on dispose par C.S.P. du détail des valeurs énoncées. Faute de disposer de taux de mortalité adéquats, on a pu en tirer une estimation du portefeuille des vivants selon ce critère. C'est donc à une simple étude de structure du portefeuille et sous les réserves formulées au paragraphe précédent, que l'on peut aboutir en l'état actuel des publications. D'autre part, étant donné les conditions d'échantillonnage, c'est une ventilation individuelle des agents par C.S.P. que retracent les tableaux et non une ventilation par ménages. En particulier ceci signifie que la catégorie "inactifs" est très gonflée, car elle inclut la plupart des veuves.

4.- Estimation du nombre de porteurs dans la population

On ne dispose pas du nombre de déclarations de valeurs mobilières en général, selon l'âge. Mais pour 1953 et 1956 on dispose du nombre de déclarations de chaque type de titres.

Ce nombre a été extrapolé à la population en appliquant par classe d'âge les inverses des taux de mortalité. On présente en annexe le résultat de cette extrapolation pour 1956. Par ailleurs, on a joint les tableaux précisant le pourcentage de déclarations

(1) Pour l'étude de la structure des portefeuilles, on a appliqué aux éléments de celui-ci des coefficients de réhaussement de cours. Ne disposant pas de tels coefficients pour les autres actifs, on n'a pas appliqué cette correction pour l'étude de la structure de la fortune totale.

comportant des valeurs mobilières par tranche de fortune pour 1956, par C.S.P. pour 1962, en assimilant le nombre de déclarations de valeurs mobilières au plus élevé des nombres de déclarations d'un type de titre donné.

B - La composition de la fortune privée en 1956 et 1962

A partir des mêmes sources que précédemment, on a tenté d'analyser la composition de la fortune privée. Cette analyse est une analyse de structure pour les placements des successions suivant le niveau de fortune et la catégorie socio-professionnelle, et une estimation des avoirs de la population pour les classements suivant l'âge.

Les résultats sont présentés ci-dessous sans aucune correction pour fraude ou sous-évaluation. En ce qui concerne la structure patrimoniale suivant l'âge ou la C.S.P. ils correspondent donc à une simple interprétation des tableaux présentés par le bulletin S.E.E.F.; en ce qui concerne l'évaluation selon l'âge, ils correspondent au produit de ces données par l'inverse des taux de mortalité adéquats.

Les catégories retenues sont :

- valeurs mobilières, y compris les bons du Trésor et les valeurs étrangères,
- immeubles, bâtis ou non, à usage agricole ou non,
- autres valeurs : solde de ces catégories.

II - ESTIMATIONS CHIFFREES

Afin d'alléger la présentation, mais aussi parce que les estimations en valeur sont assez peu faibles, on n'y inclut que la composition en pourcentage des fortunes étudiées. Les tableaux suivants ont été définis ci-dessus.

A - Le portefeuille de valeurs mobilières.

L'évaluation de ce portefeuille pour l'ensemble de la population conduit aux estimations suivantes, en milliards de nouveaux francs courants (1).

Portefeuille des ménages en	V.R.V. et Parts	Rentes et V.R.F.	V.E.	Total
1953	15,88	4,44	1,37	21,69
1956 (2)	25,44	5,42	2,30	33,16
1962 (2)	53,91	14,11	3,36	71,38

Cette évaluation est, pour 1956 et 1962, assez éloignée de celle de B. de CASTELNAU, qui s'appuie sur une estimation du Service des Etudes Economiques et Financières pour l'année 1953. et sur les données du T.O.F. (3) :

Portefeuille des ménages en	V.R.V.	V.R.F.	V.E.	Total
1953	20,5	5,6	1,5	27,6
1957	52,7	13,7	3,3	69,6
1962	102,6	25,6	3,5	131,7

(1) En excluant les bons du Trésor, afin de rendre cette estimation comparable à celle du S.E.E.F. - B. de CASTELNAU

(2) Fortunes de plus de 10.000 F. seulement.

(3) B. de CASTELNAU - Essai d'estimation de quelques postes du patrimoine des ménages - C.R.E.P. - PARIS 1966.

L'estimation des fortunes inférieures à 10.000 F n'est pas la cause de cet écart, puisque ces fortunes comprennent peu de valeurs mobilières (1). L'écart s'explique plus par le jeu de la Rente Pinay, par une surestimation de la série de B. de CASTELNAU, par la fraude pure et simple, enfin, par l'emploi de taux de mortalité inadéquats parce que trop forts.

En 1953, en extrapolant le nombre de déclarations d'obligations, on évalue à 1,87 millions le nombre de porteurs de valeurs mobilières, dont environ 55 à 60 % titulaires de fortunes de moins de 10.000 F. Pour 1956, le nombre de porteurs, titulaires de telles fortunes s'établit à 920.000, soit, si la proportion se maintient, un nombre total de porteurs de l'ordre de 2,2 millions.

Or, l'étude publiée dans Etudes et Conjoncture de juin 1963 sur les revenus de 1956 estime à 17,7 % le nombre de ménages touchant des revenus de valeurs et capitaux mobiliers (2). Compte tenu des différences de concept et de l'imprécision de notre estimation, on voit que de ce point de vue l'estimation par la déclaration de succession n'est pas déraisonnable et que le biais résulte d'une sous-estimation des portefeuilles, plus que d'un défaut de déclaration

1 - Le dépouillement selon l'âge.

Les tableaux N° 1 et 2 donnent selon l'âge, la structure du portefeuille, le portefeuille moyen par porteur et le taux de diffusion pour 1953 et 1956 (3)(4). Il est clair que la suppression entre ces deux dates du dépouillement des déclarations inférieures à 10.000 F changent sensiblement la physionomie des résultats : le portefeuille moyen en est triplé ; la part des valeurs "sûres" (Rente, V.R.F., B. d. T.) est réduite au profit des autres valeurs. Ceci suggère l'existence d'un effet de "richesse" dans la composition des portefeuilles, que nous retrouverons ci-dessous.

(1) On peut estimer que la différence imputable à ce chef est de l'ordre de 5 milliards 1956.

(2) Population de 13.800.000 ménages.

(3) Les données correspondantes ne sont pas publiées pour 1962.

(4) Il ne faut pas se méprendre sur le sens du taux de diffusion pour 1956 : il ne représente pas le pourcentage de la population qui est porteur de valeurs mobilières, mais celui de la seule sous-population qui jouit de plus de 10.000 NF d'actifs. Cette sous-population représente moins de 15 % de la population totale, ce qui explique que le taux de diffusion y soit si élevé.

Tableau 1.

Structure du portefeuille selon l'âge - 1953 - (1)

Age	Rentes	V.R.F.	Bons du Trésor	V.E.	V.R.V.	Parts	Total	Portefeuille Moyen (2)	Taux de apparent Diffusion
20-30	5,3	12,2	1,6	1,3	55,4	24,2	100	6,16	1,4
30-40	4,7	12,6	1,2	1,9	55,4	24,3	100	10,14	3,2
40-50	6,8	12,3	2,2	4,8	51,9	20,1	100	11,05	6,1
50-60	6,8	14,8	2,3	7,13	49,0	19,9	100	11,06	9,5
60-70	6	13,5	1,6	6,9	56,2	15,8	100	11,39	12
70-80	6,1	16,1	1,4	8,3	54,4	13,8	100	9,59	10,6
80 +	5,2	14,6	1	11,5	55,6	12,1	100	17,9	3,9
Ensemble (y compris - de 20 ans)	6,24	13,83	1,86	6,19	53,4	18,49	100	10,57	
Population de plus de 10.000 NF d'actif net	4,8	12,7	1,3	9,4	59,6	14,8	100		

(1) Toutes valeurs d'actif - Portefeuille moyen en milliers de NF par porteur .

Les pourcentages sont calculés sur le portefeuille de l'ensemble de la tranche d'âge considérée.

Le taux de diffusion est le rapport du nombre extrapolé à la population, d'obligataires, à celui de la population vivante au 1.1.53

(2) Sans correction de cours

Tableau 2.

Structure du portefeuille suivant l'âge - 1956 - (1)

Age	Reventes	V.R.P.	Bons du Trésor	V.E.	V.R.V.	Parts	Total	Portefeuille Moyen (2)	Taux de apparent Diffusion
20-30	1,5	3,7	0,4	5,5	81,1	7,9	100	66	0,19
30-40	2,31	12,2	3,3	1,3	54,1	26,9	100	31,3	0,16
40-50	3,35	9,8	1,5	6,7	60,7	18,1	100	36	0,25
50-60	2,9	14,4	1,2	4,6	48,3	28,7	100	33,2	0,31
60-70	3,7	15,6	1,6	9,6	55,8	13,9	100	30,5	0,36
70-80	3,3	15,6	1,3	9,6	55,7	14,5	100	33,4	0,36
80 +	4,3	15,1	1,1	12,8	59,0	7,7	100	40,8	0,34
ensemble	3,1	13	1,4	6,8	56,4	19,3	100	33	0,29

(1) Actifs nets supérieurs à 10 000 NF seulement. Le taux de diffusion est le rapport du nombre de déclarations obligatoires à celui des déclarations de succession de la tranche d'âge.

(2) Sans correction de cours.

D'autre part, la valeur moyenne par porteur ne paraît pas être une fonction nettement croissante de l'âge, à l'inverse du taux de diffusion. Il faut noter cependant, que cette notion de "valeur moyenne" est assez peu significative, eu égard à la forte concentration de la possession de valeur mobilières.

Ces deux remarques invitent donc à interpréter avec prudence l'"effet d'âge" qui apparaît dans ces tableaux, et qui est tout aussi bien un effet de "richesse".

La diffusion croissante de ces actifs elle-même est liée pour partie à la hausse de la valeur des patrimoines.

Dans les deux cas, on observe, autour d'un "noyau" de 5,5 % d'actions, une baisse prononcée des parts d'intérêt et une hausse également prononcée des valeurs étrangères.

Enfin, le tableau N°3 montre qu'une partie fort importante - plus des 2/3 - des valeurs mobilières est détenue par des ménages de plus de 50 ans, et que cette part s'est fortement accrue entre 1956 et 1962 : la clientèle des valeurs mobilières à vieilli de près de 5 ans, c'est-à-dire qu'elle ne paraît pas avoir été renouvelée par une génération plus jeune.

2 - Le dépouillement selon le niveau de fortune.

Puisque l'on ne dispose pas de taux de mortalité suivant le niveau de fortune, on ne peut mener l'analyse sur ce plan qu'en termes de structure.

Les tableaux N° 4 et 5 décrivent l'évolution de cette structure suivant la valeur globale du patrimoine. Ces données sont indisponibles pour 1962. On constate que l'on compare des réalités très diverses, puisque l'importance des portefeuilles moyens varie de 1 à 150. A cet égard, il faut remarquer que l'on a dû utiliser une approximation du nombre de porteurs, qui, en réalité, sous-estime ce nombre ; si bien qu'en fait les taux de diffusion pour la population la plus fortunée sont très proches de 100.

Or, ce qui apparaît nettement à l'examen rapide de ces structures est la croissance de la part des placements "risqués" avec le niveau de fortune. Cette croissance s'explique évidemment par la possibilité accrue de diviser les risques qui est donnée aux grandes fortunes (1).

(1) Il est intéressant, méthodologiquement, de relever l'anomalie suivante : dans l'ensemble de la population vivante de plus de 10.000 F de fortune (cf. tableau N° 6) les parts représentent 19 % du portefeuille : mais lorsque sans extrapoler à la population, on fait l'analyse du tableau , on constate que ce chiffre "moyen" n'est atteint pour aucune sous-population. Il y a là l'effet d'un redressement avec un taux d'échantillonnage assez fort, qui tend à exagérer la concentration accidentelle d'un caractère dans un sous-échantillon.

Tableau 3.

Répartition des Valeurs Mobilières entre les groupes d'âge

Année \ Age	20-30	30-40	40-50	50-60	60-70	70-80	80 +
<u>1953</u> de détention (1)	2,9	8,4	20,9	27,6	26,3	12,3	1,6
cumulé	2,5	11,9	32,8	60,4	86,7	99	100,6
<u>1956</u> de détention (1)	6,9	6,3	19,7	28,7	22,2	13,2	3
cumulé	7,1	13,4	33,1	61,8	84	97,2	100,2
<u>1967</u> de détention (1)	2,4	9,8	13,5	25,6	29	15,2	4,4
cumulé	2,5	12,3	25,8	51,4	80,4	95,6	100

(1) Valeur du portefeuille de la classe d'âge/ total du portefeuille des ménages

(Tous niveaux d'actifs en 1953 ; actifs de plus de 10 000 MF en 1956 et 67)

Tableau 4. Structure du portefeuille suivant le niveau de fortune en 1953

Tranche de fortune nette transmise (N.F.)	Rentes	Bons du Trésor	V.R.F.	V.R.V.	Parts	V.E.	Portefeuille moyen (1) (2)	Taux de diffusion (1) (3)
10 à 20 000	13,6	3,5	34,5	40,3	8,1	3,6	5	21,6
20 à 50 000	9,4	2,4	21,5	50,2	12,2	4,4	12,3	39,9
50 à 200 000	4,2	1,2	12,3	63,5	18,9	7,2	44,6	51,3
200 à 500 000	1,3	0,4	6,1	65,5	14,9	11,8	174	79,6
500 000 et +	1,5	0,5	3,5	63,7	13,6	17,3	80	88

(1) Calculé en prenant comme nombre de porteurs le plus grand du nombre d'obligataires ou d'actionnaires. Sans correction du cours.

(2) Calculé comme la division des V.M. détenues par la catégorie, par le nombre ci-dessus - Milliers de NF

(3) Calculé comme le rapport de ce nombre à celui des déclarations de successions de la catégorie

Tableau 5 - Structure des portefeuilles suivant le niveau de fortune en 1956

Tranche d'actif brut total (NF)	Rentes	Bons de Trésor	V.R.F.	V.R.V.	Parts	V.E.	Portefeuille Moyen (1)	Taux de diffusion (1)
10 à 20.000	9,9	4,5	42,4	34,7	5,7	2,8	5,83	26,6
20 à 50.000	6,3	2,9	30,8	46,9	9,2	5,9	13,2	37,9
50 à 100.000	3,9	1,7	20,1	57,7	11,9	4,7	34	50,1
100 à 200.000	2,4	0,9	10,5	62,1	17,2	6,9	81,9	
200 à 500.000	1,5	0,3	6,5	65,1	14,5	12	176,5	80,3
500.000 et +	1,3	0,1	2,8	63,4	17,5	14,9	770	84,7

(1) cf. notes tableau 4

Tableau 6 Répartition dans l'échantillon des portefeuilles de valeurs mobilières, en 1953 et 56 et 1962

Année	Tranche de fortune	10 à 20 000 NF	20 à 50 000 NF	50 à 200 000 NF	200 à 500 000 NF	500 000 NF et +
<u>1953</u>	% cumulé de porteurs	100	56,6	81,8	93,3	98,6
	% cumulé du portefeuille	100	91,4	93,5	94,4	94,1
<u>1956</u>	% cumulé de porteurs	100	63,35	86,95	94,7	98,1
	% cumulé du portefeuille	100	93,7	99,4	99	99,2
<u>1962</u>	% cumulé de porteurs	100	97,33	99,75	99,9	99,9
	% cumulé du portefeuille	100	97,33	99,75	99,9	99,9

Il n'est pas correct de calculer la concentration des portefeuilles sur cette base : en effet, la composition de l'échantillon auquel on se réfère n'est pas représentative. Mais, à titre indicatif, on peut s'intéresser à la concentration au sein de cet échantillon non représentatif ; et d'ailleurs, en réalité, la distorsion n'est pas telle qu'il faille considérer cette indication comme absolument gratuite (tableau 6).

Il est en tout cas remarquable de constater l'extrême concentration de cette population, dans laquelle 4 % des agents se partagent les deux tiers de la capitalisation et n'en laissent que 2,60 % pour 39 % de petits porteurs.

3 - Le dépouillement selon la catégorie socio-professionnelle

Ce dépouillement n'est réalisable que pour 1962, et, faute de connaître les taux de mortalité adéquats, il ne peut qu'aboutir à l'analyse de la composition des portefeuilles.

On constate dès l'abord que les données du tableau 7 doivent être accueillies avec prudence : il est surprenant que les salariés agricoles n'aient pas de bons du Trésor.

Pour ce qu'elles valent, elles conduisent cependant à des conclusions intéressantes. On remarque ainsi que les professions libérales et cadres supérieurs sont les plus gros porteurs, et la catégorie dans laquelle les valeurs mobilières sont le plus diffusées ; que les agriculteurs au contraire sont de petits porteurs et, corollairement, ont une nette préférence pour les valeurs à revenu fixe, à l'encontre des autres catégories ; enfin, que les participations n'ont d'importance réelle que chez les industriels, dont les déclarations rassemblent 50 % des titres de cette espèce déclarés en 1962.

Pas plus que précédemment, l'étude de la répartition des valeurs entre catégories sociales n'est réalisable ; des indications peuvent seulement être données au niveau de l'échantillon lui-même. Il apparaît que quatre catégories détiennent l'essentiel des titres. Ce sont :

- les industriels : 21,5 % des valeurs déclarées, avec 13,5 % des porteurs et 13 % des déclarations de succession ;
- les professions libérales et cadres supérieurs : 1,2 % des valeurs, 3,6 % des porteurs, 1,6 % des déclarations ;
- les "salariés" - groupe hétérogène - 20,5 % des valeurs, 12,3 % des porteurs, 13,8 % des déclarations ;

Tableau 7.

Composition des Portefeuilles
selon la catégorie Socio-Professionnelle en 1962 - (1) -

C.S.P.	Rentes et Bons du Trésor	V.R.V.	V.R.F.	V.E.	Parts	Portefeuille Moyen (2)	Taux de Possession (2)
Agriculteurs	7,3	37	48,8	2,2	4,7	18	17,8
Salariés Agricoles	-	33,3	66,7	-	-	10,7	13,4
Industriels	4	56,8	11,6	4,2	23,4	141,3	24,7
Professions Libérales et Cadres Supérieurs	10,8	64,7	13,7	6,4	4,4	230,5	54,0
Salariés	4,2	63,4	17,4	5,0	9,0	146,6	24,4
Anciens Agriculteurs	6,5	32,6	58,7	2,2	-	12,8	28,6
Retirés des Affaires	9	50	23,1	5,5	12,4	78	39,2
Retraités	7,2	61,2	24,5	3,5	3,6	57,4	27,5
Autres S.P.	6,2	61,4	19,4	5,6	7,6	73,9	24,5

(1) Successions de plus de 10 000 F d'actif brut seulement.

(2) Cf. Notes tableau 4

- les "autres sans profession" qui, rappelons-le incluent les veuves:
37,6 % des valeurs, 44,9 % des porteurs, 44,2 % des déclarations.

B - La composition de la fortune des particuliers en 1956 et 1962.

La composition de la fortune privée pour 1956 et 1962 ne peut s'étudier que pour les particuliers possédant plus de 10.000 NF.

Ces particuliers représentent une fraction variable de la population selon l'âge : pour 1962, on a :

Tableau Taux de déclaration de succession en 1962 (1) et
N° 8 fortune moyenne déclarée

(Millions de NF)

Age	Taux	Fortune moyenne
20 . 30	6,1	39,3
30 . 40	13,9	57,-
40 . 50	19,2	79,9
50 . 60	24,7	80,1
60 . 70	28,4	84,4
70 . 80	24,3	78,7
80 +	17,3	80,9

En réalité, l'élimination des successions de moins de 10.000 F est regrettable, car elle concerne une population dont l'effectif est important, mais représente peu de choses en termes de valeur. En effet, on peut estimer que quelques 250.000 déclarations auraient dû être faites sans cette tolérance : 104.000 l'ont été ; les non-déclarations de ce chef touchent donc 145.000 personnes, soit 29 % (2). En admettant grossièrement que la moyenne de ces déclarations soit de 5.000 F, et que ce taux de 29 % puisse s'appliquer à l'ensemble de la population adulte, on peut estimer à 28 milliards la valeur des biens échappant ainsi à l'observation.

(1) Nombre des déclarations 1961 de plus de 10.000 F d'actif brut
Nombre de décès en 1961

(2) 29 % des décès de l'année.

Or, l'application de la méthode ordinaire d'extrapolation aux déclarations effectuées conduit en effet aux estimations suivantes (1) :

Tableau Estimation de la fortune brute des particuliers
N° 9 en 1953, 1956, 1962 (2)

(Milliards de NF)

	Valeurs mobilières et Bons du Trésor	Immeubles	Autres Actifs	
1953	19,8	73,94	62,43	156,17
1956	31,04	71,41	57,35	159,80
1962	67,21	197,72	131,77	396,69

La sous-estimation introduite par l'abandon des petites déclarations est donc faible.

De même que pour le cas particulier des valeurs mobilières, ces estimations sont assez éloignées de celles de B. de CASTELNAU :

	Valeurs mobilières et Bons du Trésor	Immeubles (logement)	Autres Actifs financiers(3)	Total
1953	31,4	122,6	35,4	189,4
1955	57,3	155,4	47,8	260,5
1962	149,4	390,2	131,7	671,3

(1) Rappelons que, pour cette série de calculs, on n'a pas procédé à des réévaluations de cours pour les valeurs mobilières, ce qui explique les différences observables avec les tableaux précédents.

(2) Pour 1953: ensemble de la population (

(3) Monnaie et quasi-liquidités sans les bons du Trésor.

La différence est d'autant plus considérable que B. de CASTELNAU ne retient pas l'estimation des terres, qui est comprise dans la rubrique "immeubles" du tableau 9, et ne retient qu'une petite partie des "autres actifs" (1). Il est donc clair que la sous-estimation, imputable à la fraude dans les déclarations successorales, est considérable, et ceci demeure même si l'on suppose que la série de B. de CASTELNAU est surestimée.

De plus, nous verrons ci-dessous que la structure des fortunes révélée par les déclarations de succession est sensiblement différente de celle que révèle une étude pilote du Centre de Recherche sur l'Épargne.

C'est donc avec réserve qu'il faut accueillir les indications qui suivent.

1 - Le dépouillement selon l'âge.

L'analyse de la structure patrimoniale selon l'âge (tableaux 10 et 11) révèle une croissance avec l'âge de la part des biens immobiliers et des valeurs mobilières, une certaine réduction de celle des liquidités, une baisse de celle des autres actifs.

Cette évolution est sans doute imputable à un effet d'âge : au-delà de 40 ans, la fortune moyenne ne croît plus guère. L'effet de richesse n'est cependant pas absent, mais il est insidieux : si la fortune moyenne est stable au delà de 40 ans, le pourcentage d'agents qui possèdent plus de 10.000 F ne l'est pas (tableau 8) : il est donc possible que la stabilité de la valeur moyenne dissimule des différences de concentration sensibles.

Il apparaît que de 1956 à 1962, un certain glissement s'est produit en faveur du logement et au détriment des valeurs mobilières (2). Peut-être y a-t-il là un effet de génération, lié à l'observation d'un non renouvellement de la clientèle des valeurs mobilières ; ce glissement est largement imputable à l'évolution de la construction et des prix entre ces dates : d'après B. de CASTELNAU (op. cit.) l'indice prix des quelque 9 millions de logements anciens propriété des ménages est passé de 125 en décembre 1955 à 276 en septembre 1962 ; entre ces dates, les ménages ont acquis 1,3 million de logements neufs.

(1) Les logements représentent environ 60 % des "immeubles" et les actifs financiers 50 % des "autres actifs" dans le tableau 9.

(2) Il est possible que ces valeurs mobilières aient été reprises par les investisseurs institutionnels

Tableau 10. Structure de l'actif des successions déclarées en 1956 - (1)

Age	Valeurs Mobilières et Bons du Trésor	Immeubles	Autres actifs	Fortune brute moyenne (1.000 N.F.)
20 - 30	25	32	43	36,8
30 - 40	11	36	53	42,7
40 - 50	17	40	43	51,1
50 - 60	19	45	36	53
60 - 70	21	51	28	51,9
70 - 80	25	56	19	49,8
80 +	25	59	16	49,2
Ensemble	19	45	36	50,6

Tableau 10 Bis. Autres détails de cette structure - (2)

	V.M. et BDT	Autres Meubles	Fonds de Commerce	Meubles Corporels	Immeubles Bâtis	Immeubles Non bâtis
Ensemble	19	16,4	9,4	9,5	25,7	19,6

(1) Successions de plus de 10.000 NF seulement.

La rubrique Valeurs Mobilières inclut les bons du trésor ; la rubrique Immeubles comprend les immeubles à usage agricole ; pour le contenu des "autres actifs" (liquidités, fonds de commerce, meubles meublants), voir l'annexe bibliographique.

(2) Cf : Note tableau 11

Tableau 11.

Structure de l'actif des déclarations de 1962 - (1)

Age	Valeurs mobilières et bons du trésor	Autres Meubles	Fonds de Commerce	Meubles Corporels	Immeubles bâtis	Immeubles Non bâtis	Fortune Moyenne (1.000 NF)
20 - 30	14	20,5	6,9	12,4	27,1	19,1	39,3
30 - 40	12,9	15,8	9,9	11,9	33,7	15,7	57
40 - 50	12,3	15,1	17,2	9,1	29,6	16,7	79,9
50 - 60	15,9	13,7	12,4	7,5	33	17,5	80,1
60 - 70	20,9	15,5	7,9	6,6	31,4	17,8	84,4
70 - 80	22,6	13,0	6,3	4,3	35	19,9	78,7
80 -	23,5	13,4	4,3	4,2	35,7	21,8	80,9

Tableau 11. Bis

Autre regroupement

	Valeurs Mobilières	Autres Avoirs	Immeubles
- Ensemble	16,94	30,22	49,84

(1) Succession de plus de 10.000 N.F.

Autres Meubles - Numéraires, dépôts, livrets, créances, loyers

Fonds de Commerce - Offices Ministériels, clientèle, fonds de commerce

Meubles corporels - Matériel agricole, cheptel, autres meubles corporels.

Tableau 12.

Structure de l'actif d'un échantillon de ménages salariés et inactifs

- 1964 - (1) -

	Logement Principal	Autre Immobilier	Biens (2) Durables	Liquidités	Caisse d'épargne	Portefeuille	Créances
Moins de 45 ans	26,6	10,8	17,5	21,1	23,7	0,1	0
Plus de 45 ans	39,2	18,5	11,1	10,2	13,7	6,3	0,7

(1) Enquête Pilote Salariés Inactifs - Crep PARIS 1967 (T - 11).
 Cette structure est celle de 100 ménages salariés ou inactifs,
 dont la fortune brute y compris la valeur, non reprise ici,
 des polices d'assurance, se situe entre 15 et 35.000 F.

(2) Non compris les meubles neublant.

La comparaison de ces tableaux avec les chiffres de B. de CASTELNAU, ci-dessus, et avec les observations faites sur un petit échantillon de ménages (1), suggère que la sous-estimation des valeurs mobilières est relativement moins importante, et celle des liquidités relativement plus, que la moyenne.

Enfin, le tableau 13 ne relève pas de changement dans la répartition de la fortune totale : les agents de plus de 40 ans détiennent 84 % de celle-ci, alors qu'ils sont 50 % de la population adulte.

2 - Le dépouillement selon le niveau de fortune.

Le classement des successions selon leur montant fait apparaître une évolution très nette, au détriment des valeurs réelles et au profit des actifs financiers (tableau 14).

La part de ceux-ci n'atteint toutefois la moitié du patrimoine que pour les fortunes supérieures à 200.000 F, ce qui est beaucoup (4,1 % des déclarations seulement) (tableau 15). Dans les patrimoines inférieurs, cette part est plus faible, et beaucoup plus "liquide".

Il semble donc y avoir une sortie de phénomène "grosses fortunes", marquée par une rupture de structure au seuil de 200.000 F : rappelons que ces fortunes rassemblent 60 % des valeurs mobilières.

D'autre part, l'étude de la répartition de la fortune, au niveau du seul échantillon, montre une concentration assez forte, quoique plus faible que celle des titres.

3 - Le dépouillement selon la catégorie socio-professionnelle

Le tableau 16 fournit la structure des déclarations de 1962 selon la C.S.P.

On observe que les agriculteurs ont une fortune moyenne assez réduite, à l'encontre des cadres supérieurs et professions libérales.

De la sorte, les différences très nettes de structure que l'on observe paraissent en partie liées à un effet de richesse.

(1) Il s'agit d'un échantillon pilote dont disposait le C.R.E.P. pour l'étude des comportements des porteurs de valeurs mobilières.

Tableau 13. Répartition de la fortune privée selon l'âge

Age	20 - 30	30 - 40	40 - 50	50 - 60	60 - 70	70 - 80	80 +
1956							
% de la fortune privée	5,5	10,4	22,2	28,9	20,5	10,3	2,4
% cumulé	100	94,7	84,3	62,1	33,2	12,7	2,4
1962							
% de la fortune privée	3	12,9	18,6	27,3	23,5	11,4	3,2
% cumulé	100	96,6	84,0	65,4	38,1	14,6	3,2

Tableau 14. Structure du patrimoine selon le niveau de fortune - 1962 (1)

Actif total	Valeurs Mobilières et Bons du Trésor	Autres Meubles	Fonds de Commerce	Meubles Corporels	Immeubles bâtis	Immeubles non bâtis
10 à 20 000	5,8	14,2	5,2	6,8	44,6	22,9
20 à 50 000	8,4	11,9	12,7	7,1	39,4	20,3
50 à 100 000	13,2	20,5	5,2	5,7	36,2	18,9
100 à 200 000	20,4	15,1	6,6	5	32,5	20,2
200 à 500 000	40,7	9,4	4,7	3,8	25,4	15,8
500 à 1 000 000	39	8,7	4	4,7	24,7	18,7
1 000 000 et +	52,5	8,3	2,3	3,5	19,4	13,9

(1) cf. notes tableau 11

Tableau 15.

Répartition de la fortune selon son montant (1)

	10 à 20 000	20 à 50 000	50 à 100 000	100 à 200 000	200 à 500 000	500 et +
1956						
cumulé de la fortune	100	82,7	56,9	37,8	23	11,4
cumulé du nombre de déclarations	100	51,16	17,5	6,4	2,06	0,46
1960						
cumulé de la fortune	100	90,49	68,97	49,68	33,21	16,81
cumulé du nombre de déclarations	100	61,22	25,59	10,77	4,08	0,9

(1) Données valables seulement pour l'échantillon.

Tableau 16. Structure des patrimoines selon la catégorie socio-professionnelle - 1962 (1)

C.S.P.	Valeurs Mobilières et Bons du Trésor	Immeubles	Autres actifs	Fortune moyenne (1 000 NF) (2)
Agriculteurs	5,47	74,3	20,2	54,6
Salariés agricoles	7,55	73,6	18,9	25,9
Industriels	24,71	39,6	35,7	127,6
Professions libérales et Cadres Supérieurs	43,22	37,6	19,2	262,3
Salariés	22,65	49,4	27,9	69,2
Anciens agriculteurs	6,80	77,1	16,1	56,4
Retirés des Affaires	27,36	53,4	19,3	102,5
Retraités	23,55	57,8	18,7	71,2
Autres S.I.	20,8	55,4	23,8	78,8

(1) Patrimoine de plus de 10 000 F d'actif brut

(2) Fortune moyenne par déclaration

Tableau 16 bis.

Structure des déclarations de succession
des Industriels, des Professions Libérales et Cadres Supérieurs et des Salariés - 1962 (1)

Actifs	Industriels	Professions libér. et Cadres Supérieurs	Salariés
Valeurs Mobilières	4,71	42,22	22,65
Liquidités	8,78	8,58	11,21
Créances, rentes, fermages, dividendes	4,92	3,48	3,82
Offices, fonds de commerce, clientèle	16,47	3,41	8,16
Meubles corporels	5,5	3,71	4,74
Immeubles d'habitation	26,45	26,08	40,31
Immeubles bâtis à usage in- dustriel et commercial	5,23	6,85	1,16
Exploitations agricoles	4,26	7,15	4,37
Autres immeubles non bâtis	2,91	3,47	3,34
	100	100	100
Fortune moyenne	127,600	260,300	65,200
Taux de diffusion			
Offices, fonds	30,1	14,53	7,20
Immeubles à usage commercial	16,26	2,34	2,48

(1) S.T.S.P. supplément n° 204 p. 1702

Industriels : Industriels, artisans, patrons pêcheurs, commerçants gros et détail
Successions supérieures à 10 000 F.

En général, la part des "autres actifs" - liquidités, fonds de commerce, mobilier - est assez stable, autour de 20 % ; les industriels formant l'exception la plus notable (leur portefeuille est aussi celui qui inclut le plus fort pourcentage de participations) C'est donc un choix immobilier - valeurs mobilières - qui paraît constituer le choix structurel essentiel.

La concentration apparente sur l'échantillon révèle à nouveau l'importance de la catégorie "autres sans profession" (42,8 % des actifs, 44,2 % des déclarations), de celle des "industriels" (20,5 % des actifs et 13 % des déclarations) et des agriculteurs exploitants (10,9 et 16,2 %).

CONCLUSION

En conclusion, il nous semble que cette exploitation sommaire des déclarations de succession révèle que l'on pourrait y trouver une base d'étude très intéressante.

Mais pour que cette base puisse être effectivement utilisée, il serait nécessaire :

- de pouvoir vérifier les déclarations individuelles ;
- de pouvoir disposer des taux de mortalité nécessaires ;
- de pouvoir conduire l'étude au niveau des déclarations individuelles, afin d'obtenir des évaluations "moyennes" et des analyses de structure qui aient un sens précis.

Sur le plan pratique, les principales conclusions provisoires paraissent être les suivantes :

1) Le niveau de fortune paraît avoir une importance déterminante pour l'organisation du patrimoine. Les fortunes importantes sont plus "financières" que "physiques" ; les portefeuilles-titres importants sont plus "actionnaires" qu'"obligataires".

Or, la fortune est très concentrée entre les mains d'un petit nombre de bénéficiaires, qui sont des indépendants ou des cadres supérieurs ou des personnes âgées.

2) Cet effet de richesse obscurcit l'effet de l'âge et de la catégorie socio-professionnelle. Il semble bien cependant que les préférences des individus jeunes soient moins financières que celles de leurs aînés. Professionnellement, il semble que les indépendants et cadres supérieurs aient des préférences plus "financières", l'investissement d'entreprise importe surtout pour les industriels.

3) Il semble que les individus soient conduits à faire un choix majeur entre valeurs mobilières et immobilier.

4) La clientèle des valeurs mobilières ne paraît pas s'être renouvelée entre 1956 et 1962 : il est possible que l'on ait là un effet de génération : corollairement, la part de l'immobilier a crû chez les jeunes entre ces dates.

SECTION II - ESSAI D'EVALUATION FONDEE SUR LES SERIES STATISTIQUES

En l'absence de bases solides permettant d'utiliser la méthode de dévolution successorale, et pour certaines catégories d'actifs et de passifs, on doit rechercher des moyens d'estimation de nature à apporter des réponses rapides mais certainement provisoires.

Cette estimation est fondée sur les statistiques officielles du Conseil National du Crédit, de la Direction des Assurances, du Crédit Foncier, sur les tableaux de la Comptabilité Nationale et sur le Tableau d'Opérations Financières en encours établi pour 1962 par le S.E.S.O.F. et la Direction de la Prévision. Enfin nous avons calculé certains actifs et certaines dettes grâce à des pourcentages fournis par les organisations compétentes.

Actifs

Billets et monnaie divisionnaire : d'une façon générale 70 à 80 % du numéraire est attribué aux ménages, faute de précision.

Comptes chèques postaux : 75 % du total est attribué aux ménages (ce pourcentage déjà utilisé pour 1959 et 1962 par B. de CASTELNAU est confirmé en 1967 par l'estimation pour la même année de A. VILLENEUVE dans son étude sur les comptes postaux).

Comptes chèques bancaires : la totalité est attribuée aux ménages (B. de CASTELNAU - Etude 67 de A. VILLENEUVE).

Comptes à la Banque de France : Attribués entièrement aux ménages car les titulaires sont essentiellement des personnes physiques.

On notera que pour 1962, le total des liquidités (79,64 à 84,79) correspond au total obtenu par M. COSTE (84,79) par une autre méthode de calcul dans sa thèse sur "Le développement de la consommation et la demande d'encaisses en France".

Caisses d'Epargne : chiffres publiés par le Conseil National du Crédit (C.N.C.) et les Caisses d'Epargne.

Comptes sur Livrets : attribués entièrement aux ménages, chiffres publiés par le C.N.C.

Comptes bancaires d'épargne à long terme et d'épargne-logement : concernent par définition les personnes physiques (chiffres publiés par le C.N.C.).

Bons du Trésor : 70 % des bons sur formules sont généralement attribués aux ménages.

Les Bons de caisse sont le plus souvent soucrits par les ménages ; faute de renseignements précis, nous avons fait l'hypothèse que les ménages détenaient 80 % du total.

Bons de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (C.N.C.A.) : attribués entièrement aux ménages (publiés par le C.N.C.).

Or et devises : estimation pour 1962 du Tableau d'Opérations Financières en cours 1962. Les chiffres de 1959, 1965 et 1967 sont calculés sur cette base grâce à l'augmentation annuelle de l'or et des devises des ménages figurant dans les variations d'éléments d'actifs des Tableaux d'Opérations Financières détaillés de 1959 à 1967.

Assurance-vie : provisions techniques des sociétés d'assurance-vie publiées dans les rapports au Président de la République sur les activités des sociétés d'assurance et de capitalisation.

Capitalisation : les actifs revenant aux ménages à ce titre sont représentés par les provisions mathématiques pour contrats en cours et provisions pour bénéfices non distribués aux porteurs de bons (figurant dans les rapports mentionnés ci-dessus).

Valeurs mobilières : il s'agit plutôt d'un ordre de grandeur approximatif - tout au moins pour 1965 et 1967 - que d'une véritable estimation. En outre, nous n'avons pu encore faire de distinction selon les catégories de valeurs mobilières.

Les évaluations des valeurs mobilières détenues par les ménages en 1965 et 1967 sont basées sur les travaux du S.E.S.O.F. (Banque de France) et du C.R.E.P. sur les valeurs mobilières. Au 31 Décembre 1966, les obligations et les actions des ménages représentaient en pourcentage de la capitalisation boursière française :

- Actions et parts cotées : 63 %
- Obligations 48 %.

Nous avons fait l'hypothèse que cette structure était restée sensiblement la même au 31 Décembre 1965 et 31 Décembre 1967.

D'autre part, d'après les travaux mentionnés ci-dessus, nous avons admis que les valeurs étrangères représentaient 10 % du portefeuille total des particuliers ; et les titres non cotés 3 %.

Endettement

Crédit à la consommation : statistiques publiées dans le rapport annuel du C.N.C. (1).

Prêts à la construction à moyen terme consentis par les banques et les établissements financiers : il s'agit en général de prêts pour l'accession à la propriété ; connus par les agréments d'escompte du Crédit Foncier. Ils sont destinés, dans leur très grande masse, aux ménages ; la part des entreprises est de l'ordre de 8 à 10 % au maximum.

Prêts du Comptoir des Entrepreneurs pour l'amélioration de l'Habitat chiffres donnés par le Comptoir des Entrepreneurs.

Prêts aux H.L.M. : part des prêts pour l'accession à la propriété dans les prêts totaux indiquée par la Loi de Finances.

Prêts spéciaux à la construction : données du Crédit Foncier.

Prêts spéciaux différés, prêts complémentaires familiaux, pour le relogement des rapatriés, pour l'amélioration de l'habitat (à long terme) : Crédit Foncier.

Prêts au titre de l'épargne-crédit et de l'épargne-logement : chiffres du C.N.C.

Prêts bancaires éligibles au marché hypothécaire : prêts à long terme consentis essentiellement aux ménages pour l'écquisition de logements neufs ou anciens ; chiffres pour 1967 seulement (création en 1966) - source : 23ème rapport du C.N.C.

Cette liste n'est pas exhaustive ; elle ne tient pas compte de certains crédits pour lesquels les données manquent en particulier les crédits consentis par le Crédit Municipal, le Crédit Mutuel, les Caisses d'Allocation familiales, de retraite et de prévoyance, les grands magasins et les employeurs.

Les montants des prêts consentis par la Caisse Nationale de Crédit Agricole (C.N.C.A.) pour le logement des agriculteurs et des habitants en zone rurale nous ont été indiqués par la C.N.C.A. elle-même.

(1) Ces statistiques ne concernent que les crédits financés par les établissements financiers spécialisés.

ACTIFS FINANCIERS DES MENAGES

au 31 décembre

(en milliards de F)

	1959	1962	1965	1967
Billets et monnaie divisionnaire	28,56 à 25,--	41,24 à 36,09	53,02 à 46,39	58,27 à 50,98
Comptes chèques postaux	6,61	11,27	15,43	18,31
Comptes chèques bancaires	15,97	31,05	46,23	50,40
Comptes à la Banque de France	0,98	1,23	1,38	1,36
<u>Total liquidités</u>	48,56 à 52,12	79,64 à 84,79	109,43 à 116,06	121,05 à 128,34
Caisses d'Épargne	25,31	37,85	59,--	77,19
dont :				
Caisses d'épargne ordinaires	15,07	22,92	36,26	46,90
Caisse d'épargne nationale	10,21	14,73	22,09	27,87
Livrets d'épargne-crédit	0,03	0,20	} 0,65	} 2,42
Livrets d'épargne-logement	-	-		
Comptes sur livrets	0,85	2,92	6,14	15,40
Comptes d'épargne bancaires à long terme	-	-	-	0,03
Comptes bancaires d'épargne-logement	-	-	-	2,23
Bons du Trésor	10,34	17,72	19,78	19,75
Bons de la C.N.C.A.	1,27	3,81	8,83	15,33
Bons de caisse et dépôts à terme	Non estimés faute de données			
<u>Total quasi-liquidités</u>	37,77	62,30	93,65	129,93
Or et devises	18,28	20,24	21,84	21,88
Assurance-vie	4,66	7,50	12,71	15,91
Capitalisation	1,03	1,45	2,16	2,70
Valeurs mobilières (ordre de grandeur)	7	7	108,29	117,85

ENDETTEMENT DES MENAGES

au 31 décembre

(en milliards de F)

	1959	1962	1965	1967
<u>Crédit à la consommation</u> dont :				
Voitures	0,85	2,03	2,78	4,08
Véhicules à 2 roues	0,04	0,04	0,04	0,04
Appareils ménagers	0,21	0,44	0,50	0,60
Radio et T.V.	0,13	0,30	0,43	0,50
Meubles et divers	0,12	0,31	0,58	0,84
Total	1,35	3,12	4,33	6,06
<u>Prêts à moyen et long terme à la construction</u> dont :				
Prêts des banques et établissements financiers	1,300	2,355	6,238	9,864
Prêts du Comptoir des Entrepreneurs pour l'amélioration de l'habitat	0,013	0,230	0,59	0,73
Prêts aux H.L.M. en accession à la propriété	2,250	3,830	6,160	8,42
Prêts spéciaux à la construction (Crédit Foncier)	10,65	15,68	14,87	13,55
Prêts spéciaux différés	-	-	-	0,017
Prêts complémentaires familiaux	-	-	0,235	0,877
Prêts pour le relogement des rapatriés	-	-	0,131	0,156
Prêts du Crédit Foncier pour l'amélioration de l'habitat	0,014	0,015	0,019	0,030
Prêts au titre de l'épargne-crédit et de l'épargne-logement	0,15	0,41	0,70	1,77
Prêts bancaires aux ménages éligibles au marché hypothécaire	-	-	-	1,8
Prêts la CNCA pour le logement des agriculteurs	-	1,02	2,80	4,32
Prêts de la CNCA pour le logement des habitants en zones rurales	0	-	2,26	3,4

CONCLUSIONS

La présente recherche a atteint les objectifs limités qui lui étaient fixés.

En effet :

- les données statistiques du patrimoine des ménages ont été présentées dans un cadre unifié et cohérent assurant une certaine homogénéité des valeurs et faisant ressortir des divergences importantes dans les estimations des auteurs ;

- les méthodes d'établissement des valeurs ont été décrites et analysées dans un esprit critique et constructif.

Il apparaît alors qu'aucune des grandes méthodes ne puisse être appliquée à l'évaluation de la totalité des éléments du bilan. En revanche, l'estimation par la méthode de dévolution successorale semble parfaitement réalisable pour les biens immeubles et à la limite pour les portefeuilles de valeurs mobilières. L'inventaire permanent, lorsque la technique sera mise au point, semble utilisable avec succès pour l'approximation des biens réels (biens durables ayant valeur d'actif patrimonial). Les travaux portant sur les séries statistiques globales ne sont pas sans utilité notamment pour l'analyse des avoirs financiers et monétaires. Mais il faut reconnaître que l'enquête, par recensement ou par sondage, constitue le moyen le plus efficace pour servir la connaissance en matière de patrimoine des ménages.

*

* *

Le raisonnement, la logique et quelquefois l'imagination ne peuvent plus suppléer au défaut d'information et les divergences constatées dans les évaluations passées et récentes s'expliquent autant par l'absence de nomenclature de biens que par l'insuffisance de la méthode utilisée.

Nous proposons que les Services d'Etudes des Administrations compétentes s'efforcent en premier lieu de mettre au point une nomenclature normalisée des biens qui constituent le patrimoine des ménages.

Le présent rapport fait ressortir la nécessité de définir le concept de patrimoine et il suggère que l'on s'intéresse moins aux biens en eux-mêmes qu'à la fonction qu'ils remplissent.

Il s'attache à décrire une double fonction en relation avec la destination des biens. A côté d'une fonction d'usage (ou de jouissance) il retient la fonction de rendement.

Sur le plan de l'analyse, la distinction est importante car seuls les actifs de rendement sont sensibles aux incitations de nature financière (taux d'intérêt par exemple).

De plus l'établissement d'un ratio sera possible lorsque sera mieux connu le cycle de la demande de biens patrimoniaux au cours de la vie du ménage. Au cours de ce cycle, les enquêtes les plus récentes ont montré comment la hiérarchie des objectifs était modifiée influençant ainsi l'ordre des choix.

*

* *

Les réflexions portant sur la manière de mesurer les actifs font ressortir la préférence pour l'évaluation par la valeur vénale. La méthode d'évaluation par la capitalisation du revenu ou le cumul des valeurs d'acquisition devrait être réjetée.

Un problème particulier se pose pour l'assurance-vie. Le montant du capital garanti est une donnée significative qui n'a cependant pas de sens au bilan du ménage. Il s'agit d'une créance dont le terme n'est pas précisé. Le montant des primes versées n'a guère plus de sens sur le plan patrimonial du ménage. Nous proposons de classer cette valeur hors-bilan.

*

* *

En ce qui concerne la méthode de dévolution successorale nous pouvons résumer ainsi nos observations :

1 → Au prix d'un certain travail d'élaboration des données de base, la méthode aboutirait pour de nombreux actifs à des estimations satisfaisantes.

2 → La connaissance des taux de mortalité par classe d'âge n'est pas suffisante. Il faudrait pouvoir utiliser des taux de mortalité par catégorie socio-professionnelle.

3 - Les déclarations de succession ont une perspective fiscale mais le dépouillement des données, leur exploitation, la présentation des tableaux régulièrement publiés pourraient être adaptés à l'analyse économique.

4 - La statistique des successions ne devrait pas prendre l'allure d'une statistique des fortunes importantes.

5 - Elle ne devrait pas ignorer les composantes du passif.

6 - Les tableaux publiés par la Direction de l'Enregistrement peuvent être améliorés sur les points suivants :

- en ce qui concerne le nombre des possédants de valeurs mobilières, en effet deux porteurs d'obligations et un porteur d'actions et d'obligations ne font pas quatre porteurs ;

- la distinction suivant le sexe du défunt doit être maintenue afin de permettre l'application d'un taux de mortalité plus précis ;

- un croisement des successions par âge et par niveau de fortune permettrait d'extrapoler le niveau de patrimoine des défunts à la fortune des vivants ;

- il faudrait regrouper les déclarations selon l'année du décès et non de leur date.

7 - Enfin, la constitution d'un échantillon de déclarations permettrait une analyse plus fine des successions.

Après un contrôle par l'Administration d'un certain nombre de déclarations, on disposerait d'une base valide permettant d'effectuer des redressements sur l'ensemble. Cet échantillon ferait l'objet d'un traitement approfondi. Les résultats seraient les mêmes que ceux que l'on peut attendre de données d'enquête.

*

* *

La Méthode de l'Inventaire Permanent aura une efficacité d'autant plus grande que l'on s'efforcera :

- d'éliminer les insuffisances des statistiques de base en multipliant les enquêtes et les recensements,

- d'estimer les travaux de mise en valeur des sols (défrichage, plantations, remembrement),

- d'effectuer la collecte systématique des taux d'amortissement pratiqués par les comptabilités privées,
- de mettre au point des déflateurs intégrant l'effet-qualité.

Il serait utile à cet égard d'établir des indices-prix pour les différents actifs : ces indices permettraient en effet d'apprécier l'existence de tensions sur les divers marchés et de discerner le degré de rationalité économique des choix du ménage.

*

* *

La Méthode d'évaluation par l'enquête semble cependant être le meilleur moyen de mesurer quantitativement les éléments du Patrimoine des ménages. Elle réussit lorsque les autres méthodes sont insuffisantes. Elle renforce leur efficacité lorsque ces méthodes moins coûteuses peuvent être utilisées.

La condition primordiale de l'enquête patrimoine est cependant l'anonymat qui seul peut garantir la sincérité. Lorsque l'enquêté se trouve au contact d'un enquêteur cependant il importe au plus haut point d'assurer cet anonymat. Un questionnaire bien rempli ne vaut pas un questionnaire rempli avec sincérité.

Dans ce domaine les enquêtes générales ne sont pas recommandables. En revanche, il est préférable :

- de réaliser des enquêtes nationales sur des échantillons destinés à renseigner sur les grands types d'actif et dans un but d'inventaire permettant d'étudier des agrégats homogènes ;
- de compléter les informations ainsi recueillies par des enquêtes sur échantillons spéciaux relatifs à des biens spécifiques.

Il faudrait également que toutes les enquêtes recueillent des informations permettant de placer les ménages suivant :

- l'âge du chef de famille,
- le niveau de revenu des ménages,
- le niveau de fortune,

afin de pouvoir interpréter la formation de l'épargne en terme de "répartition" et de structure démographique.

De plus, des enquêtes sur échantillon-pilote, portant sur des actifs considérés comme des indicateurs-clé permettraient de construire des agrégats normalisés qui seraient extrapolés à l'ensemble.

Enfin, des études statistiques spéciales dans ce domaine devraient permettre de mieux définir les intervalles de confiance. C'est ainsi que les enquêtes réalisées devraient être suivies d'études approfondies des erreurs de réponses. Les contrôles de validation étant difficilement praticables en raison du caractère nécessairement anonyme des enquêtes il faut envisager des recouplements et effectuer de nombreux tests de cohérence.

*

* *

Il est désormais évident que toute étude sérieuse tendant à définir les raisons des choix d'actifs ne pourra pas être réalisée sans l'amélioration préalable des séries patrimoniales.

A cet égard, il convient de ne pas négliger la situation privilégiée de quelques intermédiaires sur le marché d'un certain nombre d'actifs. Ainsi les distributeurs de crédit à la construction peuvent éclairer la recherche sur les rythmes d'accumulation de l'épargne placée sous cette forme. De même les agents de change devraient pouvoir, au prix d'un effort, dégager quelle part des transactions boursières est imputable aux diverses catégories socio-professionnelles de ménages.

*

* *

En dernier lieu, il faut être persuadé que l'amélioration des méthodes d'estimation et de la connaissance statistique de la matière doit désormais être obtenue parallèlement à la mise au point d'une méthode d'analyse des comportements patrimoniaux des ménages qui portent également sur l'épargne et le revenu.

C'est pour servir un modèle que les données seront apportées mais ce modèle ne sera utile qu'à la condition de préciser ses exigences liées aux possibilités de l'information statistique.

Ce travail n'était pas au programme de la présente recherche considérée comme "exploratoire" et qui constitue la première phase d'une approche dont la seconde pourrait avoir pour objet

l'étude des variations des divers éléments de patrimoine en liaison avec un certain nombre de variables caractéristiques afin de dégager certains rapports entre les actifs financiers mieux connus et les autres actifs. Ces rapports seraient considérés comme des indices d'activité financière des ménages.

BIBLIOGRAPHIE

- P. BOURGÉAU - Rapport sur l'épargne des ménages au Conseil économique et social
J. O. du 12. 01. 1966.
- M. J. BOWMAN - Principles in the valuation of human capital - Review of income and
wealth ; septembre 1968.
- B. de CASTELNAU - Essai d'estimation de quelques postes du patrimoine des ménages.
Paris C.R.E.P. 1966.
- C. COLSON - Cours d'économie politique T. III : la propriété des capitaux, des agents
naturels et des biens incorporels. Paris, Gauthier - Villars, Alcan, 1927.
- P. CORNUT - Répartition de la fortune privée en France. Paris Colin 1963.
- R. COSTE - Le développement de la consommation et la demande d'encaisses en France -
Thèse Paris 1967 (ronéotypé).
- E. COX - Trends in the distribution of stock ; ownership 1963 ; University of
Pennsylvania Press.
- E. DANYSZ - Contribution à l'étude des fortunes privées d'après les déclarations de
succession. Bul. S.G.F. Mars 1934.
- J. DESABIE - Théorie et pratiques des sondages ; 1966 Dunod.
- DIVISIA, DUPIN, ROY - A la recherche du Franc Perdu T III : Fortune de la France Paris
S.E.R.P. n.d. (1956).
- M. DUMANT - Ce que vaut la terre en France ; 1962.
- R. FERBER - The reliability of consumer surveys of financial holdings = time deposits ;
Journal of the American Statistical Association ; Mars 1965.
- R. FERBER - The reliability of consumer surveys of financial holdings = demand deposits ;
Journal of the American Statistical Association - Mars 1966.
- R. FERBER, J. FORSYTHE, H. GUTHRIE et E. MAYNES - Validation of consumer financial
characteristics = common stock ; Journal of the American Statistical Association -
Juin 1969.
- P. FONTANEAU - Fiscalité européenne, T. I - Paris, les cahiers fiscaux européens.
- GOLDSMITH et MENDERHAUSEN - Measuring estate tax wealth in Studies in Income and Wealth,
Vol 14, N.B.E.R., N. Y., 1950.
- R. GOLDSMITH - A perpetual inventory of national wealth ; publié dans Studies in Income
and Wealth, Volume 14 ; National Bureau of Economic Research (N.B.E.R.) - 1951.

- R. GOLDSMITH - The National Wealth of the United States in the post-War Period - N.B.E.R. - 1962, Princeton University Press.
- R. GOLDSMITH - Studies in the National Balance ; sheet of the United States ; 1963 ; N. B. E. R. - Princeton University Press.
- C. D. HARBURY - Inheritance and the Distribution of National Wealth in Great Britain - Ec. Jnl. Dec. 1962.
- P. L'HARDY - Les caisses d'épargne et leur public - Etudes et conjoncture Avril 1969.
- R. HELINE - Etude méthodologique du capital national - Gauthier Villars - Paris 1965.
- R. J. LAMPMAN - Changes in the share of wealth held by top wealth - holders 1922 - 1956, Rev. Econ. Stat. Nov. 1959.
- R. J. LAMPMAN - The Share of Top Wealth - Holders in National Wealth, 1922 - 1956, N.B.E.R. Princeton University Press, 1962.
- S. LAROCHE - L'impôt sur les successions - Mémoire, D.E.S - Paris 1967, ronéotypé.
- DE LAVERGNE et HENRY - La richesse de la France : fortune et revenus privés - Paris Rivière 1908.
- J. LESQUIRE - L'épargne en France Domat-Montchrestien - Paris, 1936.
- E. LISLE - L'épargne et l'épargnant - 1965, Dunod.
- E. MALLET - A Method of Estimating capital Wealth from Estate - Duty Statistics - Jnl. Royal Stat. Soc. Mars 1908.
- Ch. A. MICHALET - Les placements des épargnants français de 1815 à nos jours - Paris - P.U.F. 1968.
- E. MICHEL - La propriété - Berger - Levrault Paris 1906.
- E. MICHEL - Les habitants - Berger - Levrault Paris 1910.
- E. MICHEL - La fortune privée et les fraudes successorales - Berger - Levrault Paris 1913.
- R. PUPIN - La richesse de la France devant la guerre - Paris Rivière 1916.
- J. R. S. REVELL - Assets and Age Bull. Oxford Un. Inst. of Stat. 1962.
- F. TREVOUX - Structure de la fortune privée en France - Rev. Eco. Po. 1949.
- A. VILLENEUVE - Diffusion et usage du compte de chèques ; Economie et statistiques - Juillet - Août 1969.

Conseil national du crédit : Rapports annuels.

Comptes de la nation :

- Tableaux des opérations financières détaillées 1962 - 1967.
- Tableau des opérations financières en cours (1962) réalisé par le S.E.S.O.F. (Banque de France) et la Direction de la Prévision du Ministère des Finances.

Measuring the nation's wealth - ouvrage collectif, publié dans studies in "Income and Wealth" - N.B.E.R. Volume 29 - 1964.

The measurement of national wealth - ouvrage collectif publié dans le volume VIII de "Income and Wealth" - 1959.

S.E.E.F. (bulletin statistique et études financières) : les produits de l'enregistrement des domaines et du timbre - N° 76 et suppléments n° 118 et 204.

Studies in consumer savings :

- N° 2 : An investigation of response error - J.B. LANSING, G.P. GINSBRUG et K. BRAATEN.
- N° 4 : Survey reliability and interviewer competence. M. HAUCK et St. STEINKAMP.

Survey of consumer finances 1960 - Survey research center of the University of Michigan.

C. R. E. P. (Centre de Recherche Economique sur l'Epargne)

- Enquête pilote agricole 1962 - 1963.
- Enquête pilote sur les salariés et inactifs 1964.
- Enquête pilote : commerçants indépendants 1962 - 1964.
- Bibliographie d'études étrangères sur l'épargne - E. LISLE et M. MASSONAUD.
- Recherches sur l'épargne aux U.S.A. et en Scandinavie ; mars 1966 ; MASSONAUD et G. VAUGREVELINGHE.

TABLE DES MATIERES

	<u>pages</u>
<u>RESUME</u>	I
<u>INTRODUCTION</u>	1
I - <u>Définition conceptuelle du Patrimoine du ménage</u>	1
A) La notion de Patrimoine du ménage	2
B) Essai d'appréciation du concept de Patrimoine	5
Conclusions	6
II - <u>La mesure du Patrimoine (Problèmes techniques)</u>	7
A) Patrimoine d'un individu et patrimoine d'un ménage	11
B) Patrimoine des ménages et patrimoine privé	11
C) Le choix d'un principe d'évaluation	11
D) Les biens durables et l'assurance-vie	12
E) Détermination pratique des éléments du Patrimoine du ménage	12
<u>CHAPITRE I - Recherche bibliographique</u>	16
<u>SECTION I - Rappel des travaux antérieurs</u>	18
A) De Lavergne et Henry	18
B) R. Pupin	19
C) C. Colson	20
1. La fortune nationale	21
2. La fortune privée	22
3. Le contrôle par l'annuité successorale	22
D) Divisia, Dupin, Roy	23
1. Les modes d'évaluation	23
2. La fortune nationale en 1954	24
3. La fortune privée	24
E) P. Cornut	25

<u>SECTION II</u> - Récapitulation des données	27
A) Observations sur le contenu des tableaux	40
B) Notes relatives à la rédaction des tableaux	41
1. Remarques relatives à la nomenclature	42
a) Les avoirs mobiliers	42
b) La propriété immobilière	42
c) Les valeurs mobilières	44
2. Remarques propres aux divers auteurs	44
a) E. Michel (1902 - 05)	44
b) Lavergne (1907)	44
c) Michel	44
d) Pupin (1911)	44
e) Colson (1913)	45
f) Divisia, Dupin, Roy (1954)	45
g) Pupin (1958)	46
h) B. de Castelnau.....	46
C) Annexes	
Ordre de grandeur de la fortune privée en 1956	47
1. Valeurs mobilières sans les bons du Trésor	47
2. Liquidités et bons du Trésor	47
3. Créances, rentes, assurances	48
4. Offices, fonds de commerce	48
5. Immeubles agricoles	48
6. Immeubles urbains	49
7. Autres biens meubles	49
<u>CHAPITRE II</u> - <u>La mesure du Patrimoine analyse et critique des méthodes</u>	51
<u>SECTION I</u> - La méthode de dévolution successorale	53
A) Les difficultés de la méthode	54
1. La définition des successions déclarées	55
2. La définition des taux d'extrapolation	56
B) L'adéquation des sources françaises	57
1. Adaptation des dispositions légales	57
a) Le tarif	57
b) Déclaration faite à l'administration	57
c) La procédure de liquidation	58
d) L'évaluation	58

2. L'inadaptation de la présentation des données	60
a) L'unité statistique est inadéquate	61
b) L'agrégation se fait sur une base inadéquate	62
c) Les tableaux présentés peuvent être améliorés	63
C) Peut-on évaluer la fortune privée par les déclarations de succession ?	65
1. Les progrès à envisager	65
2. Les applications possibles	66

SECTION II - La méthode de l'inventaire permanent

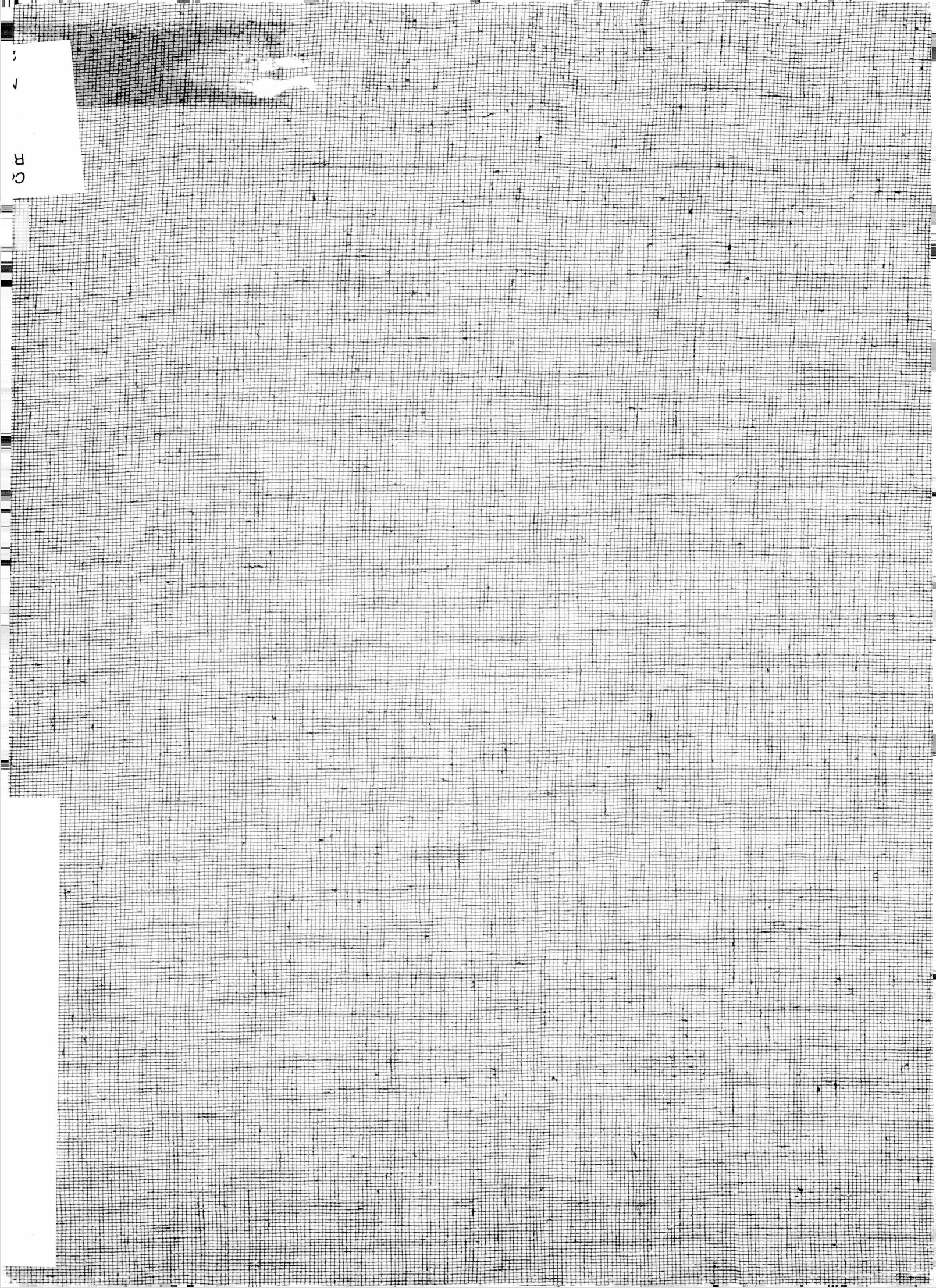
A) La méthode de l'inventaire permanent	67
B) Les éléments de base de l'estimation	68
1. Les dépenses en capital	68
a) Dépenses à retenir	68
b) Les actifs	68
2. Les amortissements	68
3. Les indices de déflation	70
C) Discussion de la méthode	71
1. Avantages	71
a) Raisons du choix	71
b) Comment améliorer et compléter cette méthode	71
2. Critiques apportées à l'inventaire permanent	72
a) Critiques faites par Kuznets	72
b) Autres remarques critiques	74
Conclusions	75

ANNEXE A LA SECTION II - Taux d'amortissement et durée de vie des biens

A) Durée de vie des différents biens de consommation durables et semi-durables	77
B) Taux d'amortissement pour les logements et les biens de consommation durables	78

<u>SECTION III</u> - La méthode de l'enquête	81
A) Difficultés propres aux enquêtes sur le patrimoine	81
B) Le principe général et les différentes formes d'enquêtes sur le patrimoine	82
1. Le principe général	82
2. Les différentes formes d'enquêtes	82
a) Enquêtes sectorielles	82
b) Enquêtes avec réinterviews et enquêtes périodiques	83
c) Enquêtes sur échantillons multiples	83
c1) Tableau d'inventaire	85
c2) Enquêtes sur échantillons spéciaux	86
d) Projections à partir d'un échantillon pilote	87
d1) Echantillon pilote	87
d2) Projection des agrégats	87
C) Les éléments de la méthode	88
1. L'échantillon	88
a) Le mode de tirage	88
b) La base de sondage	89
c) La taille de l'échantillon	89
2. Le questionnaire	90
a) Comment soumettre les questionnaires aux enquêtés ?	90
b) Questionnaire fermé ou libre ?	91
c) Contenu du questionnaire	91
3. La préparation de l'interview	92
4. Les enquêteurs	92
a) Choix des enquêteurs	92
b) Formation	92
D) Valeurs des données obtenues	93
1. Trois types d'erreurs de réponse	94
a) Les omissions	94
b) Erreurs dues aux estimations inexactes	95
c) Les réponses erronées	96
2. Méthode pour déterminer l'importance active des erreurs	96
3. Effet des erreurs de réponse sur l'estimation de l'intervalle de confiance	97
4. Moyens envisagés pour réduire et corriger les erreurs de réponse	98

<u>CHAPITRE III - Essai d'évaluation du Patrimoine des ménages</u>	99
<u>SECTION I - Utilisation de la méthode de dévolution successorale</u>	101
I - <u>La méthode de calcul</u>	102
A) Le portefeuille de valeurs mobilières des ménages en 1953, 1956 et 1962	102
1. Le portefeuille de l'ensemble des ménages selon l'âge	102
a) En 1953	102
a1) Etalement des décès dans le temps	102
a2) Sur-représentation des personnes âgées	105
a3) Résultats pour 1953 selon l'âge	106
b) En 1956	106
c) En 1962	107
2. Le portefeuille des défunts selon le niveau de fortune	109
3. Le portefeuille des décès selon la C.S.P.	110
4. Estimation du nombre de porteurs dans la population	110
B) La composition de la fortune privée en 1956 et en 1962	111
II - <u>Estimations chiffrées</u>	112
A) Le portefeuille de valeurs mobilières	112
1. Le dépouillement selon l'âge	113
2. Le dépouillement selon le niveau de fortune	119
3. Le dépouillement selon la catégorie socio-professionnelle	129
B) La composition de la fortune des particuliers en 1956 et 1962	133
1. Le dépouillement selon l'âge	135
2. Le dépouillement selon le niveau de fortune	142
3. Le dépouillement selon la catégorie socio-professionnelle	142
Conclusions	156
<u>SECTION II - Essai d'évaluation fondé sur les séries statistiques</u>	
(Actifs et Passifs des ménages)	157
<u>CONCLUSION</u>	163
<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	169



Handwritten markings on a white label in the top left corner, including a checkmark and the letters 'R' and 'C'.